ems chablais
EMS La Résidence | Aigle

la Monneresse

Extension de l'EMS La Résidence d'Aigle

Création de locaux d'enseignement pour la Fondation La Monneresse

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

RAPPORT DU JURY

Photographie de la maquette du projet lauréat

4 juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1
1.1 Maîtres de l'ouvrage et organisateurs du concours
1.2 Objectifs du concours
1.3 Genre de concours
1.4 Périmètre du concours
1.5 Composition du jury et spécialistes conseils

2. PROCÉDURE 3
2.1 Déroulement du concours
2.2 Dossiers remis

3. DÉROULEMENT DU JUGEMENT 5
3.1 Examen préalable
3.2 Admission au jugement et à la répartition des prix
3.3 Délibérations
3.4 Examen des propositions
3.5 Sélection des propositions
3.6 Expertises
3.7 Sélection des projets retenus au classement
3.8 Critiques détaillées des projets promus
3.9 Classement des projets
3.10 Attribution des prix

4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY 11
4.1 Recommandations du jury
4.2 Considérations générales
4.3 Publication des résultats et exposition publique
4.4 Propriété des propositions

5. APPROBATION 13
5.1 Signatures

6. LEVÉE DE L'ANONYMAT 14
6.1 Identification des auteurs des projets primés
6.2 Identification des auteurs des projets non primés

7. ILLUSTRATIONS ET CRITIQUES DES PROJETS PRIMÉS 20

8. ILLUSTRATIONS DES AUTRES PROPOSITIONS 45

1. INTRODUCTION

1.1 Maîtres de l'ouvrage et organisateurs du concours

Les Maîtres de l'ouvrage (MO), organisateurs du concours, sont les Fondations reconnues d'utilité publique et soumises à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) suivantes :

- la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle, représentée par son président Monsieur Samuel Branche et le directeur de l'EMS d'Aigle Monsieur Bernard Laurent,
- la Fondation la Monneresse, représentée par son président Monsieur Gérald Hadorn et son directeur Monsieur Louis Lamontagne.

1.2 Objectifs du concours

La Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle et La Fondation La Monneresse à Aigle ont organisé, conjointement et en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet la construction de 2 bâtiments comprenant :

A. l'extension de l'établissement médico-social (EMS) La Résidence d'Aigle, avec un programme de 40 lits supplémentaires ainsi que le réaménagement des surfaces du rez-de-chaussée du bâtiment existant,

B. la création d'un bâtiment scolaire de 8 classes et des locaux associés pour la Fondation La Monneresse,

ainsi que les aménagements extérieurs communs à l'ensemble du Centre de vie du Chablais (parking, jardins,…).

1.3 Genre de concours

La mise en concurrence s'est déroulée sous la forme d'un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le concours était ouvert aux architectes porteurs d'un diplôme reconnu (EPF, IAUG, AM, HES, ETS, inscrits au REG A ou B des architectes ou porteurs d'un titre équivalent) ayant leur domicile professionnel ou privé en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord GATT / OMC sur les marchés publics.

Le bureau Plarel SA architectes et urbanistes associés à Lausanne a assuré la coordination de la procédure et du concours.

1.4 Périmètre du concours

Situé entre le chemin du Sillon et le chemin du Levant, le site du concours couvre une surface totale de 8'876 m^2, répartis ainsi :

- l'entier de la parcelle n° 2831, propriété de Fondation des Maisons de retraite du district d'Aigle, d'une surface de 4'076 $m^{2,}$
- une partie de la parcelle n° 832, pour une surface de 4'800 m^2, qui sera cédée aux Fondations des Maisons de Retraite du District d'Aigle et de la Monneresse sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

Les concurrents ont dû considérer la parcelle n° 2831 et la part de la parcelle n° 832 comme une seule et unique entité foncière, pour un total de 8'876 m^2, conformément au périmètre mentionné sur le plan ci-dessous.

périmètre du concours
document sans échelle

1.5 Composition du jury et spécialistes conseils

Le jury, désigné par les Maîtres de l'ouvrage, était composé des personnes suivantes, citées suivant leur statut et l'ordre alphabétique :

président
M. Samuel Branche, président de la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle

vice-président
M. Gérald Hadorn, président de la Fondation la Monneresse, Aigle

membres non professionnels
M. Daniel Girardin, municipal de l'urbanisme, Aigle

M. Louis Lamontagne, directeur de la Fondation la Monneresse, Aigle

M. Bernard Laurent, directeur de l'EMS La Résidence d'Aigle

membres professionnels (architectes)
M. Gilles Bellmann, architecte EPF SIA, Montreux

M. Marc Fauchère, architecte HES, Fribourg

M^me^ Marie Gétaz, architecte EPF SIA, Sion et Vevey

M^me^ Sandra Maccagnan, architecte HES FAS, Bex

M^me^ Sandrine Moesching, architecte HES SIA, Bex

M. Orlando Piña, architecte EPF, Service de la santé publique, Lausanne

suppléants non professionnels
M. Jean-Louis Bornand, membre du comité de direction de la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle

M^me^ Cristina Sarnicola, économiste, Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, Lausanne

suppléants professionnels
M. Cédric Cottier, architecte EPF SIA FSU, Lausanne

Spécialiste - conseil
M^me^ Francine Rollot, directrice d'EMS, Bex

2. PROCÉDURE

2.1 Déroulement du concours

Le jury a siégé à plusieurs reprises durant l'année 2013 pour discuter et mettre au point le programme du concours. Ce dernier a été signé par le jury le 2 décembre 2013 et certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, le 10 décembre 2013.

L'ouverture du concours a été publiée le vendredi 10 janvier 2014 dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO VD) ainsi que sur les sites internet *www.simap.ch* et *www.ems-chablais.ch (rubrique news).*

46 architectes ou groupes d'architectes se sont inscrits. Les documents du concours ont été envoyés dès le 10 janvier 2014 ; les fonds de maquette ont pu être retirés depuis le 24 janvier 2014, après que la conformité de leur candidature aux conditions de participation eût été contrôlée.

Les participants ont pu visiter les extérieurs du site en tout temps. Une visite du bâtiment de l'établissement médico-social (EMS) La Résidence d'Aigle a été organisée le mardi 28 janvier 2014.

Les participants ont posé anonymement des questions dans le délai du 31 janvier 2014 auxquelles le jury a répondu le 7 février 2014.

Les documents graphiques et écrits ont été envoyés par courrier postal à l'étude notariale François Bianchi, notaires associés, à Aigle dans le délai prescrit du 16 avril 2014.

Les maquettes ont toutes été déposées également auprès de l'étude notariale dans le délai prescrit du 30 avril 2014.

2.2 Dossiers remis

42 dossiers ont été rendus dans les formes et les délais prescrits. Ils ont été numérotés arbitrairement de 01 à 42.

01 HUGO
02 Harold and Maude
03 «Les trois Mousquetaires»
04 UN JARDIN POUR SE RETROUVER
05 TWOgether
06 «La Vaudaire»
07 «ANALOGIES»
08 LA VIE EN ROSE
09 HUIT CLOS
10 AA5214
11 LA PERSEVERANCE
12 COMMUNITY
13 CUCA
14 L'OREE
15 faut y aller raoul

16 Le Nid

17 ENSEMBLE

18 «BASILE»

19 VIS-A-VIS

20 Les PAPY'S

21 ROQUE

22 Caducee

23 le jardin

24 TRAJECTOIRES

25 La Moraine

26 «ESPADRILLES & CAMOMILLE»

27 LES ANCIENS JEUNES

28 PAPILLON

29 chez toi

30 cœur tendre

31 TWICE

32 happy papy mamy

33 BALLON ROUGE

34 Les jardins partagés

35 DETROIT

36 AZIMUT

37 LES ÂTRES

38 A CHACUN SON BELVEDERE

39 un nouvel horizon

40 LE PARC ET LA PIERRE

41 BIENVENUE AU JARDIN SECRET

42 DU MATIN AU SOIR

3. DÉROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Examen préalable

L'examen préalable des projets a été effectué du 28 avril 2014 au 9 mai 2014 par le bureau Plarel SA à Lausanne. Il a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le programme du concours relatives à l'envoi des dossiers, à la remise des maquettes, ainsi qu'aux documents demandés.

L'examen préalable, présenté au jury au cours de la première journée du jugement, a révélé les points suivants :

A. envoi / remise

A.1 dossier graphique / écrit:
tous les dossiers ont satisfait aux conditions d'envoi et ont été remis dans les délais (16 avril 2014).

A.2 maquette:
toutes les maquettes ont satisfait aux conditions de remise dans les délais requis (30 avril 2014).

B. anonymat:

tous les documents remis (dossier graphique / écrit et maquette) ont respecté le principe de l'anonymat.

C. documents demandés

C.1 dossier graphique / écrit:
de manière générale, tous les projets ont répondu aux exigences principales du programme à quelques détails près.

C.2 maquette:
une maquette a été rendue de manière incomplète (sans le fond d'origine) ; sur une autre, la proposition n'est pas à la bonne échelle. Sinon, toutes les maquettes ont répondu aux exigences du programme du concours.

D. respect du cahier des charges et du programme des locaux

D.1 cahier des charges:
plusieurs propositions s'écartent des dispositions légales en vigueur en matière d'utilisation du sol, notamment le respect du nombre de niveau, la pente des toitures ainsi que l'indice d'occupation du sol ; un projet déroge au respect du périmètre du concours.

D.2 programme des locaux:
les projets ont répondu dans l'ensemble au programme des locaux et des surfaces tant pour l'EMS que pour l'école, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation.

L'examen préalable a été présenté sous forme d'un protocole complet.

3.2 Admission au jugement et à la répartition des prix

Sur la base des résultats de l'examen préalable, le jury a admis tous les projets au jugement.

Après une première analyse des 42 projets affichés, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix le projet

03 «Les trois Mousquetaires»

Ce dernier n'a pas respecté le périmètre du concours en proposant une implantation en dehors des limites définies au point 2.2 du programme du concours, sans démontrer la pertinence de ce choix, ou apporter une plus-value urbanistique et fonctionnelle.

Aucun autre projet n'a été exclu de la répartition des prix. En effet, le jury a considéré que les quelques cas où des projets s'écarteraient un peu des exigences du programme relevaient plus d'une question d'appréciation que d'exclusion.

3.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 13 et 14 mai ainsi que les 3 et 4 juin 2014 pour examiner et juger les projets exposés dans une salle sise dans la zone industrielle d'Aigle. La procédure du déroulement des travaux du jury a d'emblée été définie et les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés.

Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres et suppléants ont participé aux délibérations et ont pu exprimer leur point de vue.

Au cours du jugement, le jury a effectué plusieurs visites du site de manière collective ou individuelle afin de se conforter dans ses prises de position.

Dans un premier temps, le jury a scrupuleusement pris connaissance de chacune des propositions présentées. Les membres professionnels ont ensuite présenté les propositions en tenant compte des critères d'appréciation énoncés dans le programme, à savoir :

- implantation dans le site et relation avec le bâtiment existant ;
- prise en compte du concept d'hébergement (fonctionnalité, souplesse d'utilisation, etc.), et adaptabilité des locaux (évolution de la mission possible à terme) ;
- ambiance intérieure, facilité d'orientation, rationalité des circulations et fonctionnalité de la proposition ;
- qualités spatiales et architecturales des nouvelles constructions ;
- qualité des espaces extérieurs et des aménagements projetés, rapport avec les éléments bâtis ;
- réalisation possible en maintenant une activité sur le site (phasage) ;
- économie générale du projet, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation ;
- respect des dispositions légales en matière d'utilisation du sol.

3.4 Examen des propositions

Le jury a pris connaissance de manière approfondie de l'ensemble des 42 projets admis au jugement et a procédé, pour chacun d'eux, à leur appréciation particulière.

Certains membres du jury, qui ont, de par leur profession ou leur fonction, une compétence particulière, ont fourni une appréciation des projets quant à la prise en compte du concept d'hébergement (gestion des unités de vie et de soins) et au respect des dispositions légales en matière d'utilisation du sol, appréciations qu'ils ont fait valoir au cours de séances de jugement. Ceci a particulièrement été valable pour l'analyse «utilisateurs» de l'école spécialisée La Monneresse.

3.5 Sélection des propositions

Ayant assimilé l'ensemble des projets, le jury procède à un premier tour d'élimination et a éliminé, d'un commun accord, les 17 propositions suivantes:

04 UN JARDIN POUR SE RETROUVER
07 «ANALOGIES»
09 HUIT CLOS
10 AA5214
11 LA PERSEVERANCE
14 L'OREE
20 Les PAPY'S
22 Caducee
27 LES ANCIENS JEUNES
30 cœur tendre
31 TWICE
34 Les jardins partagés
36 AZIMUT
38 A CHACUN SON BELVEDERE
40 LE PARC ET LA PIERRE
41 BIENVENUE AU JARDIN SECRET
42 DU MATIN AU SOIR

Le jury estime que ces propositions témoignent d'une compréhension partielle de la problématique et ne répondent pas de façon satisfaisante aux exigences fondamentales du concours, notamment quant à l'insertion du projet d'extension de l'EMS et de l'école dans le site (volumétrie, implantation, relation aux constructions voisines,…).

Le jury a procédé à une analyse des projets restants en tenant compte notamment des critères énoncés dans le règlement programme. Dans un deuxième tour, le jury a éliminé à l'unanimité les 11 propositions suivantes :

02 Harold and Maude
03 «Les trois Mousquetaires»
08 LA VIE EN ROSE
12 COMMUNITY
13 CUCA
15 faut y aller raoul
19 VIS-A-VIS
23 le jardin
29 chez toi
32 happy papy mamy
39 un nouvel horizon

Le jury estime que ces propositions ne répondent pas de façon convaincante à la relation que peuvent entretenir l'école et l'extension de l'EMS avec le bâtiment existant de l'EMS.

Procédant à un troisième tour d'élimination, le jury a décidé à l'unanimité de ne pas retenir, malgré leurs qualités, les 8 propositions suivantes :

05 TWOgether

06 «La Vaudaire»

16 Le Nid

17 ENSEMBLE

24 TRAJECTOIRES

26 «ESPADRILLES & CAMOMILLE»

33 BALLON ROUGE

37 LES ÂTRES

Le jury estime que ces propositions ne présentent pas, malgré des réponses pertinentes, le potentiel global attendu notamment dans les propositions d'aménagements extérieurs du site et l'accessibilité aux différentes parties du programme. De même, ces propositions ne prennent pas assez en compte les objectifs fondamentaux des deux Fondations concernant les concepts d'hébergement *(qualités spatiales, fonctionnalité, souplesse d'utilisation, etc. des nouvelles constructions.)*.

Avant de procéder à un examen approfondi, le jury passe en revue avec beaucoup d'attention les 36 projets non sélectionnés.

A la suite de cet examen, le jury confirme les 6 projets sélectionnés promis à :

- un examen approfondi portant sur le respect des surfaces,
- une expertise dite «utilisateurs» sur le fonctionnement de l'EMS,
- une expertise économique comparative.

Il s'agit des 6 propositions suivantes :

01 HUGO

18 «BASILE»

21 ROQUE

25 La Moraine

28 PAPILLON

35 DETROIT

3.6 Expertises

Expertise «utilisateurs» EMS

L'expertise «utilisateurs» a été effectuée par Mme Francine Rollot, directrice d'EMS à Bex. Les projets ont été étudiés pour savoir comment les propositions répondent au concept d'hébergement de l'EMS par la mise en place d'un projet architectural de qualité offrant des conditions intéressantes d'hébergement et d'accompagnement des futurs résidents. De même, il a été pris en compte la manière dont sont organisés les différentes unités de soin, leurs relations avec les espaces collectifs et professionnels, la mise en réseau des différentes distributions horizontales et verticales, les différents accès (visiteurs, professionnels, logistiques, CAT) ainsi que l'impact de l'intervention dans le bâtiment existant.

Les résultats de ces expertises ont été présentés au jury le 3 juin 2014 et intégrés dans les critiques détaillées des 6 projets retenus.

Expertise économique

L'expertise économique a été effectuée par M. Bernard Flach, économiste chez Regtec SA. Elle a consisté à calculer, sur la base des dessins remis et selon les normes SIA 116 et 416, les volumes bâtis, la surface bâtie au sol, la surface de plancher brute totale, la surface des façades et la surface des toitures de chacun des projets sélectionnés et à présenter ces résultats de manière comparative. L'expertise comportait surtout une estimation du coût de construction, par macro-éléments selon le code CRB des frais de construction CFC 1 à 9 et suivant le code CRB des éléments CFE.

Le résultat de cette expertise a été présenté au jury le 3 juin 2014 et a montré que les coûts de constructions variaient de 27% entre le projet le plus économique (projet 01 HUGO) et le plus cher (projet 18 BASILE), l'écart entre les 4 propositions les moins chères variant de moins de 5%.

3.7 Sélection des projets retenus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat des expertises, le jury a poursuivi la critique des 6 projets sélectionnés.

Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury a passé en revue encore une fois, avec beaucoup d'attention, les 36 projets non sélectionnés.

A la suite de cet examen, le jury confirme les 6 projets sélectionnés qui sont promus au classement.

3.8 Critiques détaillées des projets promus

Avant de classer les 6 projets, le jury rédige une critique détaillée des projets retenus (figurant en annexe du présent rapport).

Après une discussion approfondie, il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont guidé le jury dans la sélection des projets primés et le classement définitif. Au fil des débats s'est progressivement imposée une proposition qui s'est avérée répondre avec pertinence et justesse aux problèmes posés, notamment les critères de qualité spatiale, architecturale et fonctionnelle des nouvelles constructions, de la relation spatiale et physique avec le bâtiment existant, la prise en compte du concept d'hébergement et de vie collective dans l'EMS ainsi que de la mission de l'école (fonctionnalité, souplesse d'utilisation, exploitation, etc.).

3.9 Classement des projets

Après délibération et une ultime comparaison de projets, considérant l'ensemble des critiques et du jugement, le jury décide, à l'unanimité, de classer les projets de la manière suivante :

1er rang	01	HUGO
2ème rang	21	ROQUE
3ème rang	28	PAPILLON
4ème rang	18	«BASILE»
5ème rang	25	La Moraine
6ème rang	35	DETROIT

3.10 Attribution des prix et mentions

Au terme des délibérations, le jury décide à l'unanimité de décerner 6 prix. Enfin, le jury répartit le montant global des prix à disposition (CHF 180'000.- hors taxes HT) de la manière suivante :

1er rang	01	HUGO	1er	prix	45'000.-	CHF HT
2ème rang	21	ROQUE	2ème	prix	40'000.-	CHF HT
3ème rang	28	PAPILLON	3ème	prix	35'000.-	CHF HT
4ème rang	18	«BASILE»	4ème	prix	25'000.-	CHF HT
5ème rang	25	La Moraine	5ème	prix	20'000.-	CHF HT
6ème rang	35	DETROIT	6ème	prix	15'000.-	CHF HT

4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

4.1 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande aux Maîtres de l'ouvrage de poursuivre l'étude du **projet n° 01 HUGO,** en tenant compte des critiques et des recommandations émises. Conformément au 5e alinéa du préambule du règlement SIA 142, les Maîtres de l'ouvrage entendent confier le mandat complet des prestations ordinaires à l'auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions, des autorisations de construire, des délais référendaires et des demandes de modifications qui pourraient être demandées par les Maîtres d'ouvrage et / ou les services subventionneurs de l'Etat de Vaud.

Conformément à l'article 1.11 du programme du concours, les Maîtres de l'ouvrage se réservent le droit d'adjoindre au lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts). Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires de l'équipe lauréate.

Pour le développement du projet lauréat, le jury formule, à l'unanimité, les recommandations suivantes :

recommandations générales

- mieux définir la qualité et l'usage des espaces extérieurs générés par l'implantation du projet, améliorer les relations intérieures – extérieures sur ces espaces ;
- réorganiser et redimensionner les sous-sols (EMS et Monneresse) dans un objectif d'économicité et d'efficacité ;
- prendre en considération l'impact de la nouvelle loi sur l'énergie notamment par rapport à son implication sur l'organisation des toitures ;
- porter une attention particulière au traitement des façades et à leur expression architecturale tout en veillant à la hiérarchisation des éléments notamment économiques.

recommandations propres à l'EMS

- respecter au plus près les directives DAEMS, notamment dans le respect des surfaces d'hébergement;
- réorganiser les étages de l'EMS comme espace d'hébergement en évitant le caractère hospitalier des circulations afin de faciliter la convivialité et les rencontres entre résidents;
- rendre à la fois plus efficiente et plus conviviale l'articulation entre l'EMS et son extension, notamment par la position du système de circulation;
- veiller aux principes d'économicité et d'efficacité dans le remaniement du rez-de-chaussée du bâtiment existant dans le but de maintenir l'activité de l'EMS durant les travaux ;
- réorganiser le rez-de-chaussée de l'extension afin d'assurer les relations physiques sans barrières architecturales entre le centre d'accueil temporaire (CAT) et les espaces collectifs de l'EMS.

recommandations propres à l'école

- approfondir la réflexion sur les espaces d'entrée (hall, réception, vestiaires) en y intégrant le préau couvert ;
- équilibrer la répartition des équipements sanitaires entre les différents étages.

4.2 Considérations générales

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les concurrents. Il résume cependant l'essentiel des débats permettant aux Maîtres de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques détaillées résultent de la comparaison des 6 propositions retenues et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

De manière générale, les propositions sont de qualité et présentent des solutions intéressantes et diverses à la problématique posée. Le jury remercie l'ensemble des concurrents qui, par leur participation, ont contribué à enrichir la connaissance de ce compartiment de territoire et à développer des propositions innovantes à la fois en matière d'hébergement médico-social et pour des locaux d'enseignement destinés à des enfants présentant des difficultés d'apprentissage liées principalement à des troubles du langage, de la personnalité ou du comportement

4.3 Publication des résultats et exposition publique

Les résultats du concours sont publiés dans les journaux qui en ont annoncé l'ouverture. Le rapport du jury est transmis à tous les inscrits au concours.

La proclamation officielle des résultats a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets le mercredi 25 juin 2014 à 17h30 au 1er étage du bâtiment « Cave Cristal », situé au cœur de la zone industrielle d'Aigle, Chemin des Artisans 13, 1860 Aigle.

L'exposition est ouverte au public du jeudi 26 juin au jeudi 10 juillet 2014 de 17h30 à 19h00, fermé les samedi et dimanche, également au 1er étage du bâtiment « Cave Cristal », Chemin des Artisans 13, 1860 Aigle.

4.4 Propriété des propositions

Conformément au point 1.22 du programme du concours, les projets primés sont la propriété des Maîtres de l'ouvrage.

Les autres propositions peuvent être retirées, pendant les heures d'ouverture, du lundi 18 août 2014 jusqu'au vendredi 12 septembre 2014, auprès de l'EMS La Résidence d'Aigle à l'adresse suivante :
EMS La Résidence d'Aigle, Chemin du Levant 6, 1860 Aigle (VD).

Avant tout retrait des projets, les concurrents sont priés de prendre contact avec la réception de l'EMS au 0041 (0)24 468 66 91. Passé ce délai, les Maîtres de l'ouvrage ne garantissent plus le retour des documents.

5. APPROBATION

5.1 Signatures

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres du jury.

Aigle, le 4 juin 2014.

M. Samuel Branche
Président

M. Gérald Hadorn
Vice -Président

M. Gilles Bellmann

Mme Marie Gétaz

M. Daniel Girardin

M. Marc Fauchère

M. Louis Lamontagne

M. Bernard Laurent

Mme Sandra Maccagnan

Mme Sandrine Moesching

M. Orlando Piña

Mme Cristina Sarnicola
(suppléante)

M. Jean-Louis Bornand
(suppléant)

M. Cédric Cottier
(suppléant)

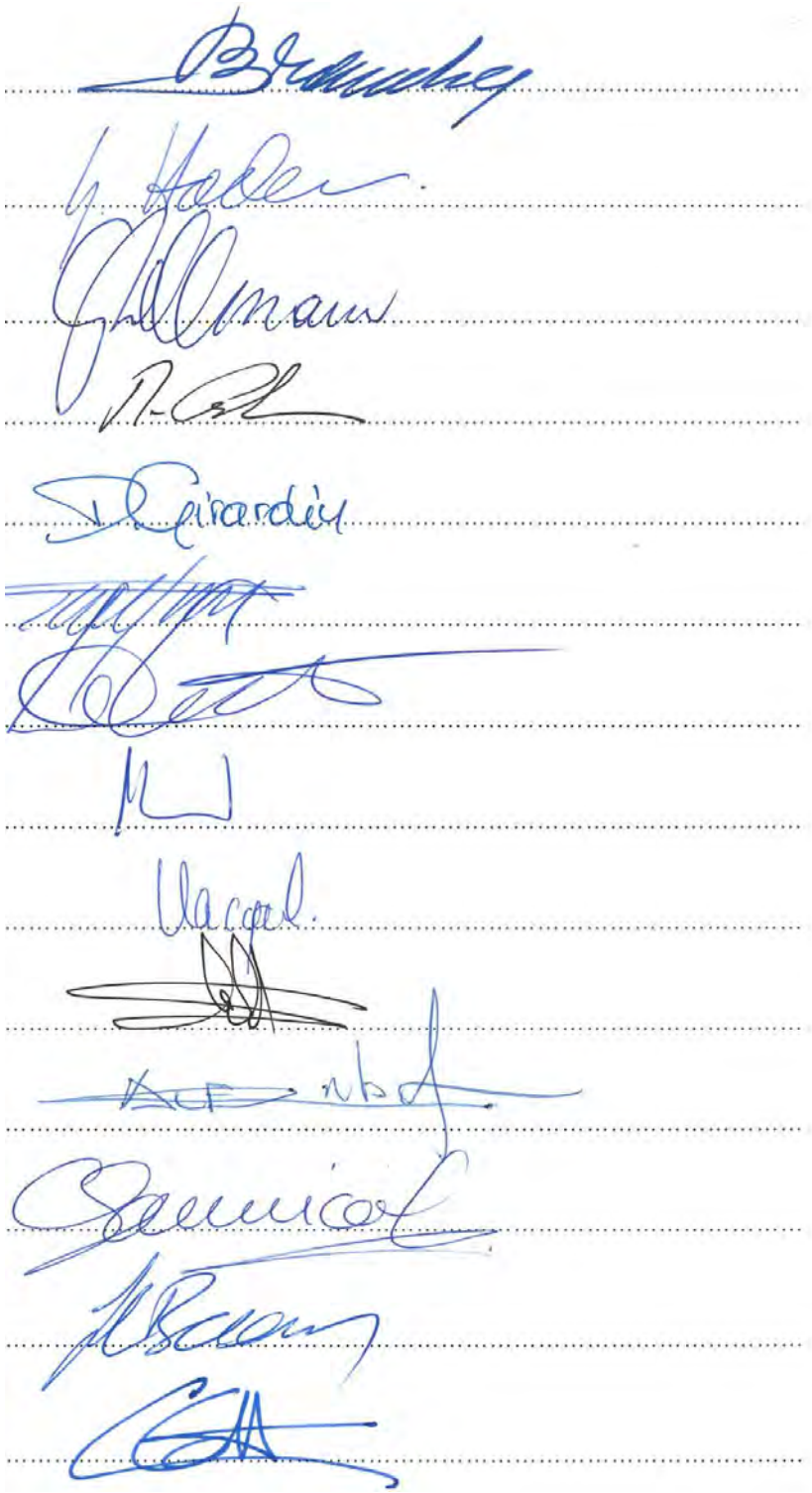

6. LEVÉE DE L'ANONYMAT

6.1 Identification des auteurs des projets primés

Après que le jury ait signé le présent rapport, son président Samuel Branche a levé l'anonymat des projets classés en suivant l'ordre du classement du concours et en vérifiant le droit de participation de leurs auteurs.

1er rang 1er prix 01 HUGO

Translocal Architecture GmbH
Beatusstrasse 19, 3006 Berne

Responsables : Walzer Helko, Göhre Marko

Collaborateurs : Hassler Anke, Fehlmann Thomas, Rasser Vincent, Zimmermann Pascale

2ème rang 2ème prix 21 ROQUE

groupement
Ivan Kolecek atelier d'architecture Sàrl – Lemmin Nicolas architecte Sàrl
Rue Enning 8, 1003 Lausanne

Responsables : Kolecek Ivan, Lemmin Nicolas

Collaborateurs : Závodná Jana, Dlabac Frantisek, Besson Jacques

3ème rang 3ème prix 28 PAPILLON

FWG Architectes Sàrl
Rue du Port Franc 2a, 1003 Lausanne

Responsables : Farini Elena, Widerski Christophe

Collaborateurs : Sempere Luz, Alburquerque Victoria, Calanna Valentina, Damiano Rosita, Felici Patrizio, Pisanu Angelo

4ème rang 4ème prix 18 «BASILE»

Jordan architectes SA
Rue Gutenberg 18, 1800 Vevey

Responsables : Jordan David, Perrinjaquet Raphaël

Collaborateurs : Métrailler Christel, Berbar Abdessamed, Cretton Mathieu, Fändrich Dave, Al Sawalha Dima, Dizerens Marine, Domenjoz-Röösli Evelyne, Angelini Silvio, Buccellonni Maribel

Consultant : Zbinden Jürg

5ème rang 5ème prix 25 La Moraine

tangram-design Sàrl
Rue de Sévelin 32, 1004 Lausanne

Responsable : Hatt Fred

Collaborateurs : Ostolaza Carlos, Dal Zotto Franck, Fernandez Joaquin

Consultants : Savoyat Marielle, Zimmermann Bruno

6ème rang 6ème prix 35 DETROIT

groupement
Cheseauxrey Sàrl / Khamphet Sakoa
Rue de Pradelaman 14, 1971 Grimisuat

Responsables : Cheseaux Olivier, Rey Alexandre, Khamphet Sakoa, Vitre Sébastien

Collaborateurs : Amaral Emmanuel, Crettaz Manu, Reynard Vanessa, Raboud Emilie

6.2 Identification des auteurs des projets non primés

Ensuite, le président du jury Samuel Branche a levé l'anonymat en suivant la numérotation des projets non classés.

02 Harold and Maude

graf & rouault architectes
Rue des Terreaux 20, 1003 Lausanne

Responsables : Graf Antoine, Rouault Pierre

Collaborateurs : Blanc Hutmacher Sophie, Cera Sergi, Ferreira Victor, Girard Anne-Sophie, Serra Linda

03 «Les trois Mousquetaires»

Studio d'architecture J.-D. Paschoud
Avenue de Lavaux 26, 1009 Pully

Responsable : Paschoud Jean-Daniel

Collaborateurs : Romar Diego, Paquier Arnaud, Pache Alex

Consultant : Giaicomini Bruno

04 UN JARDIN POUR SE RETROUVER

groupement
SARL RIO Architecture Urbanisme
Rue d'Aubervilliers 134, 75019 Paris, France

Responsables : Saffray Géraud, Bailly Pierre

Collaborateurs : Bordas Estelle, Daubas Charles, Monnier Mathieu

Consultants : Guinot Jérôme, Pasqualini Philippe

05 TWOgether

transversal architectes
Rue du Petit Chêne 11, 1003 Lausanne

Responsables : Marlaire Xavier, Suter Christian, Sauthier Raphaël

Consultant : Caviale Agathe

06 « La Vaudaire »

Cian Nicholl Architecte
Chemin de Bellevue 4, 1005 Lausanne

Responsable : Nicholl Cian

Collaborateur : Borges Cabral Joseph

07 « ANALOGIES »

Boschetti architectes
Avenue de la Sallaz 76, 1010 Lausanne

Responsables : Boschetti Fonso, Boschetti Patrick

Collaborateurs : Bistuer Vilaseca Ana, Moreira Telmo, Lukasova Barbora

08 LA VIE EN ROSE

Stendardo Menningen Architectes
Route des Acacias 43, 1227 Genève

Responsables : Menningen Adrien, Stendardo Daniele

Collaborateurs : Lallana Diez-Canseco Angel, Perez Blanca

09 HUIT CLOS

3A Atelier Architecture Aigle Sàrl – qd architectes
Rue Chevron 3, 1860 Aigle

Responsable : Pauli Stéphane

Collaborateurs : Henel Tomas, Fiala Ondrej

10 AA5214

Aùtenta Atelier d'architecture
Rue du chemin Vert 80, 75011 Paris, France

Responsables : Costecalde Fanny, Guignard Pierre, Igarashi Yosuke

11 LA PERSÉVÉRANCE

groupement
Estudio « Somos arquitectos »
Fernando El Católico 61, Local 18, 28015 Madrid, Espagne

Responsables : Burriel Bielza Luis, Fernández Lewicki Pablo, Tallón Iglesias José Antonio

Collaborateur : Dubuis Romain

12 COMMUNITY

re :use Architectes Yann Dubied
Route des Arsenaux 39a, 1700 Fribourg

Responsable : Dubied Yann

Collaborateurs : Pinede Amandine, Ratiu Marius

13 CUCA

groupement
SLFP architectes pa Assyneo Sàrl
Route de Prilly 21, 1023 Crissier

Responsables : Sterchi Sébastien, Laroque Raphaël, De la Fuente José Luis, Puigdengoles Briones Juan

14 L'OREE

Groupement
Eric Collaud et Daniel Berner Architecture Sàrl
Rue d'Italie 26, 1800 Vevey

Responsables : Collaud Eric, Nicole Marcel, Preisig Rudolf, Frasseren Kim, Luquin Echavarri Julen, Willemin Maxime, Favero Christiane, Milanesi Sandrine, Berner Daniel

15 faut y aller raoul

Emmanuel Neyt
Chemin des Mex 2, 1854 Leysin

Responsable : Neyt Emmanuel

16 Le Nid

Dias-Cottet architectes Sàrl
Chemin de Contigny 3, 1007 Lausanne

Responsables : Cottet Stéphane, Dias Tiago

Collaborateur : Gentizon Vincent

17 ENSEMBLE

Mondada Frigerio Blanc Architectes SA
Rue de la Grotte 6, 1003 Lausanne

Responsables : Mondada Danilo, Frigerio Jean-Luc, Blanc Thierry

Collaborateurs : Dupraz Anne, Vidal Ibarz Jorge, Wild Rémy, Passaplan Fabrice, Dalla Piazza Céline, Blanchut Céline, Bise David, Jaton Yann, Gallardo Pablo, Meystre Pablo, Absolonne Antonella

Consultant : Giger Luc (Weinmann-Energies)

19 VIS-À-VIS

Amaldi-Neder architectes Sàrl
Rue de Veyrier 19, 1227 Carouge

Responsables : Amaldi Paolo, Neder Federico

Collaborateurs : Tejedor Calvo José Luis, Khalef Hania, Loyola Pamplona Laura, Altamura Ugo

20 Les PAPY'S

Empeyta & Alberi architectes
Avenue de Rosemont 10, 1208 Genève

Responsables : Empeyta Christophe, Alberi Corrado

Collaborateur : Galbally Maria

22 Caducee

Link Architectes SA
Avenue des Mousquetaires 10, 1814 La Tour-de-Peilz

Responsable : Link Stéphane

Collaborateurs : Dind Jean-Pierre, Gerbex Steve, Rouiller Steve, Loubet Pierre-Julien, Mayor Sébastien, Donner Christophe

23 le jardin

Meyer architecture
Avenue des Mayennets 27, 1950 Sion

Responsable : Meyer François

Collaborateurs : Disner Gabriel, Guex Michael, Lesma Alessandra

Consultant : Bützberger + Partner SA Sion

24 TRAJECTOIRES

terrin.barbier architectes Sàrl
Rue de la Vigie 3, 1003 Lausanne

Responsables : Terrin Fanny, Barbier David

Collaborateurs : Coléou Colomb Clémentine, Bacelar Sofia, Liard Loïc

26 « ESPADRILLES & CAMOMILLE »

Architecture & Retail Rites SA
Place Saint-François 2, 1002 Lausanne

Responsables : Goldman Noémie, Graber Audrey, Python Adrien
Collaborateur : Collu Valentina

27 LES ANCIENS JEUNES

Groupement
AABE – Atelier d'Architecture Bonzon Ecublens Sàrl
ANG – Architecture Nilton Guerreiro
Route de Chavannes 39, 1007 Lausanne

Responsables : Bonzon Jean-Maurice, Guerreiro Nilton
Collaborateurs : Piquerez Keita, Mehmedovic Kadrija
Consultant : Weinmann Patrick

29 chez toi

Architech SA
Route de Meyrin 12a, 1202 Genève

Responsables : Herbert Frank, Pasquettaz Jean-Daniel
Collaborateurs : Muñoz Vanessa, Stella Alvarez Isabel Cristina

30 cœur tendre

decroux + piccolo Sàrl
Rue du Maupas 48, 1004 Lausanne

Responsables : Piccolo Deborah, Decroux Fabrice
Collaborateurs : Robillard Lisa, Kryeziu Edon

31 TWICE

Croubalian & Delacoste architectes
Rue du Beulet 4, 1203 Genève

Responsables : Delacoste Bernard, Croubalian Marcel
Collaborateur : Macchioni Laura

32 Happy papy mamy

actescollectifs architectes SA
Rue Louis-Ruchonnet 1, 1003 Lausanne

Responsables : Friberg Thomas, Bonvin Cédric, Bétrisey Claudia, Bonvin Ambroise, Masserey Pierre-Antoine
Collaborateurs : Aparicio Laura, Udriot Vanessa

33 BALLON ROUGE

bonnard woeffray architectes fas sia
Clos Donroux 1, Case postale, 1870 Monthey

Responsables : Bonnard Geneviève, Woeffray Denis
Collaborateurs : Barrero Susana, Bandeira Catarina, Marques Diogo, Guitard Julien

34 Les jardins partagés

Adam Khan Architects Ltd
Northington Street 4, WC1N 2JG Londres, Angleterre

Responsable : Khan Adam

36 AZIMUT

Manuel Vazquez Muino
Rue Dancet 22d, 1205 Genève

Responsable : Vazquez Muino Manuel
Collaborateur : Regatos Roberto
Consultant : Losada Carolo

37 LES ÂTRES

Thomas Bregman Architecte
Rue Prévost-Martin 22, 1205 Genève

Responsables : Bregman Thomas, Guillemot Marius, Geley Jean-Baptiste, Beaumanoir Marine
Collaborateurs : Lemos Mario, Lambellet Anne-Laure, Thoniel Valentin

38 A CHACUN SON BELVEDERE

groupement
HQA Sàrl d'architecture
Rue Boschot 1, 94120 Fontenay-sous-Bois, France

Responsables : Clara Hugo, Saintonge Emma
Collaborateurs : Scour Léa, Kanouté Brahim
Consultants : Peleteiro Marta, Felix Paulo, Renaud Didier

39 un nouvel horizon

AYBAR MATEOS ARCHITECTS JUAN JOSE MATEOS
Chemin du Caudoz 52, 1009 Pully

Responsable : Juan José Mateos
Collaborateurs : Aybar Camila, Alonso Marta, Xenaki Anna, Ciccareli Marta, Diaz Antonio

40 LE PARC ET LA PIERRE

Groupement
Bertoli & Morgat Architectes
Allée d'Orléans 38, 33000 Bordeaux, France

Responsables : Bertoli Marine, Morgat Rémi

41 BIENVENUE AU JARDIN SECRET

Groupement
Rodrigues Correia et Mauro João Ribeiro
Neueretstrasse 8, 3780 Gstaad

Responsables : Rodrigues Correia et Mauro João Ribeiro
Collaborateurs : Gil Cyril Santos, Sousa Andreia, Rodrigues João

42 DU MATIN AU SOIR

Jorge Muñoz, Marina Cisneros
Calle Bascones 17, 2c, 28029 Madrid, Espagne

Responsables : Muñoz Jorge, Cisneros Marina

7. ILLUSTRATIONS ET CRITIQUES DES PROJETS PRIMÉS

01 HUGO — 1er rang — 1er prix — CHF 45'000.-

Translocal Architecture GmbH

Berne

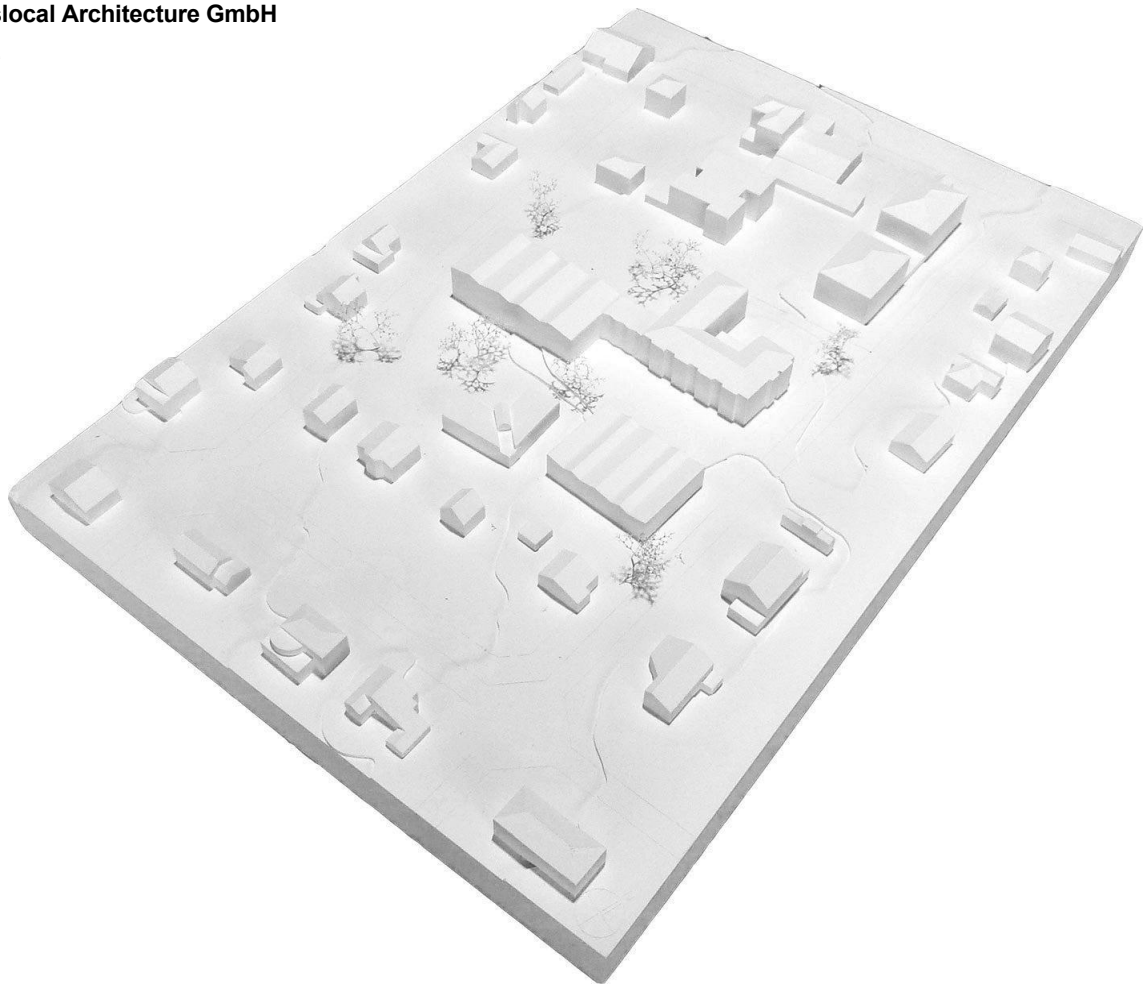

Le projet propose une bonne lecture du site par l'implantation des nouveaux volumes en alternant judicieusement les vides et les pleins en fonction des caractéristiques respectives des bâtiments existants et projetés : l'extension de l'EMS occupe le centre de la partie ouest du terrain, ce qui permet d'une part un dégagement optimal des bâtiments voisins, et d'autre part l'organisation claire et fonctionnelle d'une nouvelle entrée principale de l'EMS au nord : cette entrée comprend notamment les places visiteurs et l'accès des véhicules près de la porte d'entrée. Le parc et la terrasse extérieure sont ainsi libres de toute circulation automobile.

Cet espace extérieur est délimité au sud par le volume de l'école qui ne comprend que 2 niveaux, et dont l'accès à travers le préau est prévu du côté opposé: cette configuration a le mérite de réduire l'impact général du bâtiment scolaire sur le site, de créer une distance judicieuse avec les bâtiments d'habitation existants tant à l'est qu'au sud, et de séparer clairement les circulations et les espaces extérieurs respectifs des 2 établissements.

L'ensemble de l'EMS s'articule autour d'un élément central de liaison entre le bâtiment existant et son extension: largement vitrée et formellement identifiable, cette articulation comprend au rez la réception et les espaces d'accueil, et aux étages des petits salons d'unité traversants, ce qui garantit à chaque niveau une liaison fonctionnelle directe entre les 2 ailes du nouveau complexe.

La réorganisation du rez-de chaussée actuel prévoit l'installation de la nouvelle cuisine dans le vide de la cour intérieure existante, en relation directe avec l'accès de service côté nord, et avec la salle à manger aménagée le long de la façade donnant sur la terrasse et le parc, côté sud. Les unités de soins existant aux étages sont aménagées avec un minimum de modifications tout en bénéficiant de l'apport des nouveaux séjours d'étage directement contigus.

La qualité du dégagement et des vues sur les montagnes depuis les chambres existantes est astucieusement sauvegardée de tous côtés.

L'extension de l'EMS est organisée sur 3 niveaux, comprenant les soins et les activités au rez, et les unités d'hébergement aux étages. La distribution se fait selon le modèle classique du double couloir central, disposition typologique certes fonctionnelle, mais dont le jury regrette le caractère très institutionnel, peu domestique, et générateur d'un nombre important d'espaces de service borgnes. Bien que le jury relève l'intérêt d'un accès autonome (et dissocié du reste de l'EMS) au centre d'accueil temporaire (CAT) au rez inférieur du pignon à l'ouest, la situation de ces locaux en demi-niveau inférieur sans ascenseur pose un problème de relation avec les espaces collectifs de l'EMS.

Le jury relève la grande qualité du projet de l'école, dont l'ensemble du programme est distribué sur 2 niveaux: au rez, les espaces communs et administratifs, à l'étage, les 8 classes organisées en 2 groupes séparés (et reliés) par l'espace commun de la bibliothèque. Ces 2 groupes comprennent chacun 4 classes disposées autour d'un espace polyvalent et d'un escalier indépendant. Cette configuration, sans couloirs au niveau des classes, est d'une grande richesse typologique et spatiale, et favorise la transdisciplinarité souhaitée par les professionnels de la Monneresse.

La matérialisation proposée pour les nouveaux volumes est intéressante, aussi bien en ce qui concerne la forme de la toiture « plissée » que l'expression de la façade : la succession de petits pans inclinés confère au dernier niveau une qualité et une identité propre, même si les sur-hauteurs ainsi créées sont assez complexes à gérer selon les différentes fonctions d'hébergement, techniques ou sanitaires. Le traitement de la façade reconnaît les caractéristiques particulières du bâtiment existant (brique rouge et bow-windows) et y fait référence (céramique de couleur et encadrements de fenêtres en saillie).

Enfin, le jury souligne la bonne compacité et fonctionnalité du projet tant au niveau de l'EMS que de l'école, et un bon potentiel d'ordre général. Des six propositions analysées, le projet est le plus petit en volume dans le respect du programme imposé et le moins coûteux à réaliser.

HUGO

Centre de vie du Chablais / Concours d'architecture

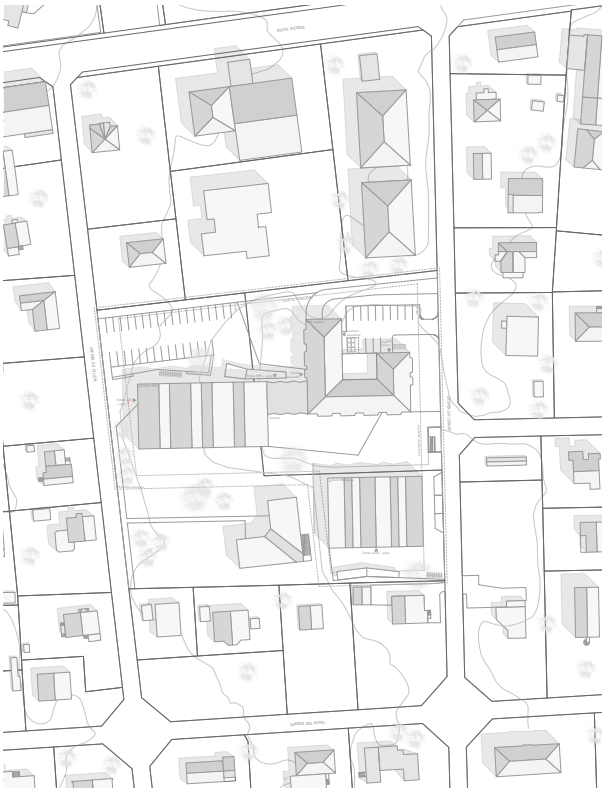

Plan de situation 1:500

La Résidence d'Aigle / Halle d'entrée

SITUATION

Le site du concours se trouve entre le Chemin du Sillon et le Chemin du Levant, et le périmètre est d'une forme angulaire. Au centre du site, se trouve l'EMS La Résidence d'Aigle. Ainsi, il reste à disposition des surfaces non bâties: une grande à l'ouest, et une plus petite au sud de la résidence. Alors que la partie ouest sera utilisée pour l'extension et le réaménagement de l'EMS, la partie sud accueillera la future école de la fondation la Mauvenaise. Les deux bâtiments seront des volumes simples, afin d'obtenir un caractère évident, et de diffuser des espaces extérieurs spécifiques à l'EMS et à l'école.

L'extension de l'EMS se relie au bâtiment existant par une étroite articulation en verre. Le dégagé de l'extension vers le sud permet aux chambres de l'ancien bâtiment ainsi que du nouveau de conserver l'impressionnante vue vers les montagnes. Côté Chemin du Silloin, se trouve une généreuse zone d'arrivée avec les places de parking pour les visiteurs, un couvert d'entrée et l'entrée principale dans l'élément vitré. De l'autre côté, au sud du bâtiment existant, se trouve une terrasse protégée mais néanmoins ensoleillée pour les résidents. Elle est reliée au département de l'entrée principale, la nouvelle du bâtiment existant servira comme zone de livraison séparée pour la cuisine et la résidence.

L'école se trouve sur la partie sud de la parcelle. Le bâtiment de l'école s'oriente comme l'EMS, de telle sorte à créer au sud, un espace libre pour la cour de récréation et pour l'entrée principale. Ainsi, il se crée une délimitation naturelle entre les deux publics différents, que sont les résidents de l'EMS et les écoliers. Les flux de circulation se séparent entre les deux cours parallèles du Chemin du Silloin et du Chemin du Levant.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Les espaces extérieurs sont composés d'un maximum de surfaces perméables et de surfaces vertes. Des groupes d'arbres, des bancs publics ainsi que la construction de la toiture définissent les entrées et les zones de détente. Ainsi que dans la cour de l'école seront installés des jeux d'extérieurs adaptés aux âges des enfants et des adolescents afin d'encourager leur mouvement, la terrasse de l'EMS sera plantée d'arbustes et des fleurs, de telle sorte à ce que les couleurs et les odeurs puissent stimuler les résidents et augmenter leur qualité de vie. Les différences de niveaux sur le site seront aplanies par des pentes très faibles afin de garantir l'accessibilité à toute la parcelle.

Les places de parking seront en dalles de béton engazonnées afin de les intégrer au mieux aux espaces extérieurs. L'agencement des places de stationnement dans les espaces extérieurs permettra d'alléger les coûts, et de s'intégrer naturellement dans les parcs de l'EMS.

MAISON DE RETRAITE

L'extension de l'EMS suit deux lignes directrices. D'une part, les niveaux du bâtiment existant seront les mêmes dans l'extension, et d'autre part, les interventions dans l'EMS existant seront ponctuelles afin de l'optimiser au mieux. Le nouveau et l'ancien bâtiment sont pensés tels un système global qui favorisera les rencontres et les synergies dans l'ensemble du projet.

Au sous-sol du bâtiment existant seront centralisés les vestiaires. L'école sera également reliée afin de profiter des installations de cuisine. Sous le nouveau bâtiment seront localisées les espaces techniques et les espaces de stockage.

L'ancien bâtiment subira la plus grosse intervention au rez-de-chaussée. La cuisine sera agrandie et réembaîtée. Dans l'aile nord-ouest se trouve la buanderie. À cet endroit seront aussi centralisés les espaces de livraison. Au sud du bâtiment se trouveront les salles à manger et tous les espaces communs pour les résidents, en relation directe avec la généreuse terrasse. Ici, l'ancien et le nouveau bâtiment s'orientent pour ne former plus qu'un. Il se crée ainsi un espace de rencontre et de détente. Au nord, le long du grand secteur de vie en communauté et les lie à travers la cafétéria jusqu'aux salles de physiothérapie. Dans la zone de transition entre le nouveau et l'ancien bâtiment se trouve le hall d'entrée et l'accueil. Les bureaux de l'administration sont orientés vers le nord. Indépendamment de la résidence, l'entrée du CAT est accessible depuis le Chemin du Silloin.

Les étages supérieurs de l'ancien bâtiment seront conservés. L'unique transformation concernera la zone de circulation afin de mieux relier les deux bâtiments. Ainsi, les étages de l'EMS seront reliés à ceux du nouveau bâtiment par le nord-est. Les étages supérieurs du nouveau bâtiment sont identiques. Dans la transition visible entre les deux volumes se trouvent les salles à manger, à proximité directe des locaux des équipes de soins, et avec un accès à une large loggia orientée au sud. Les chambres individuelles s'orientent sur 3 côtés, autour d'un noyau central. Toutes les chambres profitent d'une vue vers les montagnes. Les couloirs se prolongent vers de petits salons. Ainsi, il se créé plusieurs petits espaces communautaires, ce qui correspond aux désirs des habitants.

ECOLE

L'école s'articule en deux parties typologiquement différentes : le socle et l'espace des salles de classe. Le socle abrite l'administration, la salle polyvalente, les salles de psychomotricité, les vestiaires et le hall d'entrée. Le hall s'ouvre vers un espace extérieur couvert au sud, en lien avec la cour. À l'étage supérieur se trouvent les salles de classe, la bibliothèque et les bureaux des psychologues et des logopédes. L'étage est divisé en deux sous-parties, possédant chacune sa zone de circulation, isolées acoustiquement et séparée de la circulation principale pour des raisons de sécurité incendie. Grâce à ses proportions et à la disposition du plan, ces espaces de circulation peuvent être utilisées comme des salles de jeux.

Il en résulte ainsi deux sous-parties avec quatre salles de classe chacune. Ces unités d'espaces avec une structure libre rendent non seulement possible différentes combinaisons d'espaces et différentes formes d'éducation, mais réduit également les conflits et les mélanges entre les classes d'âge.

CONSTRUCTION ET MATÉRIALITÉ

Les deux nouvelles constructions seront habillées d'éléments en céramique, profilés et teintés. La structure de ces deux bâtiments est conçue en béton armé. Un système composé de dalles en béton armé et de porteurs verticaux (murs et piliers) permet une grande flexibilité d'adaptation aux fonctions internes. Les deux structures seront liées au niveau de chaque étage. Par ce biais, les déplacements horizontaux dus aux séismes seront harmonisés et le risque de collision entre les deux bâtiments sera entièrement éliminé. À cette interface, des mesures particulières telles que les joints de dilatation seront étudiées.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MINERGIE

La façade hautement isolée ainsi qu'une surface vitrée optimisée, associé à un volume global compact, permettent de restreindre les pertes de chaleur. La source d'énergie pour la production de chaleur sera clarifiée dans une phase ultérieure. Les énergies renouvelables seront largement prioritaires. Le bâtiment est équipé d'une ventilation mécanique avec récupération de chaleur. L'eau courante est chauffée par des collecteurs sur le toit du bâtiment existant.

Un soin particulier sera apporté aux énergies grises des matériaux de construction. C'est pourquoi nous privilégions l'utilisation de béton recyclé (ECO-CYC 2112) et des façades en céramique. Le projet des deux nouveaux bâtiments est d'une haute efficacité thermique et remplit pleinement les critères du label Minergie ECO.

ETAPES

L'EMS sera laissé en fonction durant la construction de l'extension. Ce n'est uniquement après la livraison du nouveau bâtiment que l'ancien sera démoli. Pendant cette période, la cuisine devra être délocalisée dans un élément extérieur.

L'école pourra être construite séparément et indépendamment de la maison de retraite. Le projet de concours propose une construction durable et identitaire, apportant un scénario efficace, des espaces intérieurs et extérieurs de qualité ainsi qu'un confort maximal pour les résidents. La construction compacte et efficace permet des frais de construction raisonnables. Les objectifs de la norme SIA/EMS sont respectés.

HUGO

Centre de vie du Chablais / Concours d'architecture

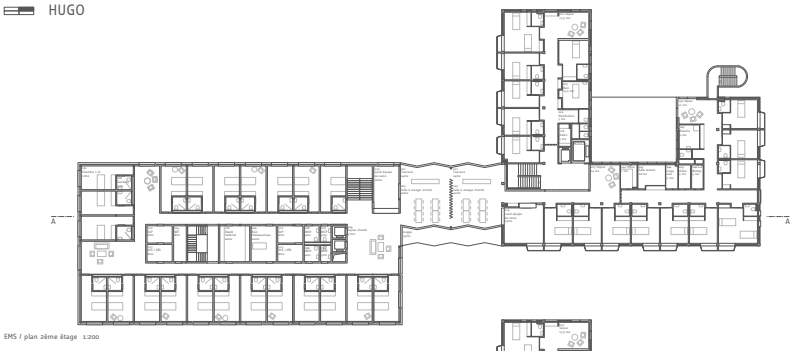

EMS / plan 2ème étage 1:200

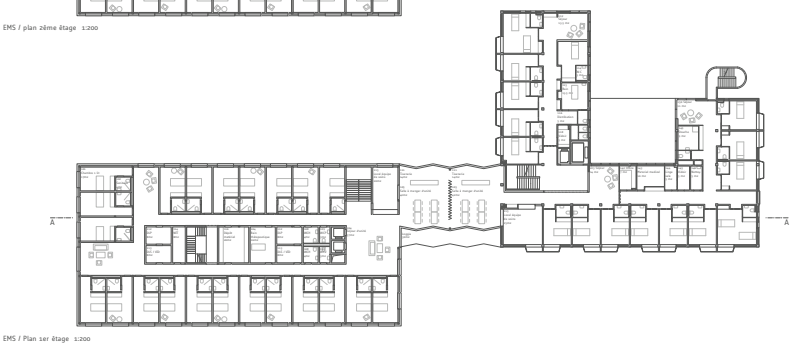

EMS / Plan 1er étage 1:200

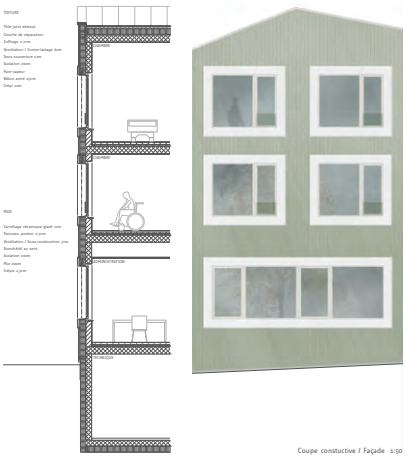

Coupe constuctive / Façade 1:50

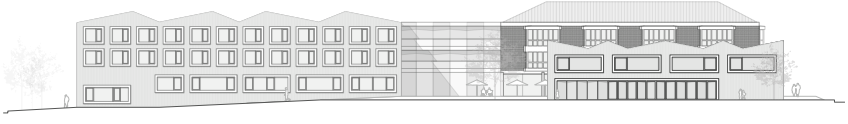

Façade sud 1:200

École / Façade est 1:200

HUGO

Centre de vie du Chablais / Concours d'architecture

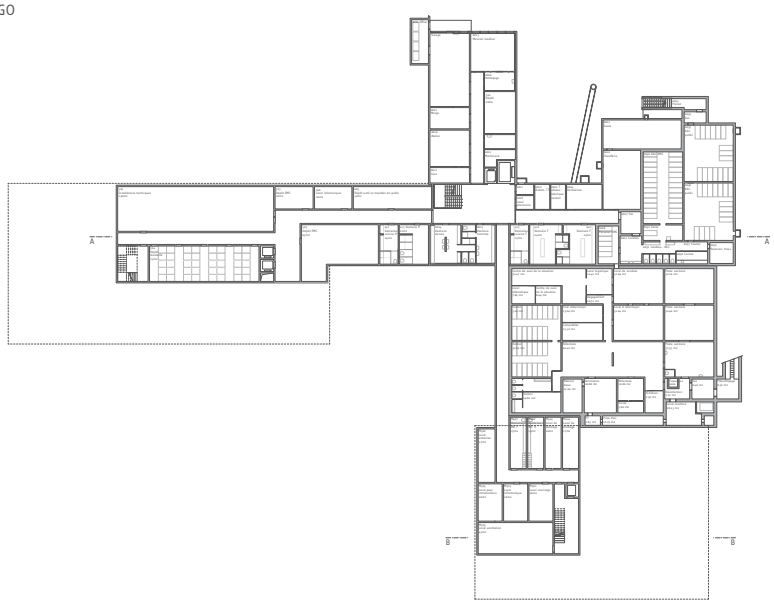

Plan sous-sol 1:200

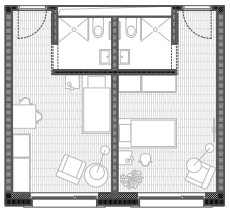

EMS / Chambre individuelle 1:50

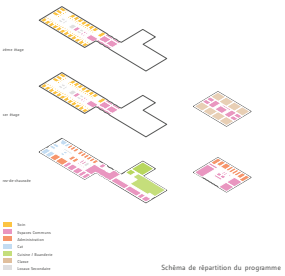

Schéma de répartition du programme

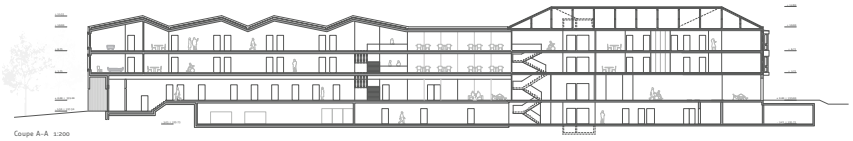

Coupe A-A 1:200

École / Façade nord 1:200

HUGO

Centre de vie du Chablais / Concours d'architectur

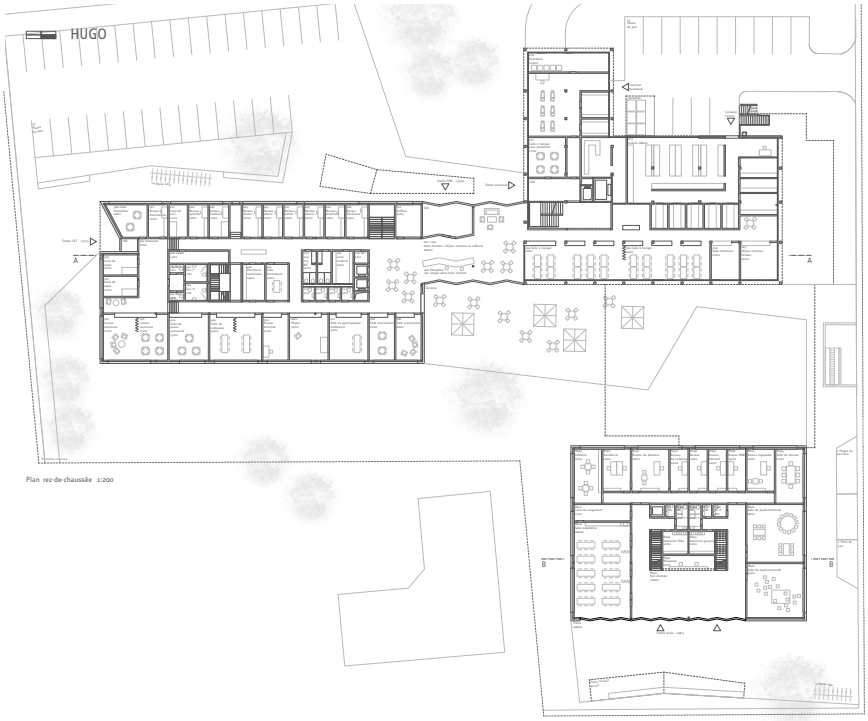

Plan rez-de-chaussée 1:200

École la Monneresse / Salle de je

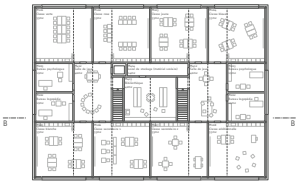

École / Plan 1er étage 1:2

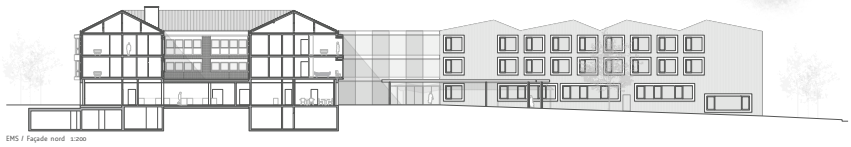

EMS / Façade nord 1:200

Coupe B-B 1:2

21 **ROQUE** — **2ème rang** — **2ème prix** — **CHF 40'000.-**

Groupement

Ivan Kolecek
atelier d'architecture Sàrl

Lemmin Nicolas
architecte Sàrl

Lausanne

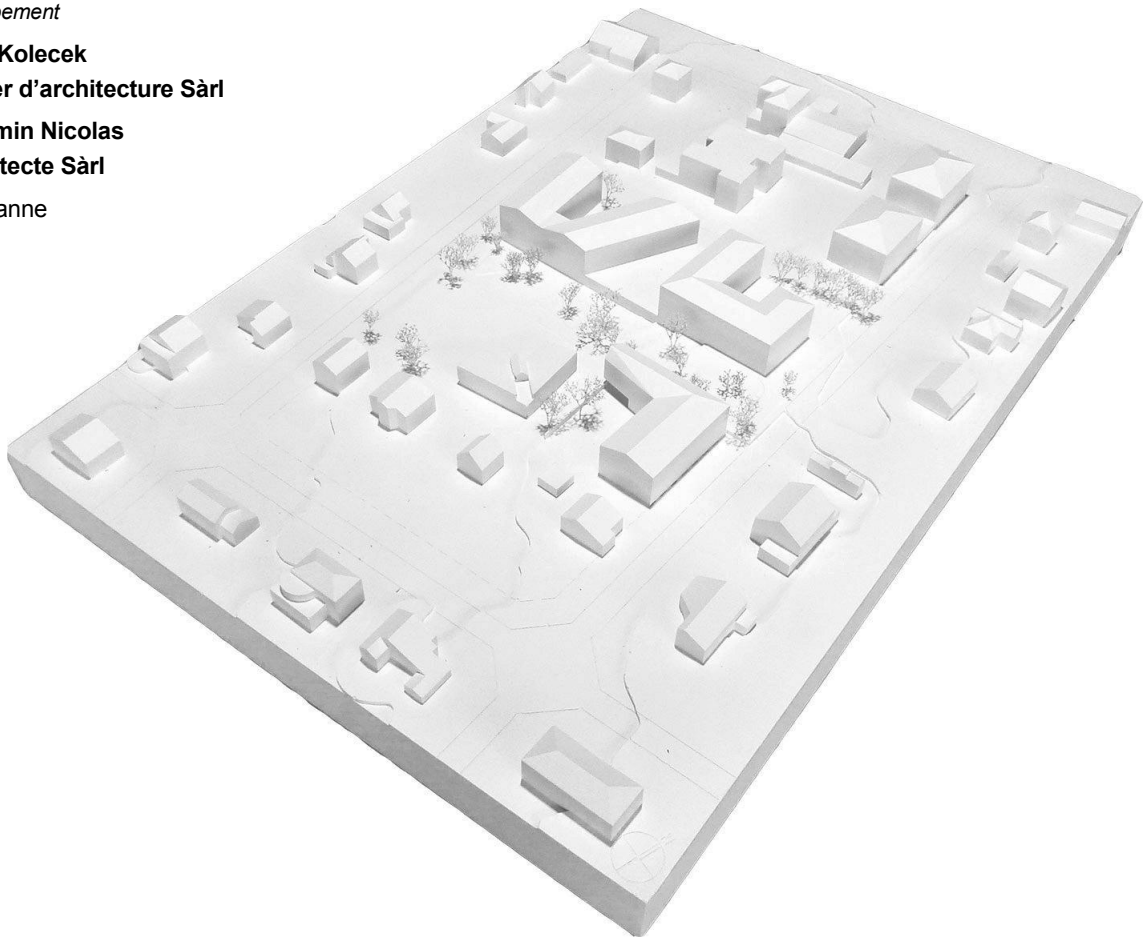

L'auteur du projet propose de qualifier le site par la création d'un vide transversal d'est en ouest, aménagé en parc et devenant l'élément structurant, distributif et identitaire du lieu. Cet espace public arboré, lieu de référence tisse le lien entre EMS et école et favorise les rencontres à l'échelle du quartier en mettant en relation le Chemin du Levant au Chemin du Sillon.

La volumétrie de l'extension de l'EMS modifie l'identité autonome du bâtiment existant et donne une nouvelle lecture de forme urbaine à la composition. Si cette proposition urbanistique est séduisante et tire profit des géométries du parcellaire, le jury se questionne sur la cohérence architecturale du tout ainsi que sur la grande longueur de la façade sud. La répartition programmatique est bonne et prend en compte la topographie en pente du terrain. Le rez-de-chaussée inférieur, niveau d'accès principal, accueille les espaces communs et les salles à manger, largement vitrés et orientés sur le parc au sud. La réception, à mi-chemin des accès côté parking et côté parc, est bien centralisée par rapport à l'ensemble du projet de l'EMS. Par contre, la surface d'accueil paraît sous-dimensionnée ; son éloignement de la partie administrative située au rez supérieur dans le bâtiment existant n'est pas judicieux et pose des problèmes organisationnels.

La nouvelle cuisine fait articulation et prend intelligemment place entre le nouveau bâtiment et l'existant. L'unité d'accueil temporaire située au rez supérieur du bâtiment existant bénéficie d'un accès séparé et indépendant.

Sa relation avec les parties collectives de l'EMS mériterait, par contre, d'être valorisée.

A l'étage, les nouvelles unités sont bien organisées. La distribution est claire, les séjours et espaces communs centralisés bénéficient également de la vue sur le parc et l'animation du quartier. Toutefois, l'organisation des circulations ne permet pas une déambulation en boucle. La liaison entre les deux corps de bâtiment s'opère principalement par le rez inférieur ; au rez supérieur, elle se fait par l'extérieur au travers de la toiture terrasse. Globalement, les distances à parcourir entre le bâtiment existant et son extension sont acceptables et restent agréables. Les unités existantes ne sont pas ou peu transformées.

Le parking et les accès de service relayés au nord sont fonctionnels et en adéquation au parti choisi. Cependant, la multiplication des différentes entrées dans l'ensemble du système pose la question de l'orientation et la perte de repère pour les différents utilisateurs.

Le volume de l'école, en forme de L, libère un espace de préau protégé au sud-ouest et trouve son accès à couvert sous le porte-à-faux qui fait lien avec le parc public. Les espaces tant d'enseignement que pour les thérapeutes sont bien disposés, organisés de manière distincte propre à chaque fonction et disposent d'orientations différentes évitant ainsi les conflits visuels. Le plan finement structuré permet l'utilisation des espaces vestiaires comme appoint pédagogique. Les façades se distinguent volontairement de celles de l'EMS et confirment l'autonomie du bâti.

L'étude économique situe le projet global dans la moyenne des propositions analysées. Le volume de l'école semble toutefois surdimensionné et pourrait gagner en compacité.

En conclusion, si le projet séduit par son ouverture au quartier par la création d'un grand espace vert de référence, le jury se questionne sur la justesse de la proposition, notamment sur l'impact des volumes en regard au quartier.

ROQUE
CENTRE DE VIE DU CHABLAIS . CONCOURS D'ARCHITECTURE
DÉVELOPPEMENT URBAIN
LE PARC, RÉFÉRENCE DU LIEU
BÂTIMENTS À DEUX ÉCHELLES
LA CHAMBRE, UN ESPACE DE LOGEMENT PRIVATIF
L'ÉCOLE
« PENSER GLOBAL ET AGIR LOCAL »
ÉCOLOGIQUE
SOCIAL
ÉCONOMIQUE

ROQUE
CENTRE DE VIE DU CHABLAIS . CONCOURS D'ARCHITECTURE

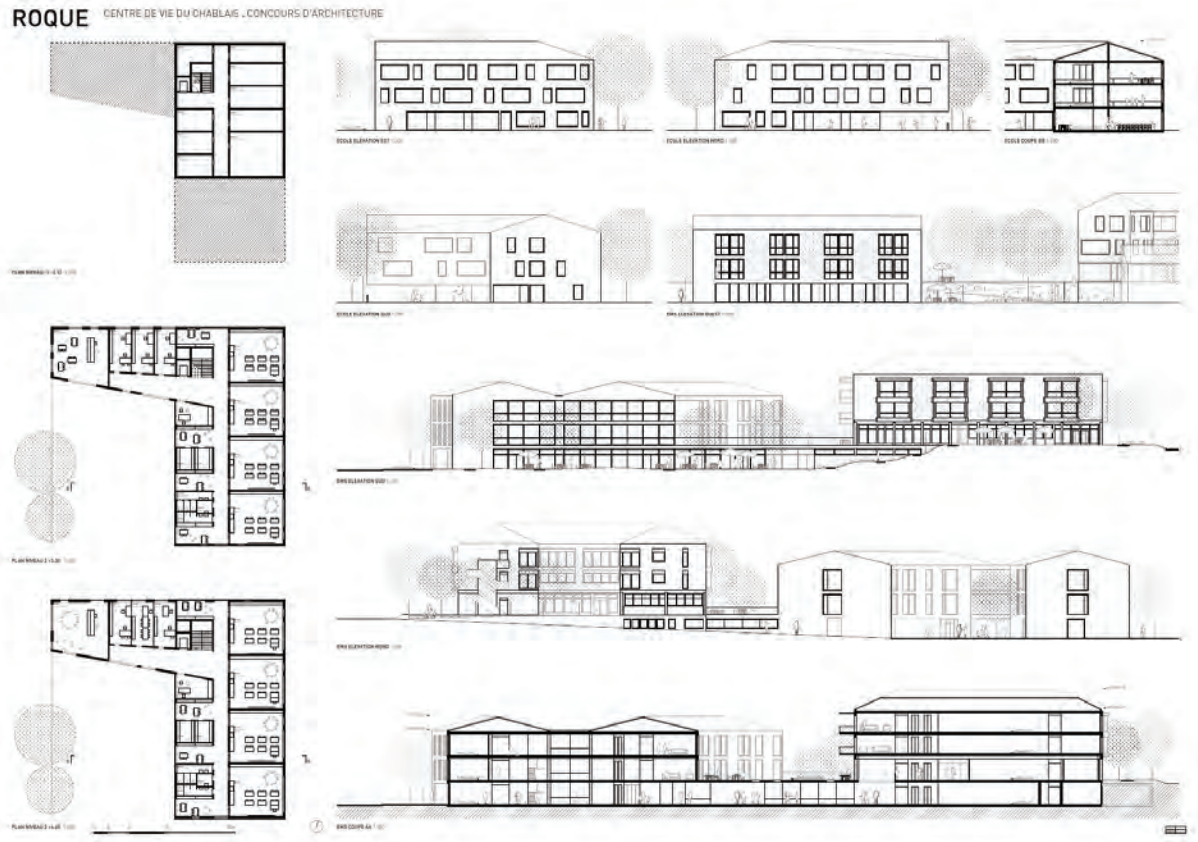
ROQUE
CENTRE DE VIE DU CHABLAIS . CONCOURS D'ARCHITECTURE

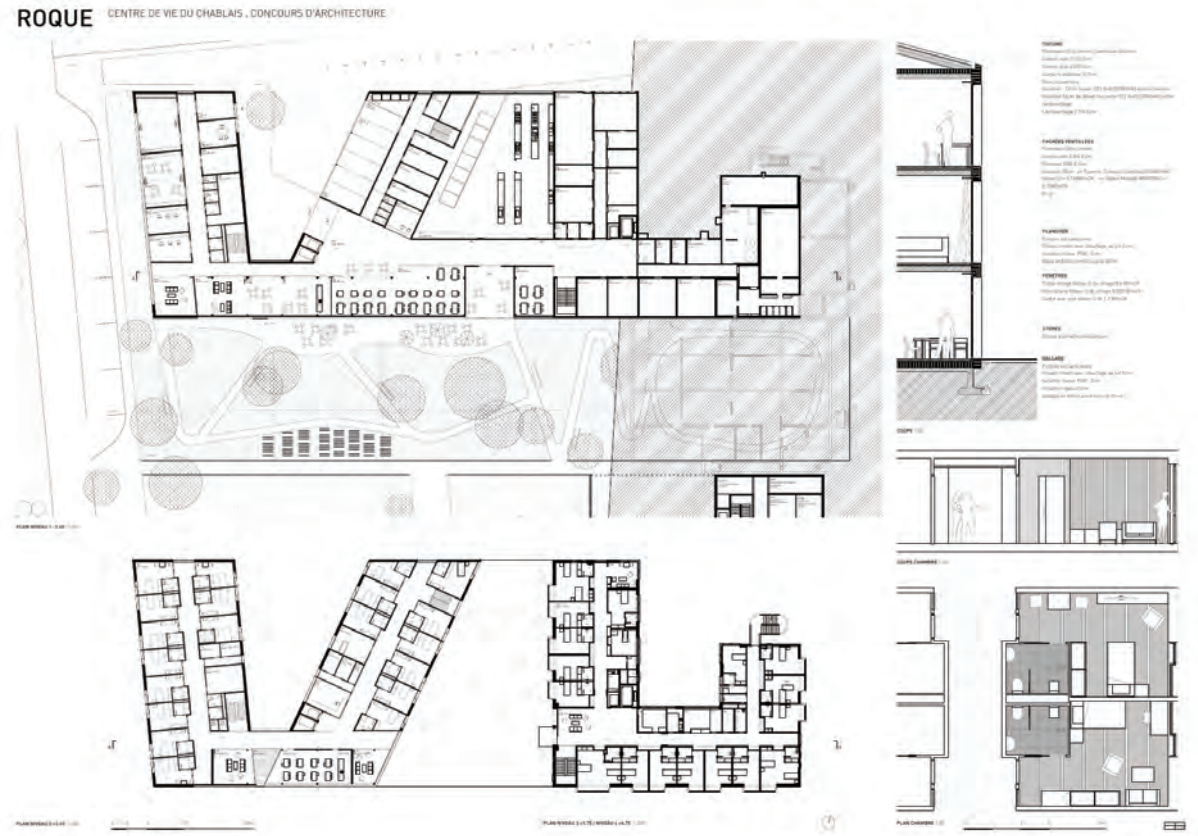
ROQUE
CENTRE DE VIE DU CHABLAIS . CONCOURS D'ARCHITECTURE

28 PAPILLON — 3ème rang — 3ème prix — CHF 35'000.-

FWG Architectes Sàrl
Lausanne

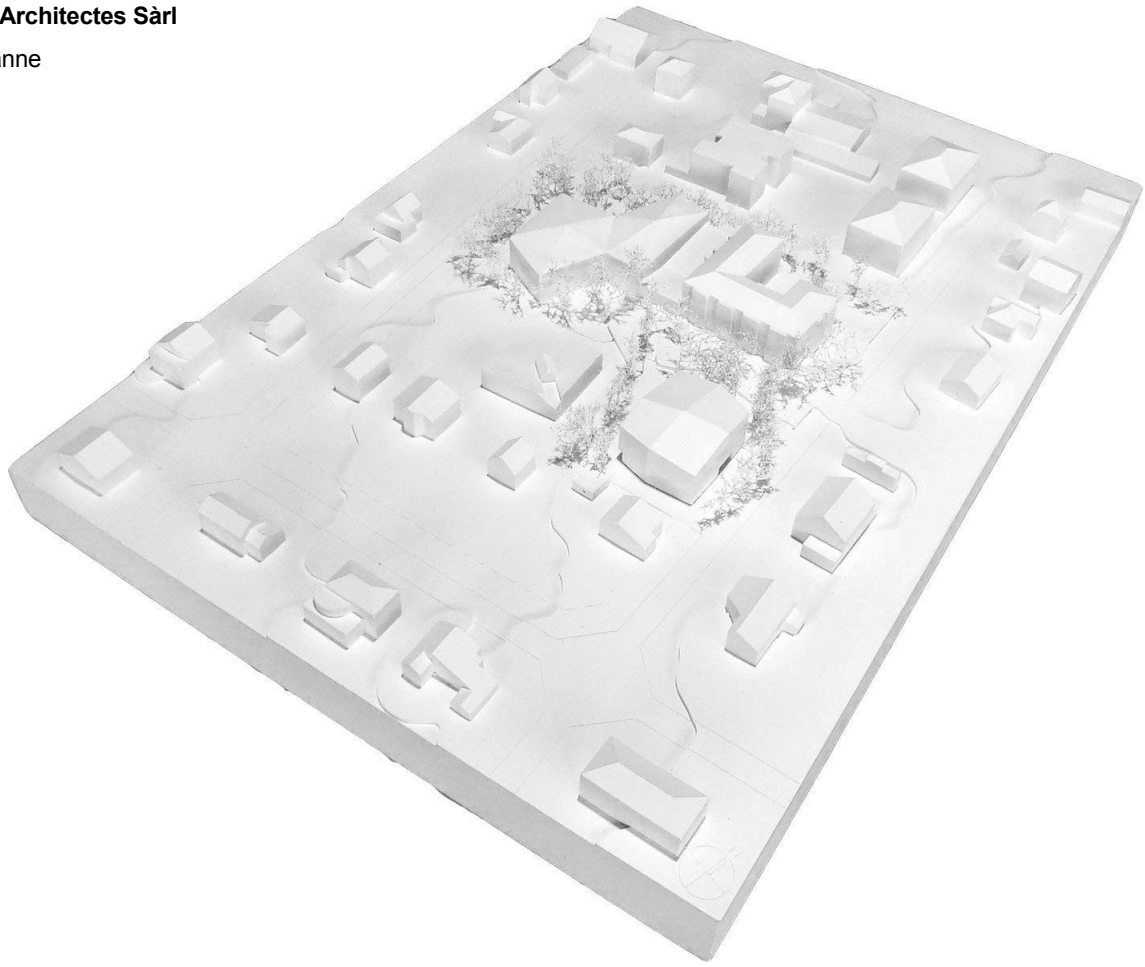

Le projet propose des constructions de 3 niveaux tant pour l'EMS que pour l'école. L'extension de l'EMS occupe une position centrale dans le site avec des aménagements extérieurs en bordure de parcelle, pour les zones de parking et de dépose, ainsi qu'un jardin aménagé et largement arborisé entre les nouvelles constructions, dans l'axe est-ouest.

A travers sa position et sa conception de type pavillonnaire (constructions de faibles gabarits, toits à plusieurs pans et façades brisées), le projet propose un bâtiment « organique », rayonnant, subtilement inséré dans le site. Les volumétries développées entretiennent avec le contexte des rapports de masses et de vues sensibles. Le décalage et le retrait des volumes, le jeu des façades brisées et l'échelle des ouvertures présentent une image intégrée au contexte limitant les rapports de force avec les constructions voisines. Dans cette même idée, l'auteur souligne ce parti en proposant pour les aménagements extérieurs des plantations hautes, disposées de manière denses autour des constructions et dans le parc.

L'entrée au complexe est maintenue à son endroit actuel. Toutes les places de parc se situent à l'opposé sur le long du chemin du Sillon, en lien direct avec les entrées de services et de livraison. Si ce choix parait rationnel et efficace, il n'en reste pas moins que la séquence d'accès entre le parking et l'entrée, notamment par le parcours que le piéton doit emprunter en bordure du site pour rejoindre l'entrée principale, est moins convaincante.

Les espaces extérieurs au sud, entre l'EMS et l'école, sont traités sous la forme d'un grand jardin thérapeutique boisé. Compte tenu de l'implantation des masses bâties et de l'emprise des zones d'accès, le jardin semble phagocyté par les cheminements d'accès et d'entrée. Du point de vue de l'usage et des ambiances, le jardin reste finalement assez pauvre et peu convaincant. Cette remarque est également valable pour la qualité de l'espace extérieur de la terrasse proposée à l'étage, en lien avec une unité de soin.

La disposition générale du plan paraît, en première lecture, simple et efficace. L'articulation entre existant et nouvelle construction s'opère par un volume bas, très dilaté, proposant une liaison chaude sur un seul niveau. La partie sud du plan est dédiée principalement aux espaces de jour et de rencontres. Les programmes en enfilade restent fonctionnels mais peu définis en termes d'espaces et d'ambiance. La notion de domesticité à cet étage est peu présente.

Dans les ailes du bâtiment au rez-de-chaussée et aux étages, le programme des locaux est réparti par unités. Si les espaces communs des étages sont attrayants de par le lien qu'ils entretiennent avec le jardin et les points de vue, le jury déplore la position et l'exiguïté du dégagement devant les circulations verticales, dégagements indispensables pour absorber les déplacements des résidents aux heures d'affluence (repas, activités). Dans les ailes de l'extension, les espaces intérieurs définis par des blocs centraux génèrent un concept de déambulation efficient. Si l'échelle domestique de l'unité de soins est intéressante, l'orientation diffuse des plans induit des repères difficiles pour les résidents. A l'étage, plusieurs chambres souffrent de la géométrie du bâtiment (dimensionnement irrégulier), ce que regrette le jury en regard de l'orientation optimale proposée pour l'ensemble des chambres.

L'intervention relativement modeste dans le bâtiment existant de l'EMS (au rez-de-chaussée uniquement) est un avantage dans le but de maintenir l'activité de l'EMS durant les travaux.

L'accès à l'école se fait sur la rue du Levant. Au rez-de-chaussée côté jardin, le retrait de la façade propose un espace extérieur couvert en lien avec les salles communes de l'école et le jardin. Si cette proposition semble intéressante, le dimensionnement du dispositif est cependant discutable dans le sens où il ne répond pas vraiment au caractère de préau couvert ni à celui de simple marquise. Le plan s'organise de manière rayonnante, intégrant en son centre une circulation qui se dilate en une variation d'espaces de dégagements à la lumière selon les étages. Le caractère domestique de l'école est apprécié tout comme l'expression de ses façades à l'échelle d'une école de quartier.

L'étude économique situe le projet global comme relativement compact et économique par rapport à l'ensemble des six propositions analysées.

PAPILLON
PLANCHE 1
CONCOURS D'ARCHITECTURE - CENTRE DE VIE DU CHABLAIS - AIGLE

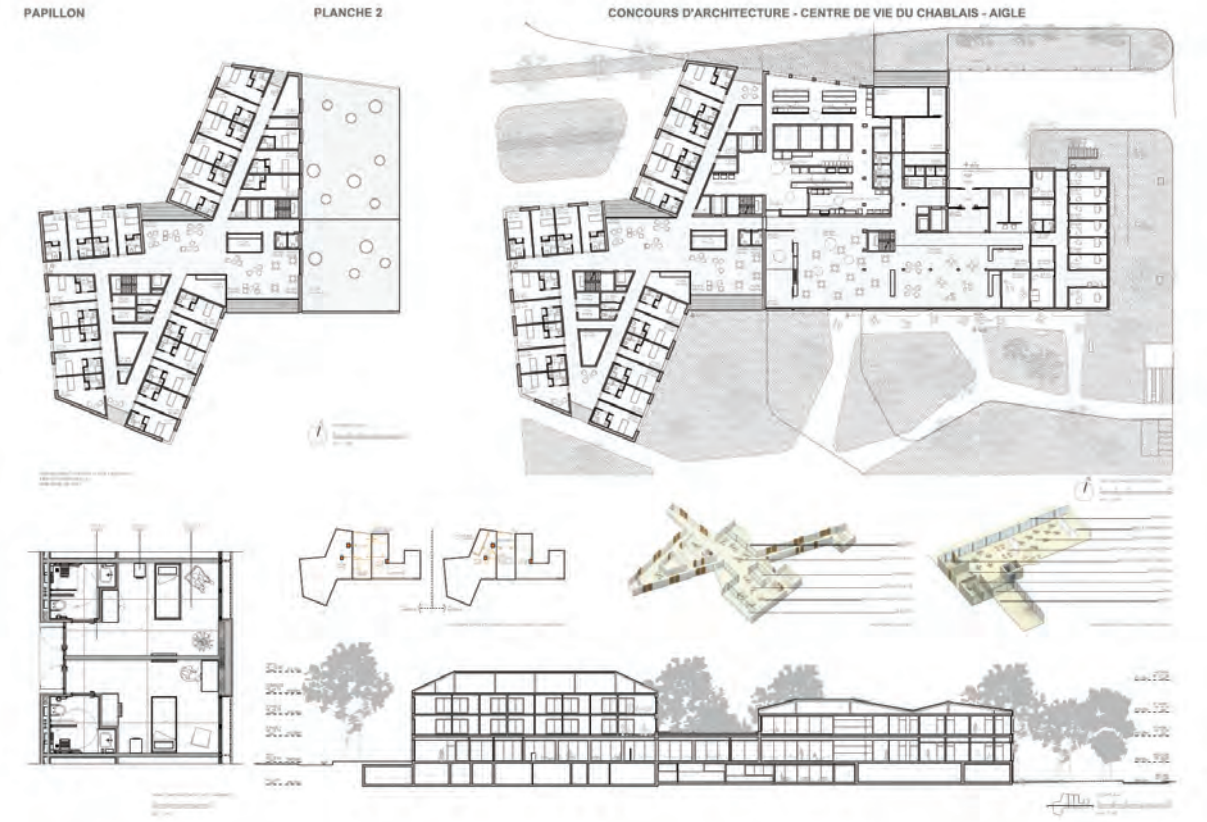
PAPILLON
PLANCHE 2
CONCOURS D'ARCHITECTURE - CENTRE DE VIE DU CHABLAIS - AIGLE

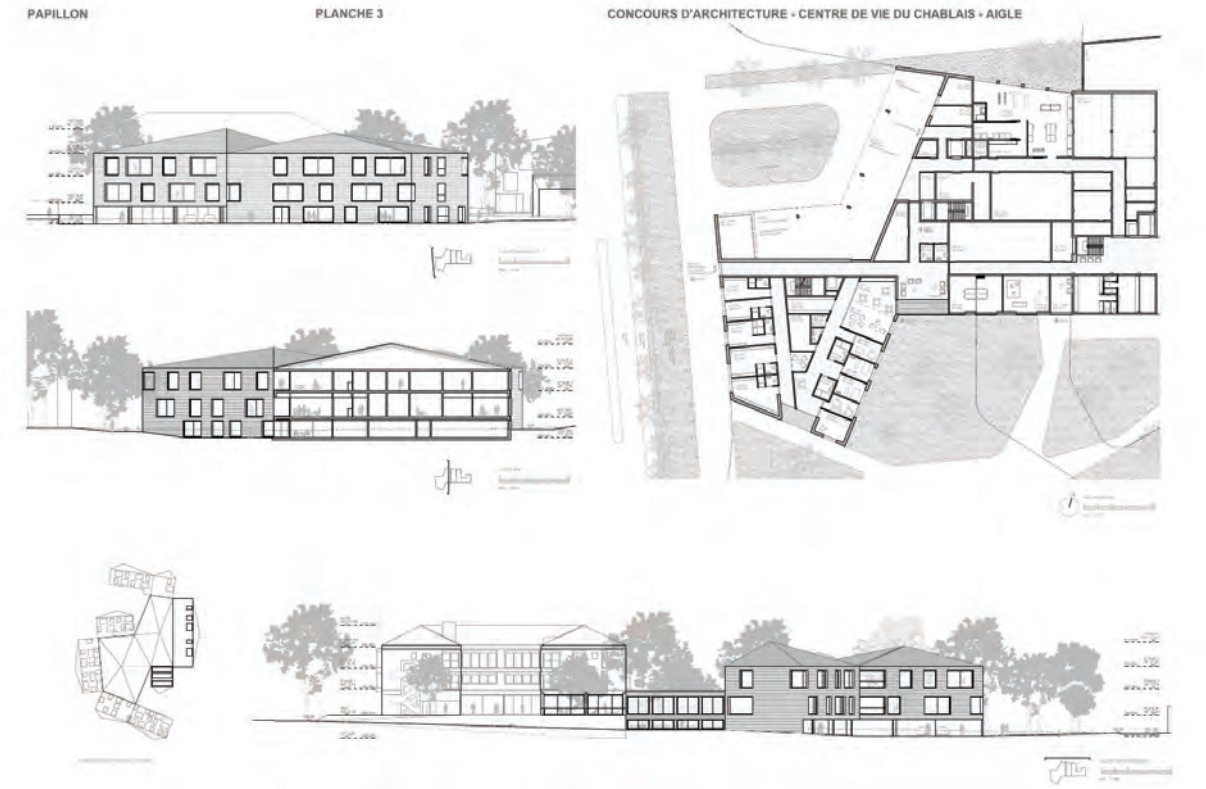
PAPILLON
PLANCHE 3
CONCOURS D'ARCHITECTURE - CENTRE DE VIE DU CHABLAIS - AIGLE

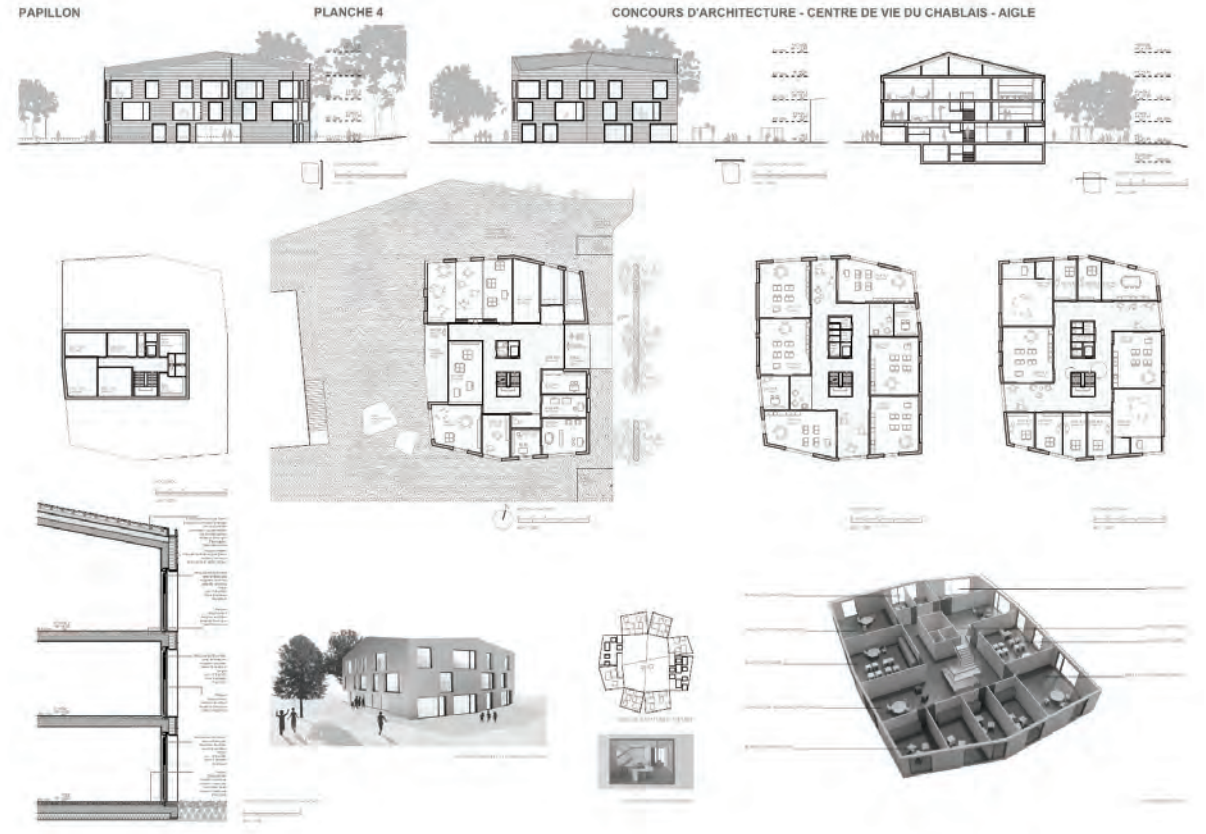
PAPILLON
PLANCHE 4
CONCOURS D'ARCHITECTURE - CENTRE DE VIE DU CHABLAIS - AIGLE

18 **« BASILE »** **4ème rang** **4ème prix** **CHF 25'000.-**

Jordan architectes SA
Vevey

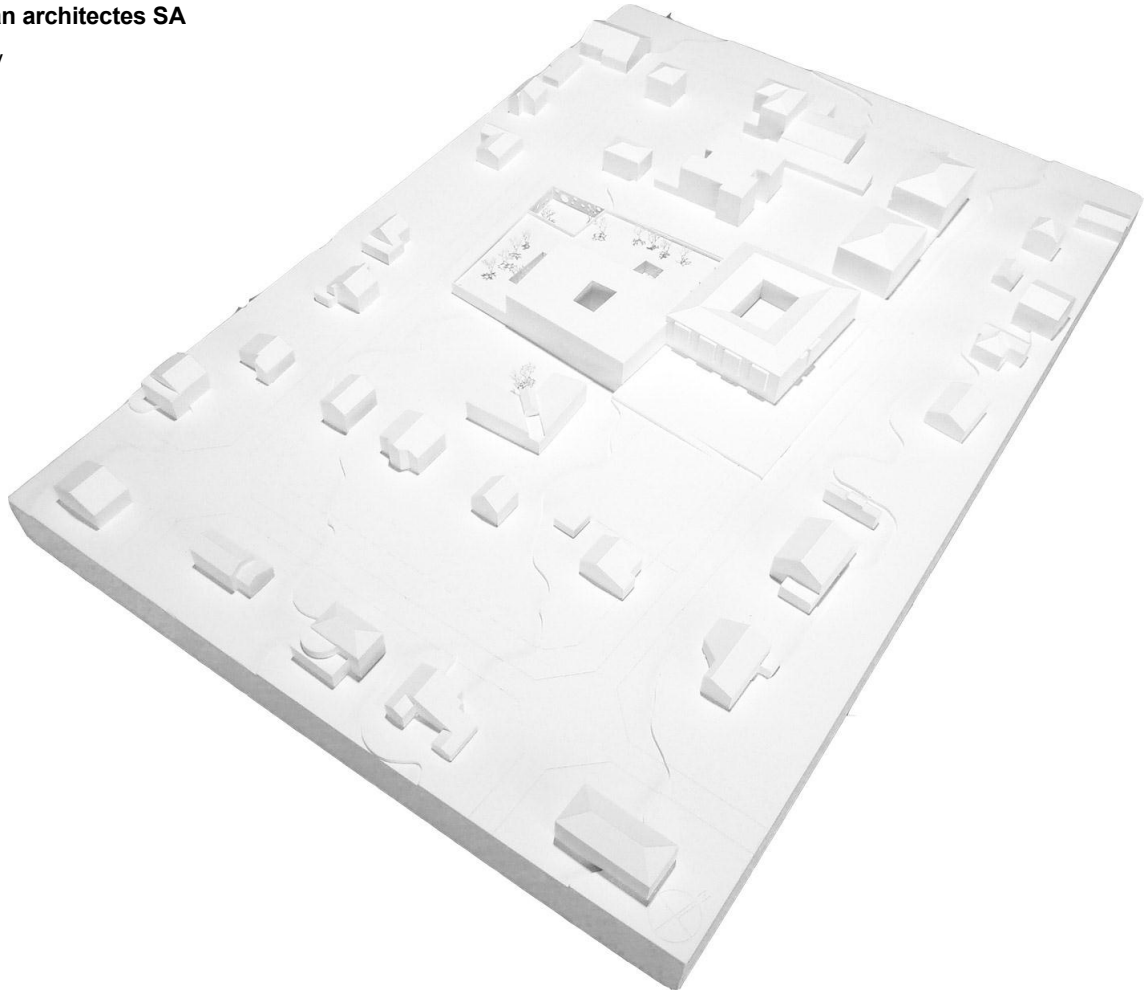

Le projet propose de regrouper l'ensemble du programme dans une seule construction, contiguë à l'EMS existant. Au rez inférieur, coté chemin du Sillon, vient prendre place la Fondation La Monneresse qui s'étale quasiment jusqu'aux limites constructibles. L'extension de la Résidence d'Aigle occupe une partie de la toiture de l'école, dans la partie centrale du site. La proposition vient fermer le bâtiment de l'EMS (dans sa partie nord) pour y placer le solde des locaux nécessaires à l'EMS.

Ce dispositif en escalier, épousant la topographie naturelle du terrain, a l'avantage de préserver les dégagements des constructions voisines et offre de nombreux dégagements extérieurs : la toiture plate de l'école (en dérogation avec la réglementation en vigueur) permet l'aménagement d'un grand jardin thérapeutique clos pour l'EMS, en complément de la terrasse sise au sud-est en relation à la fois avec l'entrée de l'EMS et la cafétéria de ce dernier. Dans ce sens, le dégagement par rapport à l'école catholique au nord est appréciable.

L'entrée à l'EMS s'opère depuis le chemin du Levant, le long duquel sont disposées les places de stationnement nécessaires. L'accès à l'école se fait depuis le chemin du Sillon, par l'intermédiaire d'une courette fermée. Tout ce dispositif engendre une occupation quasiment complète du site. Ceci est accentué par les jeux de rampes d'accès sis de part et d'autre de la construction passant devant les locaux de la Monneresse, conférant ainsi à l'ensemble du projet un aspect routier et très minéral.

L'extension de l'EMS apporte une solution intéressante avec une qualité d'organisation des unités de soins intéressantes où la notion de domesticité est maîtrisée avec des « maisonnées » de 4 à 7 chambres. La déambulation en boucle, voire en « huit » au premier étage, crée un véritable parcours pour les résidents : toutefois, l'articulation entre les deux volumes n'est pas à l'échelle du système proposé. Trop exigu et fonctionnel, cet espace aurait mérité de devenir le centre de convergence de l'EMS existant et de son extension. Le jury a cependant apprécié le fait d'avoir toute une unité de soins au niveau de l'entrée au rez-de-chaussée.

Le dispositif de l'école s'organise autour de grands puits de lumière, cours intérieures sur lesquelles donnent principalement les espaces communs, l'administration et la zone pour les thérapeutes. Cela offre des jeux de lumière intéressants pour les espaces de circulations qui se dilatent en une variation d'espaces de dégagements favorisant ainsi la transdisciplinarité souhaitée par les professionnels de la Monneresse. Les classes sont placées en périphérie, en relation avec le monde extérieur : le jury, par contre, se pose la question du rapport à la rue compte tenu de la position encaissée de ces classes.

Bien que le projet, par sa volumétrie basse, apporte une solution intéressante dans son insertion au site et son rapport aux autres constructions, il ne répond pas à une option programmatique importante qui est de subdiviser en 2 entités (bâtiments) distinctes le projet du Centre de vie du Chablais. La volonté des deux Fondations est que les bâtiments scolaire et de l'EMS soient discontinus et non mitoyens afin de tenir compte des caractéristiques très distinctes des bénéficiaires. L'interaction proposée par le projet pose, en effet, des problèmes à la fois de relations visuelles mais également sur la gestion de points de rencontre entre les populations des deux Institutions.

De même, malgré un traitement des percements différent et des accès en deux points opposés, on peine à distinguer les deux institutions. Cependant, le jury a apprécié la volonté de proposer un concept concentré et bas, bien que l'ensemble de la construction ne soit pas à l'échelle du tissu urbain dans lequel il s'inscrit.

Par ailleurs, ce parti très étalé et la volonté d'offrir des volumétries basses impliquent une occupation au sol trop importante par rapport à la réglementation en vigueur. Des six propositions analysées, le projet est le plus important en volume et par conséquent le plus cher à réaliser.

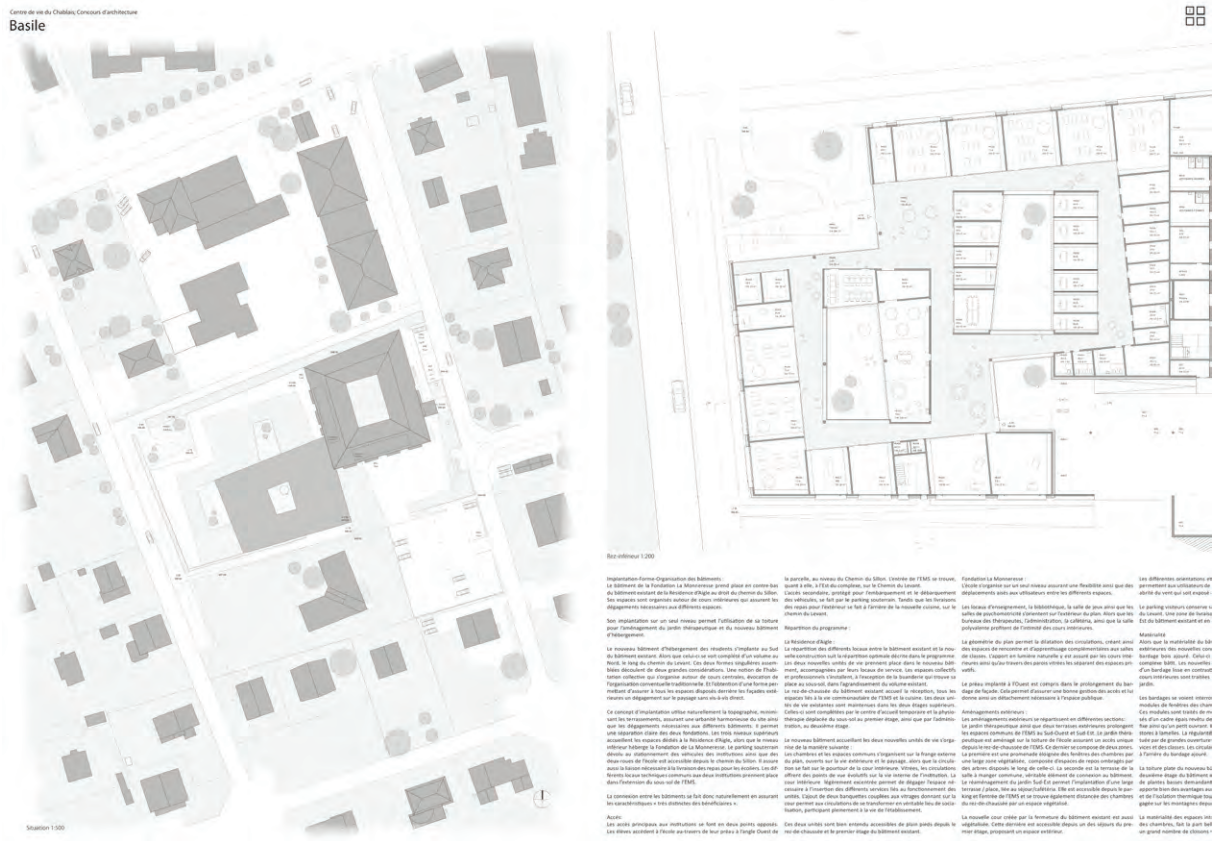

Implantation-Forme-Organisation des bâtiments :
Le bâtiment de la Fondation La Monneresse prend place en contre-bas du bâtiment existant de la Résidence d'Aigle au droit du chemin du Sillon. Ses espaces sont organisés autour de cours intérieures qui assurent les dégagements nécessaires aux différents espaces.

Son implantation sur un seul niveau permet l'utilisation de sa toiture pour l'aménagement du jardin thérapeutique et du nouveau bâtiment d'hébergement.

Le nouveau bâtiment d'hébergement des résidents s'implante au Sud du bâtiment existant. Alors que celui-ci se sont complété d'un volume au Nord, le long du chemin du Levant. Ces deux formes singulières assemblées découlent de deux grandes considérations. Une notion de l'habitation collective qui s'organise autour de cours centrales, évocation de l'organisation conventuelle traditionnelle. Et l'intention d'une forme permettant d'ouvrir à tous les espaces disposés derrière les façades extérieures un dégagement sur le paysage sans vis-à-vis direct.

Ce concept d'implantation utilise naturellement la topographie, reconnaissant les terrassements, assurant une urbanité harmonieuse du site ainsi que les dégagements nécessaires aux différents bâtiments. Il permet une séparation claire des deux fonctions. Les trois niveaux supérieurs accueillent les espaces dédiés à la Résidence d'Aigle, alors que le niveau inférieur héberge la fondation de La Monneresse. Le parking souterrain dévolu au stationnement des véhicules des institutions ainsi que des deux roues de l'école est accessible depuis le chemin du Sillon. Il assure aussi la liaison nécessaire à la livraison des repas pour les écoliers. Les différents locaux techniques communs aux deux institutions prennent place dans l'extension du sous-sol de l'EMS.

La connexion entre les bâtiments se fait donc naturellement en assurant les caractéristiques « très distinctes des bénéficiaires ».

Accès:
Les accès principaux aux institutions se font en deux points opposés. Les élèves accèdent à l'école au-travers de leur préau à l'angle Ouest de la parcelle, au niveau du Chemin du Sillon. L'entrée de l'EMS se trouve, quant à elle, à l'Est du complexe, sur le Chemin du Levant.
L'accès secondaire, prévu pour l'embarquement et le débarquement des véhicules, se fait par le parking souterrain. Tandis que les livraisons des repas pour l'extérieur se fait à l'arrière de la nouvelle cuisine, sur le chemin du Levant.

Répartition du programme :

La Résidence d'Aigle :
La répartition des différents locaux entre le bâtiment existant et la nouvelle construction suit le répartition optimale décrite dans le programme. Les deux nouvelles unités de vie prennent place dans le nouveau bâtiment, accompagnées par leurs locaux de service. Les espaces collectifs et professionnels s'installent, à l'exception de la buanderie qui trouve sa place au sous-sol, dans l'agrandissement du volume existant.
Le rez-de-chaussée du bâtiment existant accueil la réception, tous les espaces liés à la vie communautaire de l'EMS et la cuisine. Les deux unités de vie existantes sont maintenues dans les deux étages supérieurs. Celles-ci sont complétées par le centre d'accueil temporaire et la physiothérapie déplacée du sous-sol au premier étage, ainsi que par l'administration, au deuxième étage.

Le nouveau bâtiment accueillant les deux nouvelles unités de vie s'organise de la manière suivante :
Les chambres et les espaces communs s'organisent sur la frange externe du plan, ouverts sur la vie extérieure et le paysage, alors que la circulation se fait sur le pourtour de la cour intérieure. Vitrées, les circulations offrent des points de vue évolutifs sur la vie interne de l'institution. La cour intérieure légèrement excentrée permet de dégager l'espace nécessaire à l'insertion des différents services liés au fonctionnement des unités. L'ajout de deux banquettes coupées aux vitrages donnant sur la cour permet aux circulations de se transformer en véritable lieu de socialisation, participant pleinement à la vie de l'établissement.

Ces deux unités sont bien entendu accessibles de plein pieds depuis le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment existant.

Fondation La Monneresse :
L'école s'organise sur sur seul niveau assurant une flexibilité ainsi que des déplacements aisés aux utilisateurs entre les différents espaces.

Les locaux d'enseignement, la bibliothèque, la salle de jeux ainsi que les salles de psychomotricité s'orientent sur l'extérieur du plan. Alors que les bureaux des thérapeutes, l'administration, la cafétéria, ainsi que la salle polyvalente profitent de l'intimité des cours intérieures.

La géométrie du plan permet la dilatation des circulations, créant ainsi des espaces de rencontre et d'apprentissage complémentaires aux salles de classes. L'apport en lumière naturelle y est assuré par les cours intérieures ainsi qu'au-travers des parois vitrées les séparant des espaces privatifs.

Le préau implanté à l'Ouest est compris dans le prolongement du bandage de façade. Cela permet d'assurer une bonne gestion des accès et lui donne ainsi un détachement nécessaire à l'espace public.

Aménagements extérieurs :
Les aménagements extérieurs se répartissent en différentes sections:
Le jardin thérapeutique ainsi que deux terrasses extérieures prolongent les espaces communs de l'EMS au Sud-Ouest et Sud-Est. Le jardin thérapeutique est aménagé sur la toiture de l'école assurant un accès unique depuis le rez-de-chaussée de l'EMS. Ce dernier se compose de deux zones. La première est une promenade bétonnée des fenêtres des chambres par une large zone végétalisée, composée d'espaces de repos ombragés par des arbres disposés le long de celle-ci. La seconde est la terrasse de la salle à manger commune, véritable élément de connexion au bâtiment. Le réaménagement du jardin Sud-Est permet l'implantation d'une large terrasse / place, liée au séjour/cafétéria. Elle est accessible depuis le parking et l'entrée de l'EMS et se trouve également distancée des chambres du rez-de-chaussée par un espace végétalisé.

La nouvelle cour créée par la fermeture du bâtiment existant est aussi végétalisée. Cette dernière est accessible depuis un des séjours du premier étage, proposant un espace extérieur.

Les différentes orientations et
permettent aux utilisateurs de
abrité du vent qui soit exposé

Le parking visiteurs conserve
du Levant. Une zone de livraison
Est du bâtiment existant et en

Matérialité
Alors que la matérialité du bâ
extérieures des nouvelles cons
bardage bois ajouré. Celui-c
complète bâti. Les nouvelles
d'un bardage lisse en contrast
cours intérieures sont traitées
jardin.

Les bardages se voient intégrer
modules de fenêtres des cham
Ces modules sont traités de m
ses d'un cadre épais revêtu de
fixe ainsi qu'un petit ouvrant
stores à lamelles. La régularité
tuée par de grandes ouverture
vices et des classes. Les circula
à l'arrière du bardage ajouré.

La toiture plate du nouveau bâ
deuxième étage du bâtiment e
de plantes basses demandant
apporte bien des avantages au
et de l'isolation thermique tou
gagne sur les montagnes depu

La matérialité des espaces int
des chambres, fait la part bel
un grand nombre de citoyens

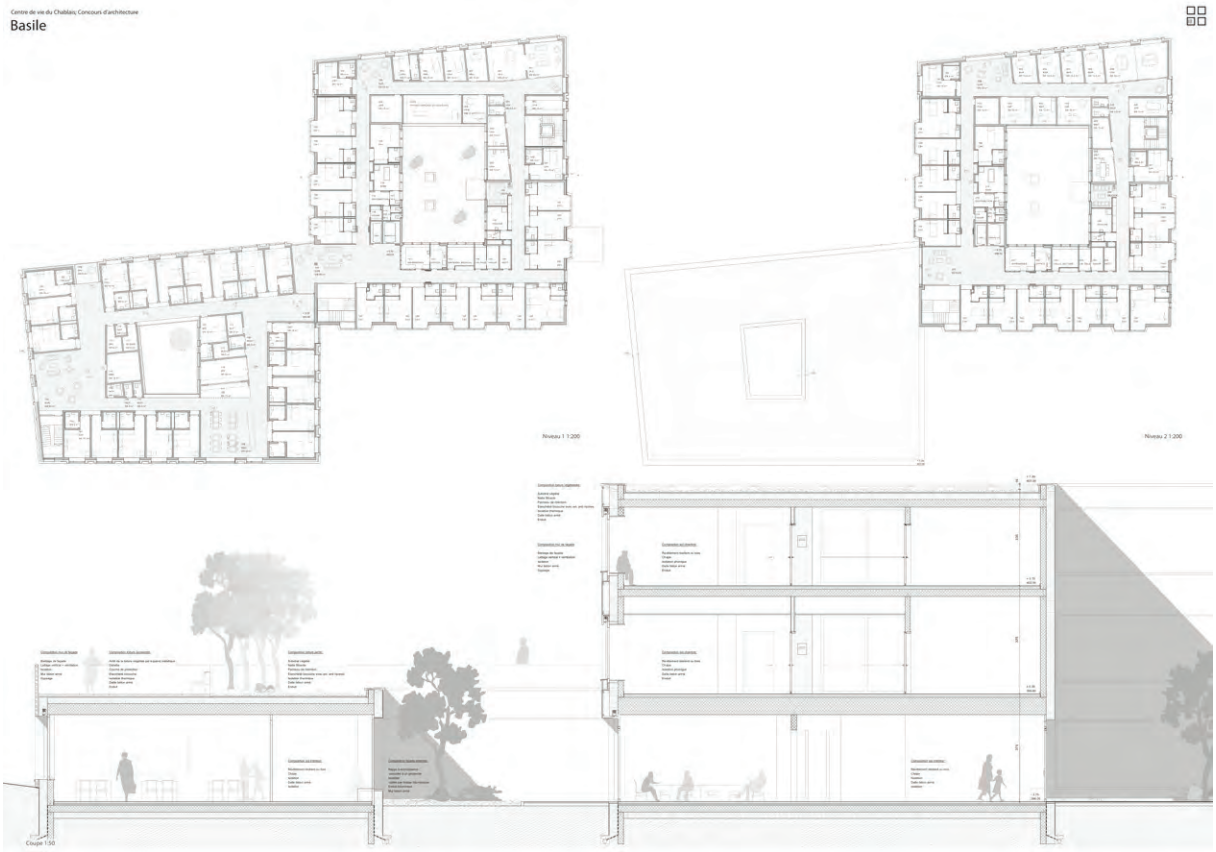

Centre de vie du Chablais; Concours d'architecture

Basile

Rez supérieur 1:200

Centre de vie du Chablais; Concours d'architecture

Basile

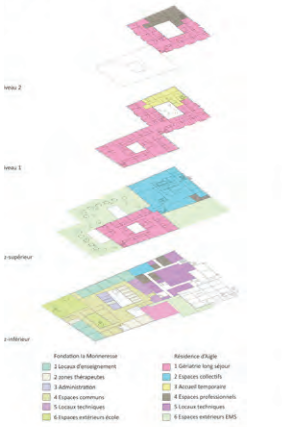

Coupe 1:200

Elevation Nord-Ouest 1:200

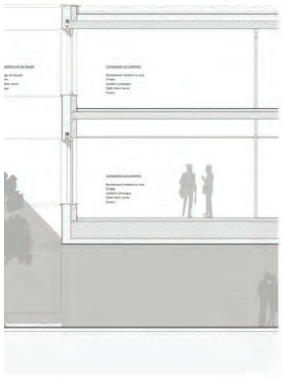

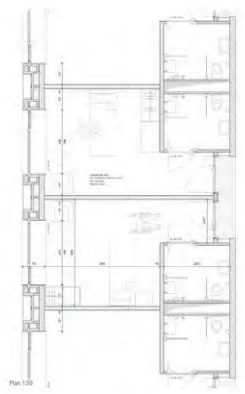

Plan 1:50

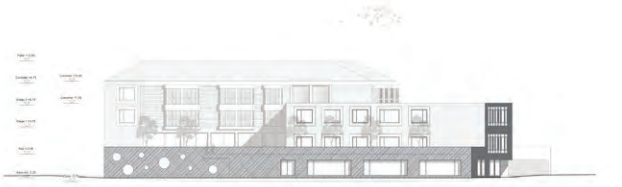

Elevation Sud-Ouest 1:200

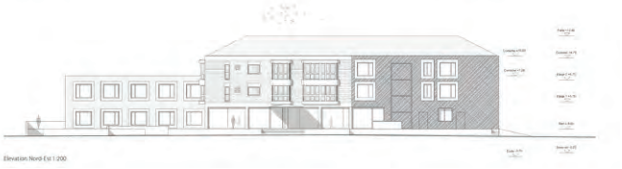

Elevation Nord-Est 1:200

25 La Moraine

5ème rang **5ème prix** **CHF 20'000.-**

tangram-design Sàrl
Lausanne

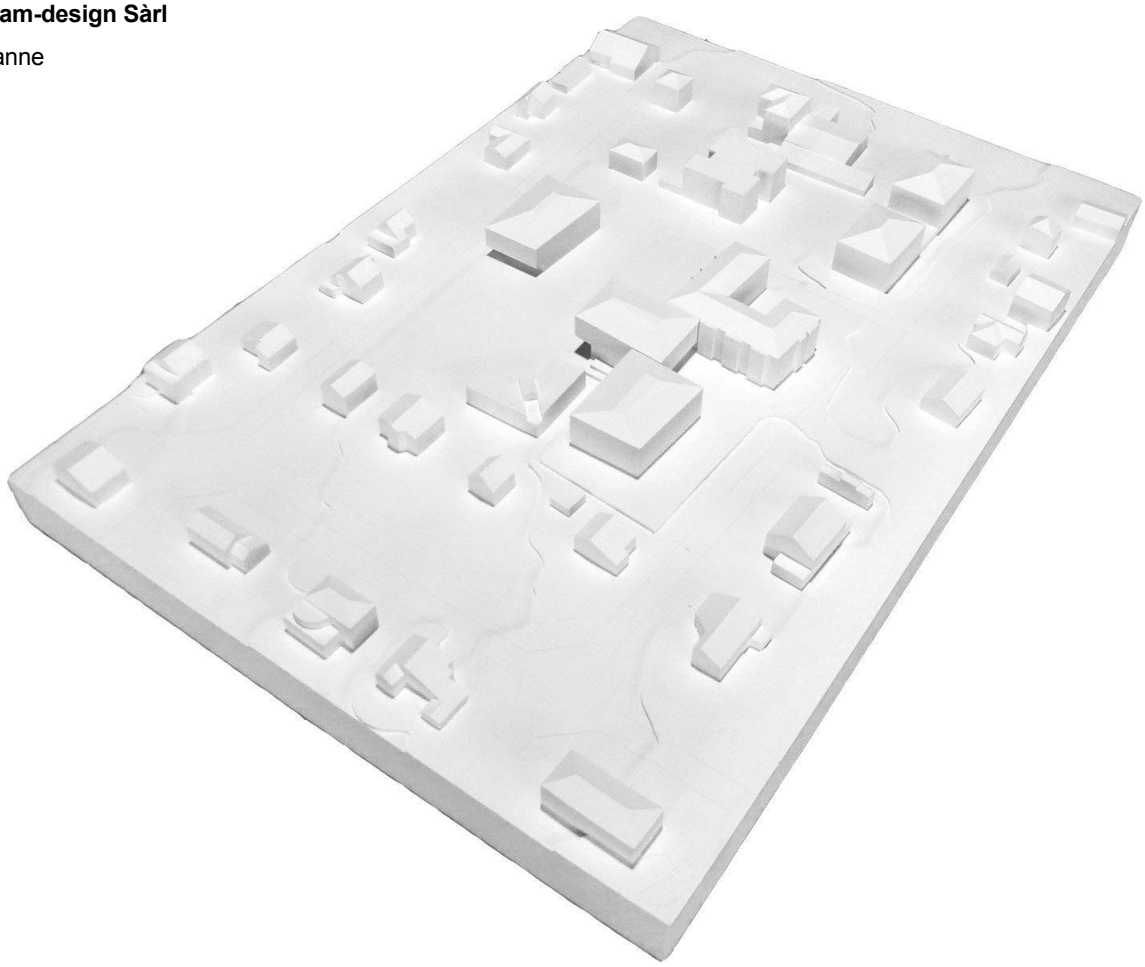

Le projet propose la mise en place des programmes dans deux aires d'implantation distinctes. L'extension de l'EMS se développe au sud de la parcelle, dans le prolongement de l'EMS actuel, le long du chemin du Levant. L'Ecole est implantée à l'ouest du périmètre, le long du chemin du Sillon, dans un volume solitaire. Les espaces de stationnement sont judicieusement répartis en quatre points sur le périmètre du concours. La volonté de l'auteur est de rassembler, le long d'un axe nord-sud les affectations scolaires côté ouest et la partie hébergement côté est du site, mais aussi de tisser des liens entre les deux institutions à travers les espaces extérieurs et un espace de rencontre commun attaché au volume de l'EMS.

L'extension de l'EMS est organisée dans une volumétrie articulée qui forme un ensemble très intéressant avec l'EMS existant. Ce nouvel ensemble, finalement composé de trois corps de bâtiments appondus, répond avec justesse à l'échelle des constructions se trouvant à l'ouest du chemin du Levant composée de bâtiments de logements d'échelles similaires. Par contre, la proximité de l'extension avec les constructions existant au sud occasionne un rapport d'échelle difficile. Quant à l'école, celle-ci cherche par sa forme et son identité à la fois une appartenance à la composition volumétrique de l'extension de l'EMS et également une certaine autonomie et une intégration au tissu des bâtiments scolaires environnants.

Le nouvel ensemble de l'EMS s'organise depuis un espace d'entrée généreux dans une articulation formée entre le bâtiment actuel et la nouvelle construction. L'espace de distribution principal se trouve directement en lien avec le hall d'entrée et le séjour commun en contrebas duquel se trouve un espace polyvalent appartenant tant à l'EMS qu'à l'école devenant un lieu de rencontre potentiel entre les deux institutions. Bien qu'intéressante sur le fond, cette proposition n'est pas jugée adéquate en terme de fonctionnement pour les deux Institutions.

Le rez-de-chaussée rassemble toutes les fonctions publiques, communautaires et de service. Le rez existant est entièrement retravaillé en maintenant sa structure primaire, l'entrée actuelle devient l'entrée de service. L'organisation des espaces collectifs n'est pas jugée intéressante, ni en terme d'exploitation, ni en terme de convivialité, notamment concernant la salle à manger directement en rapport avec l'espace d'entrée et ne bénéficiant pas d'un dégagement suffisant sur l'extérieur.

Les deux étages supérieurs abritent les chambres organisées très clairement en deux nouvelles «maisonnées» rattachées à l'étage des chambres existant sur les deux niveaux. Les espaces distributifs sont fluides et de qualité, leurs géométries génèrent des dilatations dans lesquelles se trouvent les séjours d'unité s'ouvrant sur l'extérieur et proposant des vues dégagées. L'assemblage avec le bâtiment existant offre une très bonne cohérence typologique sur l'ensemble des deux niveaux de soins.

L'école fonctionne selon le même schéma avec les espaces communautaires et de service au rez et les salles de classe dans les deux étages supérieurs. La typologie des deux niveaux d'école propose d'organiser les salles en périphérie sur chaque angle du volume autour d'un vide central. Bien que l'idée d'une liaison spatiale entre tous les niveaux soit jugée intéressante, sa forme et sa dimension paraissent anecdotiques d'autant que celle-ci nuit à la qualité de la distribution intérieure et au potentiel d'extension des espaces d'enseignement souhaité par les utilisateurs.

Le concurrent propose une construction entièrement en ossature bois pour les deux volumes avec un revêtement minéral à l'extérieur et à l'intérieur. Sans préjuger de la pertinence de ce mode de construction et de ses multiples avantages notamment en terme d'écologie et de diminution des nuisances sur le chantier par la possibilité de préfabrication, celui-ci n'est actuellement pas possible selon la réglementation en vigueur concernant la construction d'établissements médicaux sociaux. L'étude économique situe le projet global dans la moyenne supérieure volumétriquement des six propositions analysées et dans la moyenne des coûts de réalisation.

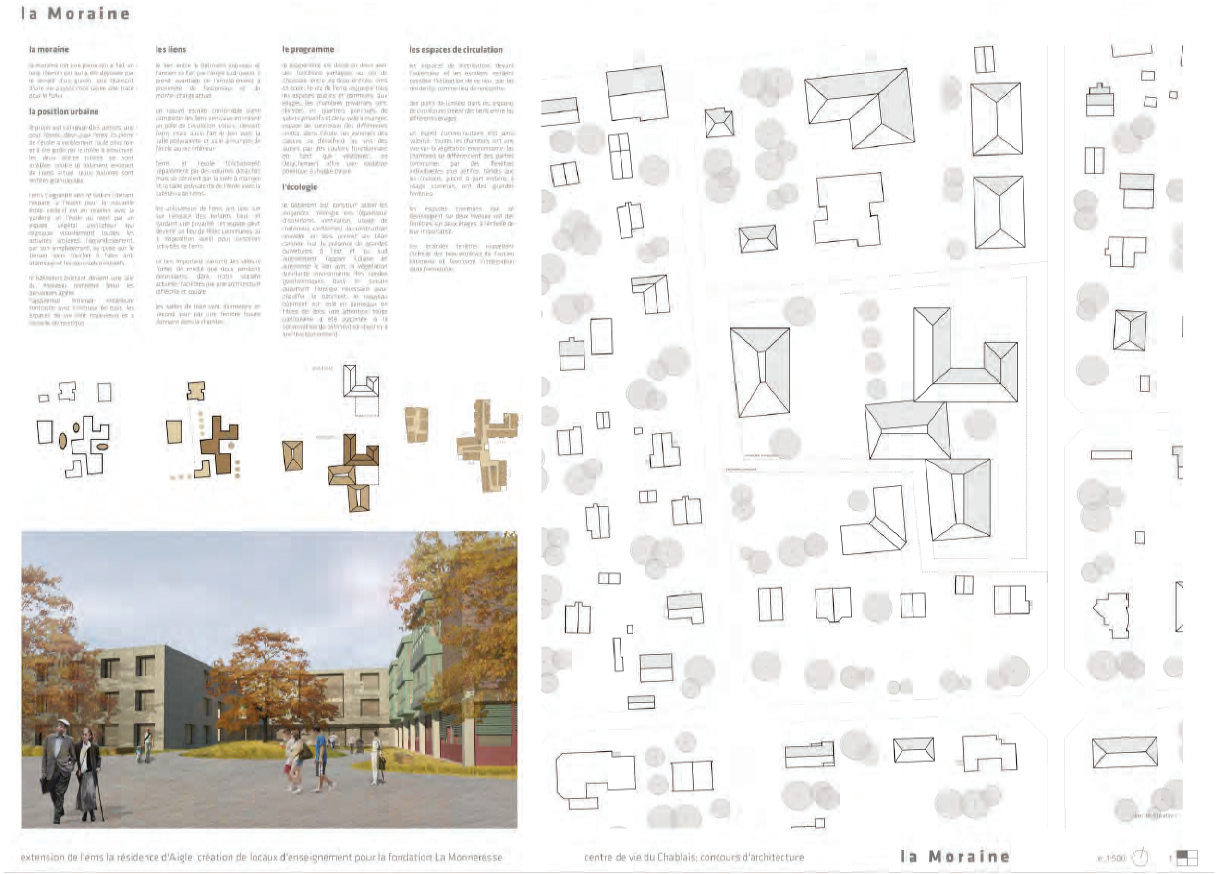
la Moraine
la moraine
les liens
le programme
les espaces de circulation
la position urbaine
l'écologie
extension de l'ems la résidence d'Aigle création de locaux d'enseignement pour la fondation La Monneresse
centre de vie du Chablais: concours d'architecture
la Moraine

extension de l'ems la résidence d'Aigle création de locaux d'enseignement pour la fondation La Monneresse
centre de vie du Chablais: concours d'architecture
la Moraine

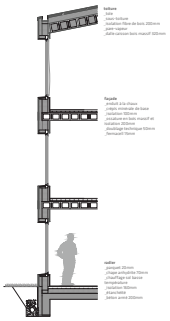

coupe de principe 1:50

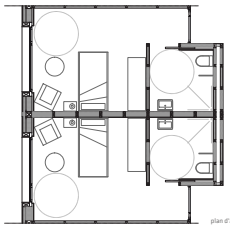

plan d'aménagement des chambres 1:50

coupe A-A'

plan 1er étage

extension de l'ems la résidence d'Aigle, création de locaux d'enseignement pour la fondation La Monneresse

centre de vie du Chablais; concours d'architecture

la Moraine

e_1:200

3

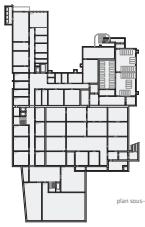

plan sous-sol 1:500

coupe B-B'

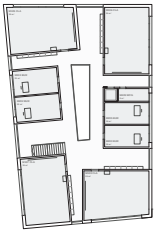

plan 2ème étage

extension de l'ems la résidence d'Aigle, création de locaux d'enseignement pour la fondation La Monneresse

centre de vie du Chablais; concours d'architecture

la Moraine

e_1:50, 1:200

4

35 DETROIT

6ème rang **6ème prix** **CHF 15'000.-**

Groupement

Cheseauxrey Sàrl
Khamphet Sakoa
Grimisuat

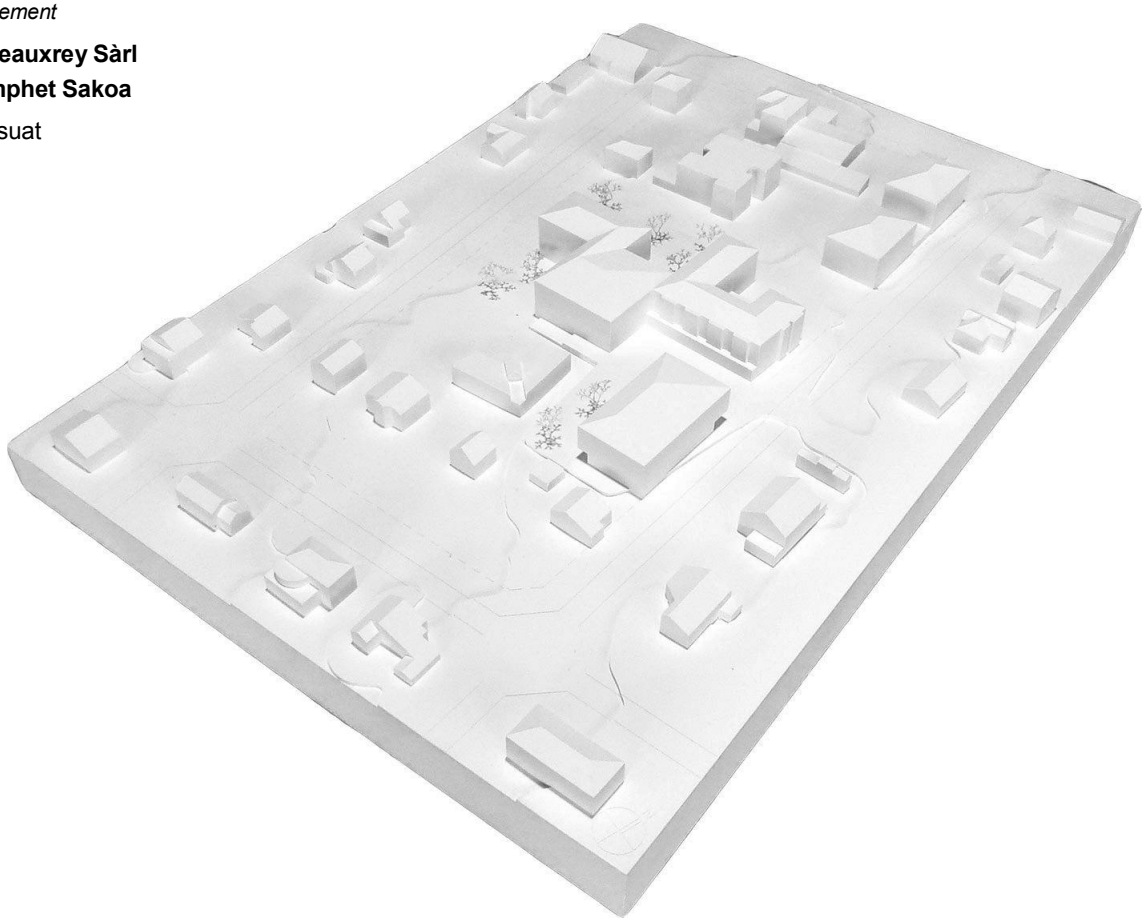

L'extension de l'EMS prolonge l'établissement existant par un contact latéral de l'angle sud-ouest. Sa volumétrie est composée d'un corps principal à base carrée, se déployant au nord-ouest avec un second corps rectangulaire, lié au nord, mais décalé et plus modeste. Le volume en U de l'actuel EMS est fermé au niveau du rez-de-chaussée pour y accueillir la cuisine. Les volumes ainsi saccadés permettent une implantation aérée sur le site et génèrent des cours ouvertes ainsi que des sous-espaces extérieurs intéressants. Le dégagement par rapport à l'école catholique au nord du site est appréciable. De manière générale, les rapports de masse sont bons.

Le bâtiment scolaire est implanté de manière indépendante, parallèle au chemin du Levant, sur une base rectangulaire et dans l'esprit des premiers logements locatifs du même chemin. Ce bâtiment est dans un juste rapport des masses par rapport à l'environnement bâti existant.

Les toitures sont à pans multiples asymétriques et subtilement organisés, ce qui donne une cohérence à l'organisation et une homogénéité de tous les volumes dans le site.

Le stationnement est réparti en deux zones, dont la plus importante se déploie sur la longueur du chemin du Sillon, la seconde se situant derrière l'EMS existant. Ceci a pour avantage de diluer l'impact des places de parc sur le site.

L'implantation générale du projet privilégie la création d'un parc alternant espaces minéraux et espaces verts, parfois ombragés parfois ensoleillés.

L'entrée principale du nouvel EMS est proposée depuis le chemin du Sillon au travers de la cour générée par l'EMS existant, l'extension décalée au sud et le bâtiment scolaire. Il n'est à priori pas possible d'y accéder par véhicule, ce qui est un problème majeur pour la dépose de résidents. Une entrée de service se trouve au nord vers la cuisine, à l'emplacement de l'entrée actuelle. Une troisième entrée est aménagée coté chemin du Sillon, au rez inférieur de l'EMS, à côté du parking principal de l'EMS. La relation de cet accès avec le rez-de-chaussée (entrée principale du bâtiment) est malheureusement peu engageante ni fonctionnelle. Ainsi, la multiplication des différentes entrées dans l'ensemble du système pose la question de l'orientation et la perte de repère pour les différents utilisateurs. La position de l'entrée de l'école vient s'ajouter à cette confusion générale.

Le rez-de-chaussée accueille la réception, les locaux administratifs, ainsi que le centre d'accueil temporaire (CAT). La salle à manger bénéficie d'un bon dégagement au sud et sur la cour d'entrée à l'EMS. Les cuisines, sises au nord sont bien positionnées par rapport aux salles à manger et aux accès de services.

Aux étages, la liaison entre le bâtiment existant et son extension s'opère par un passage fonctionnel mais peu généreux, débouchant sur les salles à manger d'étage. Les séjours d'étage sont, par contre, plus confinés et bien placés dans le cheminement des couloirs. De manière générale, l'organisation intérieure est fluide et conviviale, dans le respect du concept d'hébergement (fonctionnalité, souplesse d'utilisation, etc.) .

Le rez-de-chaussée du bâtiment existant est entièrement revu, mais son organisation laisse penser que son réaménagement ne péjore pas l'exploitation de l'EMS durant les travaux.

Le bâtiment scolaire est organisé sur 3 niveaux. La réception et les espaces administratifs sont au rez-de-chaussée, les classes et locaux des thérapeutes se répartissent sur 2 niveaux similaires. Si l'organisation de l'école est fonctionnelle, le jury regrette son caractère peu innovant et quelque peu rigide, notamment par le manque d'espaces de dégagement et de rencontre aux étages. Le préau, à l'ouest, est situé au cœur du site, dans le prolongement de la cour d'entrée de l'EMS : cette articulation le fait naturellement participer à la vie du site tout en ayant sa fonction propre et délimitée.

L'étude économique situe le projet global dans la moyenne volumétrique des six propositions analysées et dans la moyenne supérieure des coûts de réalisation.

DETROIT

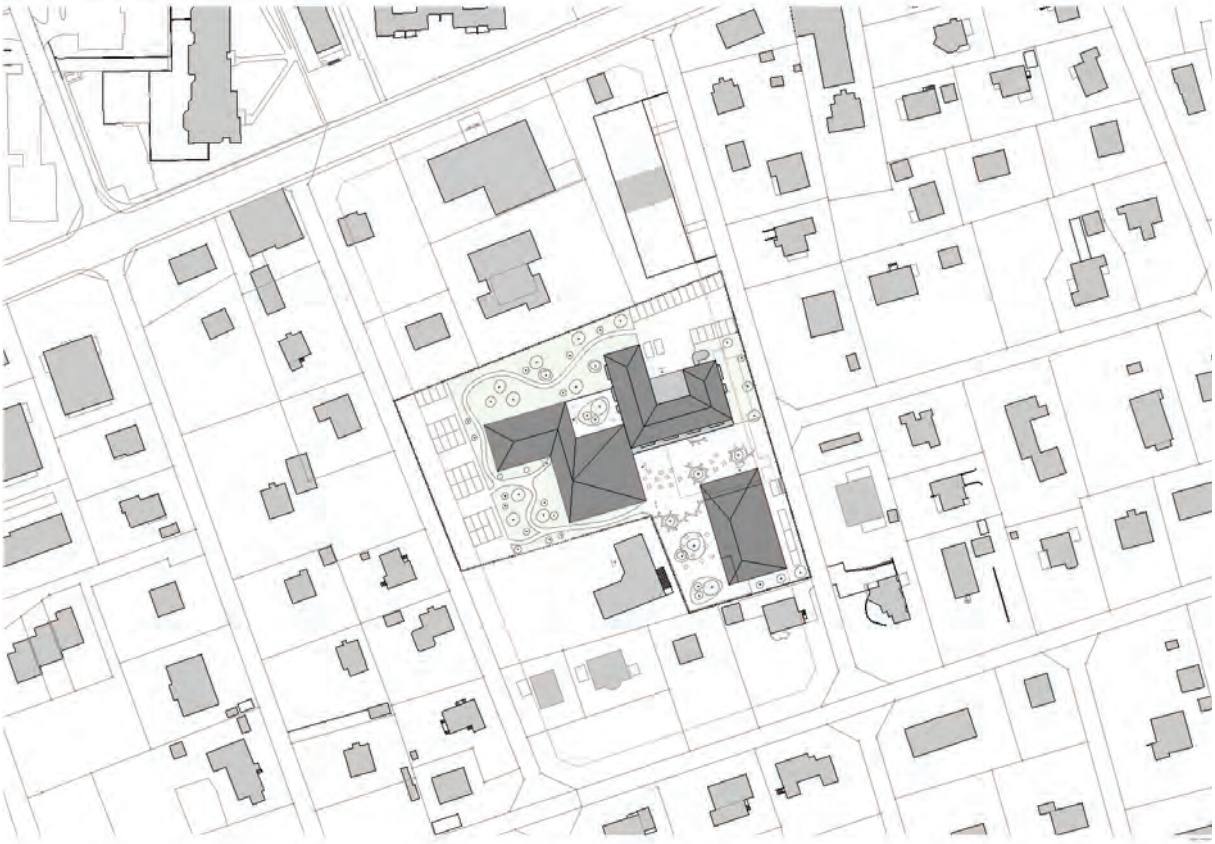

DETROIT

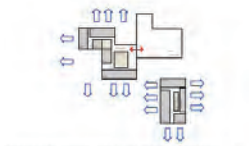

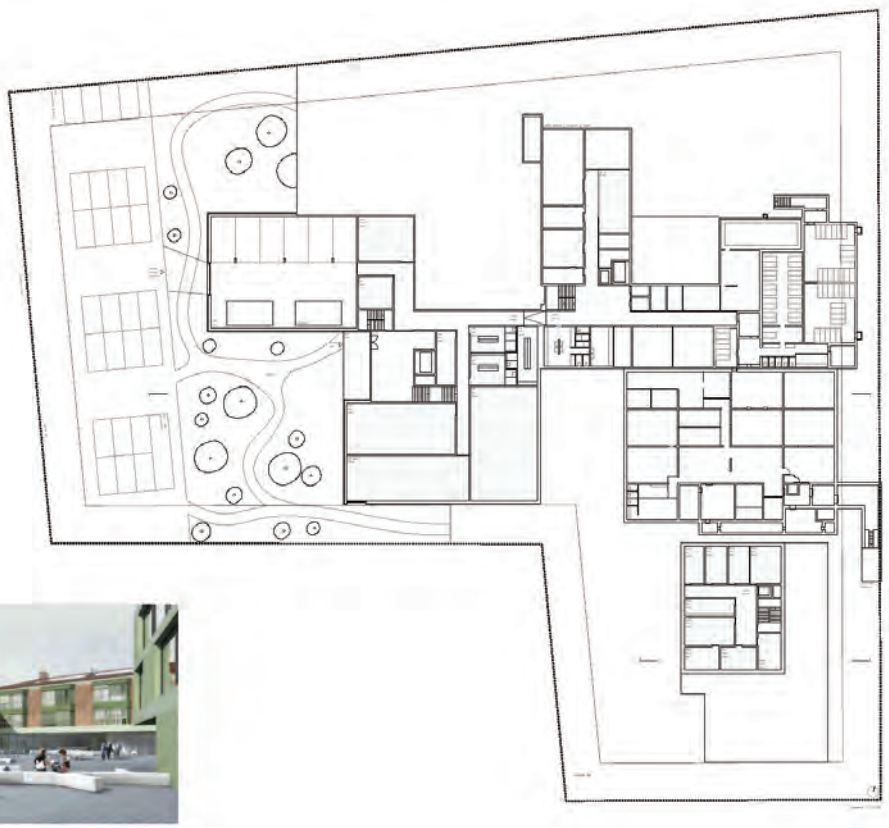

DETROIT

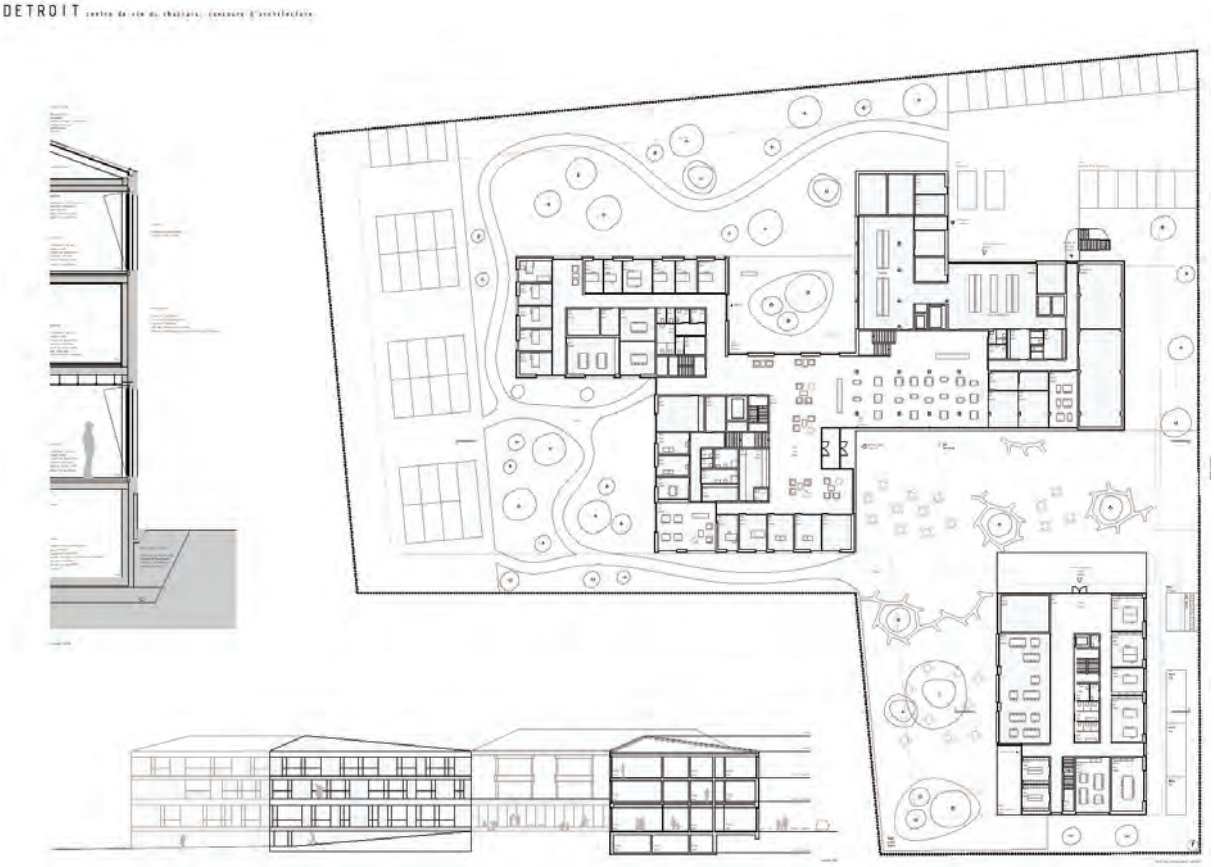

DETROIT

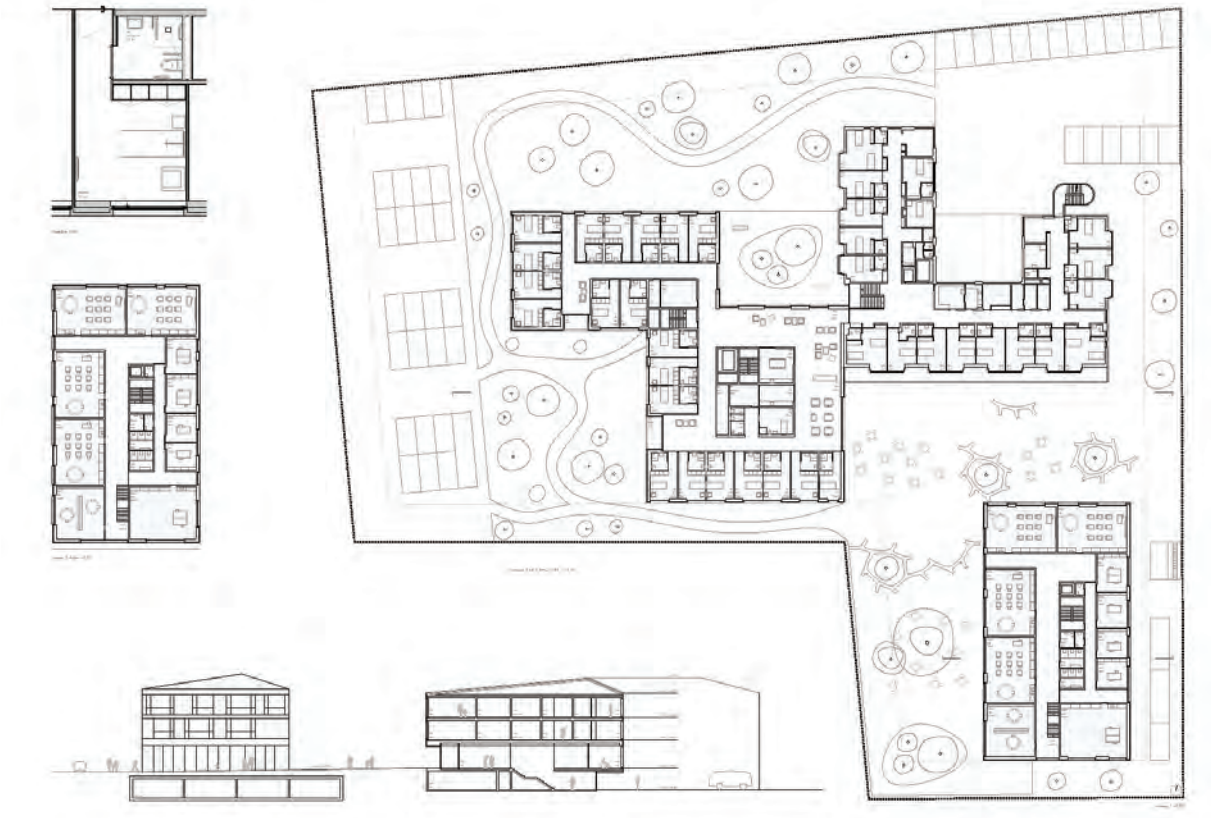

8. ILLUSTRATIONS DES AUTRES PROPOSITIONS

02 Harold and Maude

graf & rouault architectes

Lausanne

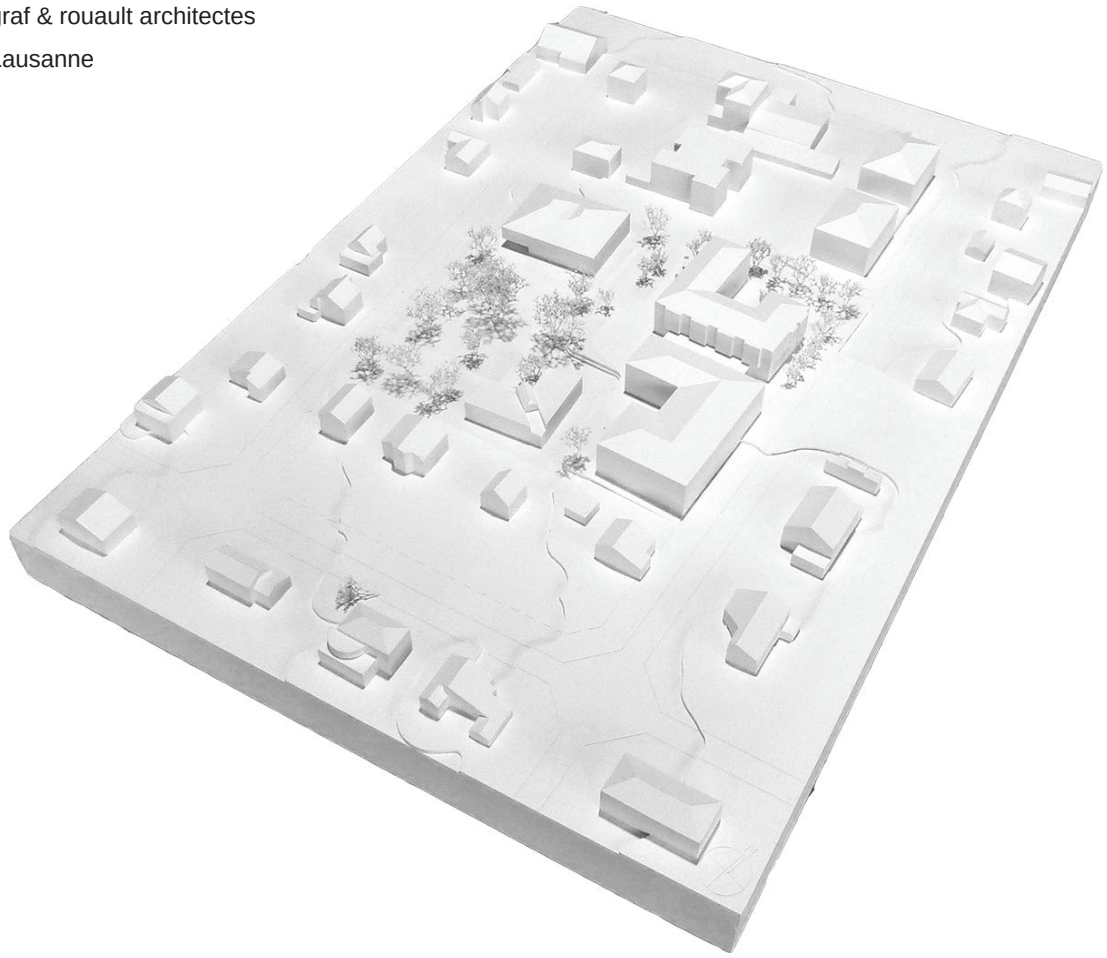

Harold and Maude

Profitant de la déclivité naturelle du site, les terrasses de l'EMS surplombent un parc qui accueille les établissements scolaires

Concept

La Centre de Vie du Chablais entend regrouper sur un même site l'Etablissement médico-social la Résidence d'Aigle qui est une maison de retraite et la Fondation La Monneresse qui fonctionne comme centre d'enseignement spécialisée offrant des prestations à des enfants et des adolescents en situation de difficultés. Compte tenu des spécificités des missions des deux Fondations, une distinction claire des entités est demandée par le Maître de l'ouvrage.

Le projet reconnaît cette mesure contraignante et utilise les caractéristiques naturelles du site pour articuler les deux entités:

. L'extension de l'EMS est proposée dans le prolongement de la construction existante sur la partie haute de la parcelle. Cette implantation caractérise le Chemin du Levant, affirmant ainsi la densification en cours du secteur, et oriente l'institution vers la ville.

. L'implantation de la Fondation La Monneresse est faite sur le plateau bas du site en relation avec la plaine. L'école prend alors la forme d'un solitaire dans un parc à l'instar des autres établissements scolaires présents sur le site. Son gabarit se rapproche des constructions pavillonnaires environnantes et son positionnement lui assure des dégagements extérieurs de qualité.
Un dispositif de dépose et de prise en charge commun aux trois établissements scolaires est mis en place le long du Chemin du Silion.

Cette articulation, entre ville et plaine, assure aux différentes entités une cohabitation harmonieuse sans recours à des séparations artificielles des flux, des accès ou des prolongements extérieurs.

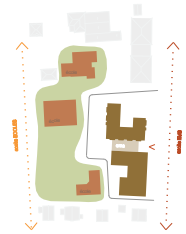

EMS La Résidence

L'extension de l'EMS prend la forme d'un nouveau volume abritant deux unités de soins de 20 lits (une par étage). La construction existante et la nouvelle aile sont reliés par un nouveau dispositif d'entrée commun au centre de gravité de l'ensemble et tourné vers la ville. Ce niveau accueille l'ensemble des espaces collectifs, le centre d'accueil temporaire ainsi que les espaces professionnels. Sa situation de plain-pied autorise une grande perméabilité et de nombreux prolongements extérieurs variés en termes d'orientations.
Le sous-sol abrite les locaux techniques et de service. Il est connecté à un parking de service semi-enterré, bénéficiant de lumière naturelle, rendu possible par la topographie existante.

Ecole de la Monneresse

L'organisation des locaux est attentive à la visée transdisciplinaire de la Fondation. La lumière naturelle est omniprésente dans les locaux et les circulations permettant de multiplier les lieux de rencontre et d'échange.
Les relations spatiales, tant horizontales que verticales, enrichissent l'espace tout en garantissant aux différents secteurs la confidentialité et la tranquillité nécessaires.
La répartition du programme, par étage, participe à ce processus: Le rez-de-chaussée accueille les espaces communs et en particulier la salle polyvalente ouverte de plain-pied sur le parc. L'étage abrite les 8 classes selon une disposition en ailes de moulin permettant des orientations et des vues différenciées. L'espace sous toiture héberge les secteurs administratifs et les bureaux.

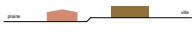

Centre de vie du Chablais / Aigle - concours d'architecture - extension de l'EMS La Résidence d'Aigle, création de locaux d'enseignement pour la Fondation La Monneresse - avril 2014 - 1_500

03 **« Les trois Mousquetaires »**

Studio d'architecture J.-D. Paschoud
Pully

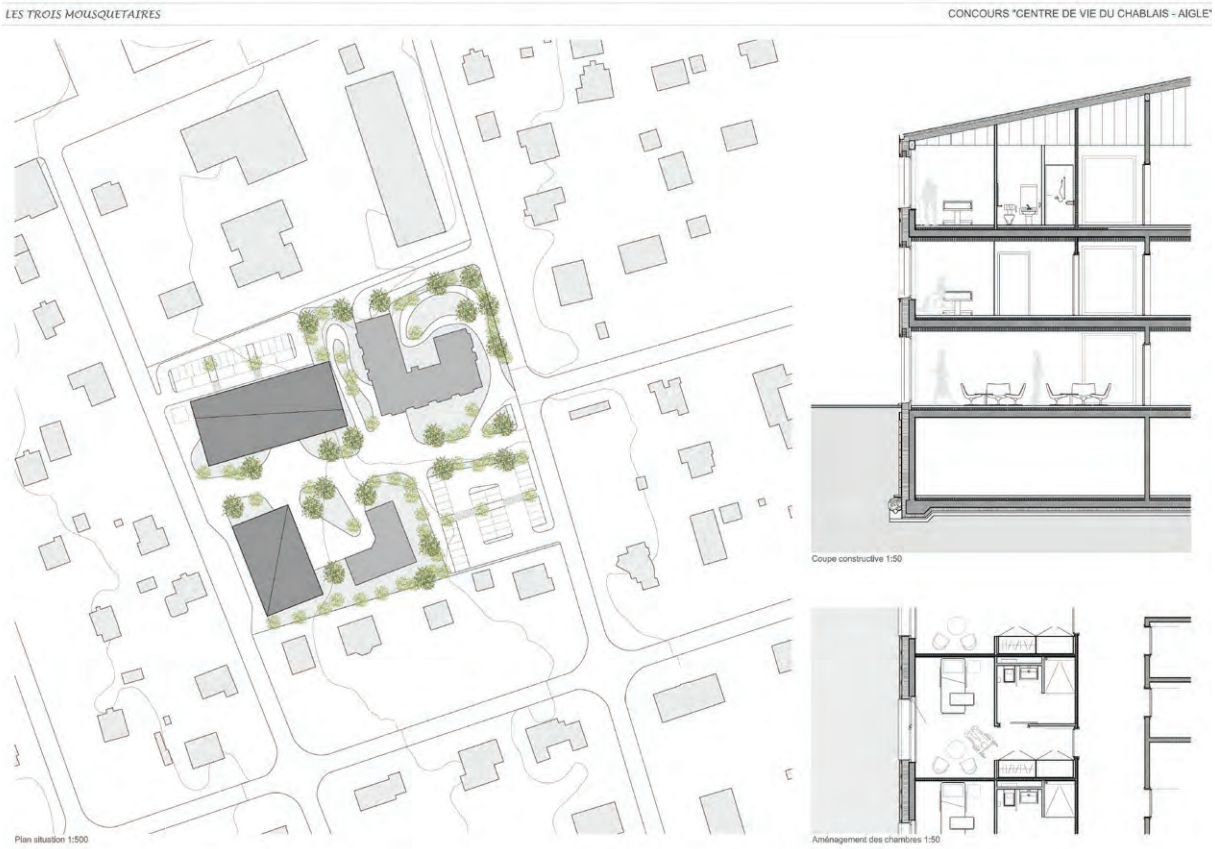

04 UN JARDIN POUR SE RETROUVER

groupement SARL RIO Architecture Urbanisme

Paris - France

Un jardin pour se retrouver

Séquence d'entrée de la fondation la Monneresse à gauche. Au second plan, vue de la terrasse en léger belvédère sur laquelle donne l'espace traversant accueillant la réception et le séjour principal. Les deux nouveaux bâtiments ceinent un jardin aux diverses ambiances.

Plan masse 500ème

CONTEXTE

Le site de la résidence d'Aigle jouit d'une position stratégique, en relation à la ville, la campagne et la montagne. La parcelle dévolue à son extension est d'une surface généreuse et offre des vues à la fois sur la vallée des Ormonts et la chaîne des Alpes Vaudoises. Son entourage proche est composé de bâti discontinu à vocation résidentielle et de deux écoles qui occupent les parcelles adjacentes.

Le projet propose de considérer le site comme une opportunité de créer des relations entre les programmes existants et ceux à venir. La volonté de coupler la création d'un nouveau site pour la fondation de la Monneresse et l'extension de la résidence d'Aigle apparaît comme l'occasion de repenser les relations entre un établissement médico-social et son environnement.

L'usage étant désormais d'inviter ces équipements dans des zones dites actives, la proximité des enfants et des adolescents peut être source de nouvelles situations et opportunités. Notre projet dispose le bâti de manière à ce que les modes de vie de chacun puissent être amenés à se croiser, à bénéficier les uns des autres ou simplement à s'appréhender du regard. L'extension de la résidence sied également passée en termes de fonctionnement programmatique. Les qualités existantes du bâtiment au regard de son implantation sur la parcelle, de sa desserte ainsi que de son orientation nous ont conduit à opérer l'extension par suture et non par deux entités distinctes. Ainsi, nous avons décidé d'opérer une liaison entre les deux entités par fusion des espaces communs et de créer une nouvelle aile le long du chemin du Levant. Cette disposition permet de créer des espaces libres aux vocations bien définies.

L'école de la Monneresse, ajoint à elle, se place le long du chemin du Sillon, en lien direct avec le dispositif de dépose minute reconfiguré cette fois-ci pour les trois écoles. Son orientation tend à laisser libre cours aux espaces de jeux sur la partie sud, où se situe son accès principal. L'espace extérieur important dégagé par le projet de construction permet de créer un ensemble de lieux aux identités fortes, parfois spectaculaires, et aux usages diversifiés, avec une simplicité d'entretien. L'ensemble de ces espaces sont parcourus par des cheminements souples sans cul de sac, constituant un ensemble de promenades stimulantes, organisant des accès fonctionnels et installant des limites tantôt claires, poreuses ou transparentes.

Les places de stationnement sont regroupées dans un parc de stationnement reconfiguré selon les besoins des usagers et disposé dans la partie nord-est de l'existant pour le personnel et dans une bande arborée le long du chemin du sillon pour les visiteurs et résidents. Le dépose-minute quant à lui s'effectue entre les deux allées dans la continuité du chemin des Fleurettes.

La partie nouvelle de la résidence du Chablais est une grande bâtisse clairement identifiable, tout comme le bâtiment actuel qu'elle vient compléter. Elle tend à offrir un espace ouvert sur le grand paysage tout en assurant protection, intimité et autonomie. Son architecture résulte d'une volonté de traiter la lumière par la texture et les volumes. Ainsi, les façades exposées aux lumières les plus vives tendent à se protéger grâce à un claustra de béton à la surface bouchardée évoquant dans un premier plan la structure primaire. Ce cadre rustique absorbant la lumière protège de sa masse les parties habitées dont la surface lisse et légèrement réfléchissante sertit de larges fenêtres en bois.

La perception de l'élément bâti se déroule en séquences étudiées au travers du lien étroit avec le paysage proche ou lointain. Le travail sur les circulations rend possible une mise en relation des espaces intérieurs et extérieurs par la décentralisation.

La Fondation de la Monneresse est le résultat de la composition de volumes simples associés autour d'un espace central organisant les circulations et mettant en scène la transversalité des disciplines. La façade lisse, claire et légèrement brillante est cadencée par des fenêtres en bois.

PRINCIPES D'IMPLANTATION

DES PARCOURS ET DES LIEUX

1 jardin antichambre
2 accueil
3 salle de séjour principale
4 terrasse en belvédère
5 vagnes
6 cour de récréation
7 parvis école
8 dépose minute
9 de bois
10 jardin thérapeutique
11 cloître
12 salons et salles à manger
13 clôtage
14 balcons et terrasses
15 atrium
16 salle polyvalente
17 alcôves

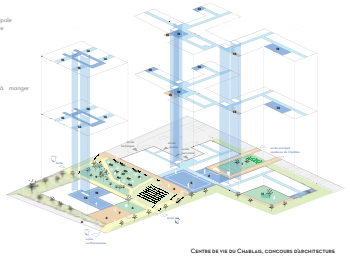

Centre de vie du Chablais, concours d'architecture

L'accueil
Tout d'abord, l'espace d'accueil de la Résidence du Chablais est disposé en continuité d'un jardin qui, en assurant le passage progressif de l'espace public à celui de la résidence, constitue l'entrée principale pour les visiteurs et les résidents.
Le cours arboré ainsi créé entre la façade existante, sorte d'antichambre du projet, offre des chemins d'accès généreux et multiples, quelques assises à l'ombre légère d'un ou deux bouleaux à la tige élancée et graphique n'occultant pas les vues sur le paysage, dans une ambiance mêlant des matériaux minéraux et des végétaux minimalistes : jeux géométriques entre d'une part, pavés, plaques minérales et grilles au sol et d'autre part, des micro-espaces d'un vert intense.
L'entrée principale de la Fondation de la Monneresse dans le prolongement de la cour de récréation. Les espaces extérieurs glissent en quelque sorte à l'intérieur du bâtiment par la présence d'un atrium dont la lumière et la géométrie dessinent un préau, à la fois lieu de rencontre et de distribution.

Les espaces partagés
Une fois entré dans le bâtiment, le panorama qui semblait se dessiner depuis le jardin d'entrée se précise. Un espace ouvert sur le grand paysage et sur un axe Est-Ouest dégage les vues sur le panorama de montagne, traverse le hall d'accueil, le restaurant et le séjour. Cet espace bénéficie d'une multitude de variations possibles dans les jeux de lumière par sa profondeur, la présence d'un atrium et les percées visuelles occasionnées par les circulations.
Ces espaces de rencontre se prolongent en une large terrasse assise sur un socle de pierre, véritable belvédère sur les Alpes et la vallée des Ormonts. Elle donne à voir en contrebas la cour de récréation de l'école de la Monnerresse tandis que celle-ci est dissimulée derrière un bois aéré et multicolore.

Vue du séjour principal de la résidence du Chablais

05 TWOgether

transversal architectes

Lausanne

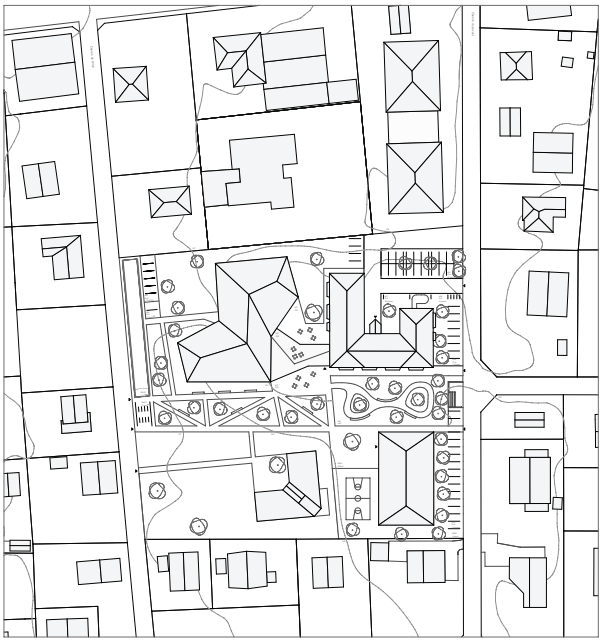

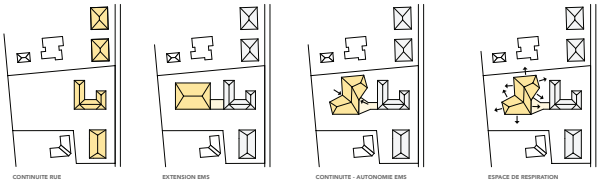

IMPLANTATION

La Fondation La Monneresse s'implante à l'est en reprenant le rythme des volumes de la rue « le chemin du Levant ». Il s'implante dans l'alignement du EMS existant, en limite de construction et du bâtiment soutenrain de la protection civile afin d'optimaliser l'espace de préau pour les écoliers. La nouvelle construction du EMS s'implante à l'ouest de l'existant en laissant généreusement les espaces extérieurs au sud ouverts sur le paysage. L'expression du bâtiment existant en forme de U reppelle l'architecture hospitalière et fonctionnelle des années 80.. L'expression de la nouvelle construction se veut être une volumétrie plus « libre ». Ce volume articulé et compact vient chercher la limite de construction au nord et laisse entre les deux volumes un jardin de « respiration » nécessaire pour le respect des vues.

CONTINUITE - AUTONOMIE

Le projet compose avec le bâti existant pour former un tout cohérent. D'une part, le volume de la Fondation La Monneresse vient simplement continuer le profil de la rue du « chemin du Levant ». La forme des toitures reprend celle des bâtiments de cette rue pour en assurer le dialogue et la continuité. En ce qui concerne l'EMS, bien que relié au bâtiment existant, le nouveau programme de l'EMS cherche à s'en libérer, en profitant des vues généreuses du site. Son implantation à l'ouest ainsi que sa forme et son langage architectural renforcent ce sentiment d'indépendance. Le bâtiment en U existant garde son identité propre. La nouvelle construction s'articule et permet une composition en dialogue entre les masses construites et l'aménagement extérieur. Cette forme est générée par les contraintes du site et du bâti existant. Elle permet de garantir d'une part une répartition des chambres avec vues et d'autre part des prolongements extérieurs de qualité ouvertes sur le paysage.

ACCES - LIAISON

L'entrée existante nord au EMS est maintenue. L'espace de vie de la cafétéria anime le hall d'entrée. L'espace professionnel et le centre d'accueil temporaire sont intégrés au rez-de- chaussée du bâtiment existant. L'espace de liaison entre l'EMS existant et son extension articule et distribue les différents locaux d'espace de vie des activités communes.
Depuis le hall d'entrée, un couloir élargi donne accès à la nouvelle entité distribuant la cafétéria et les espaces de détentes. A l'étage, une terrasse extérieure reprend ce principe pour lier les espaces de vie des deux entités. La liaison entre les deux bâtiments s'effectue sur 3 niveaux : (sous-sol, rez et premier étage). Cet élément permet de mettre en relation les deux entités de manière rationnelle sans dénaturer la structure du bâtiment existant. Après la suppression de la rampe véhicule existante, l'entrée de service est placée à l'ouest en contact direct avec les places de stationnement de livraison et des minibus. L'entrée à l'est gagne en clarté et en généralité après cette intervention sur la rampe existante.

FONCTIONNEMENT

L'espace professionnel et le centre d'accueil temporaire sont regroupés au rez du bâtiment existant. La liaison met en relation les différents espaces communs. Au centre de la composition, on retrouve deux blocs de service comportant chacun la circulation verticale. Le premier et le second étage contiennent chacun 20 chambres de l'unité de soins répartie par groupe de 3, 4 ou 5 chambres. Ce dispositif permet de définir des zones de chambres. Il permet aussi de caractériser plusieurs espaces communs variés et profitant chacun des vues sur le paysage. Une terrasse située au dessus de la liaison offre également aux résidents du premier étage un prolongement extérieur. Les corridors sont donc imaginés comme des lieux dynamiques dans lesquels des échanges peuvent avoir lieu. Cette déambulation en boucle dans les unités de soin atténue l'effet de couloir. Ces lieux de vie se terminent par de grande ouverture vers l'extérieur pour offrir un repère dans l'espace. A proximité des cages d'ascenseur et d'escalier sont placés les espaces de vie, là où il y a du va et vient, du mouvement, de la vie qui est recherchée par les résidents. L'emplacement du local des soignants leur permet d'être au centre de l'unité pour une meilleure prise en charges des personnes.

AMENAGEMENT EXTERIEUR

L'aménagement extérieur proposé permet un vrai dialogue entre les deux bâtiments. Il se compose de deux espaces majeurs: un ***"jardin thérapeutique"*** et un ***"jardin des promenades"*** invitant à la balade.
Le "jardin thérapeutique", généreux, en balcon sur la cour de l'école est conçu à plat garantissant une déambulation des personnes à mobilité réduite. Sa situation anime la terrasse supérieure, met en scène les enfants jouant dans la cour de récréation en contrebas et offre de magnifiques point de vue sur le paysage environnant.
"Le jardin des promenades" articule la terrasse de l'EMS avec la cour de l'école grâce à un jeu de rampe, propice à la balade, au jeu. Cette pièce généreuse invite à la flânerie grâce aux nombreux parcours et point d'arrêt qu'elle offre à l'ombre des arbres. Il devient un lieu de rencontre pour l'écolier, l'habitant, le visiteur, le promeneur ...
Différentes terrasses viennent prolonger les espaces communs à l'extérieur.
Les stationnements sont concentrés à l'est le long du chemin du levant, assurant une proximité avec les différentes entrées des nouveaux bâtiments. Une frange plantée est aménagée entre ces derniers et les façades jouant un rôle de filtre entre les jardins et le chemin. Les places de déchargement, de stationnement pour les minibus de l'EMS ainsi que les deux places de parking bus pour l'école et l'espace de dépose minute sont aménagées à l'ouest du site. Cette dissociation permet aux écoliers une approche distante et douce au bâtiment. Les places de parc pour les deux roues et les vélos se situent à proximité de l'entrée existante de l'EMS et du pôle de transport à l'ouest.

ECONOMIE, ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les diverses attitudes architecturales, constructives et énergétiques doivent approcher la question du développement durable sous ses différents aspects de flexibilité fonctionnelle et structurelle. Une construction selon le type « MINERGIE P » est un des fils conducteurs de ce projet et les aspects énergétiques sont abordés à travers l'idée d'activer la construction par ses propriétés physiques.

STRATEGIE BIOCLIMATIQUE DU CHAUD

Réduction des pertes primaires ; enveloppe « Minergie P »
-Une attention particulière est donnée à la minimisation des consommations passives et actives du bâtiment.
-Une enveloppe performante est aujourd'hui une nécessité reconnue pour diminuer les consommations énergétiques sur la durée de vie d'un bâtiment. Le facteur de forme du bâtiment est étudié pour minimiser le ratio entre l'enveloppe et le volume habitable. L'épaisseur d'isolation des murs et des toitures et l'utilisation d'un vitrage performant permettent de réduire les pertes de chaleur par transmission.
-Les apports solaires passifs sont maximisés par l'orientation du bâtiment et l'exposition des surfaces des vitrages, tout en faisant attention au contrôle des surchauffes estivales par une protection solaire externe.

Ventilation « double-flux », ventilation naturelle et confort estival
-La deuxième source de déperdition importante est la ventilation hygiénique.
-Des monoblocs de ventilation double-flux permettent de reprendre l'énergie perdue par la ventilation pour réchauffer l'air pulsé.
-Par ailleurs, la ventilation naturelle est possible dans toutes les pièces. Un rafraîchissement par ventilation nocturne combiné avec l'inertie thermique du bâtiment et le free-cooling de la PAC, assurent le confort estival des différentes pièces, fenêtres fermées.

Chauffage basse température
-La distribution du chauffage est effectuée à basse température pour minimiser les pertes par transport et surchauffe des pièces.
-Un système de chauffage à basse température par le sol permet d'envisager l'utilisation de panneaux solaires thermiques non seulement pour la production d'eau chaude sanitaire en été, mais aussi pour un complément du chauffage en hiver.

Géothermie – pompe à chaleur
-Un système de puisage de la chaleur terrestre par sondes verticales permet de produire l'énergie thermique nécessaire au chauffage du bâtiment.
-Une autre pompe à chaleur permet de récupérer la chaleur contenue dans les eaux usées. L'énergie électrique nécessaire aux pompes à chaleur sera fournie par les capteurs solaires photovoltaïques.
-En été, possibilité d'utiliser la pompe à chaleur en free-cooling, afin de rafraîchir les pièces et de les utiliser fenêtres fermées (nuisance sonore des avions).

Capteurs solaires thermiques
-Des capteurs solaires thermiques à tubes sous vide sont intégrés aux toitures.

Capteurs solaires photovoltaïques
-La grande surface de la toiture est utilisée pour l'intégration de capteurs solaires photovoltaïques.
-L'électricité produite compense une partie de la consommation de l'éclairage artificiel et des pompes à chaleur.

Réseau de chauffage à distance
-En cas de synergie énergétique avec d'autres bâtiments environnants, un réseau de chauffage à distance permettra de répartir l'énergie thermique en fonction des productions et des besoins.
-Un moteur chaleur-force du type Stirling à bois ou une chaudière à bois complèteront le concept énergétique par une autre source d'énergie renouvelable.

STRATEGIE BIOCLIMATIQUE DU FROID

Une bonne isolation des espaces permet d'éviter la surchauffe. Les protections solaires en combinaison avec des vitrages performants peuvent conserver une température interne agréable même lors de fortes chaleurs. L'installation de ventilation double flux limite également les surchauffes estivales avec des prises d'air placées dans des zones fraîches du site. Afin d'éviter la surchauffe et d'économiser de l'énergie électrique, la ventilation sera arrêtée si la température extérieure est supérieure à 26 degrés C.

RECUPERATION DE EAU DE PLUIE

-L'eau de pluie captée par les toitures est stockée et réutilisée pour alimenter les toilettes et pour l'arrosage extérieur.
-Elle peut également servir pour la sécurité (extinction incendie).

STRATEGIE DE L'ECLAIRAGE

-Optimisation de l'éclairage naturelle grâce à une bonne proportion de fenêtres. (le solaire passif et économie d'énergie électrique en hiver).
-Maîtrise de l'éblouissement grâce aux protections solaires performantes.
-Utilisation de sources lumineuses à faible consommation.

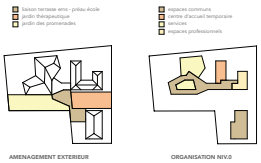

AMENAGEMENT EXTERIEUR

ORGANISATION NIV.0

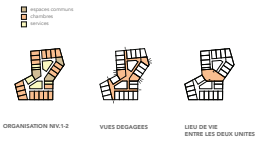

ORGANISATION NIV.1-2

VUES DEGAGEES

LIEU DE VIE
ENTRE LES DEUX UNITES

06 « La Vaudaire »

Cian Nicholl Architecte

Lausanne

Centre de vie du Chablais; concours d'architecture

ue de l'extension de ferm

ue interne de ferm

vue interne de la Fondation la Monneresse

ue de la Fondation la Monneresse

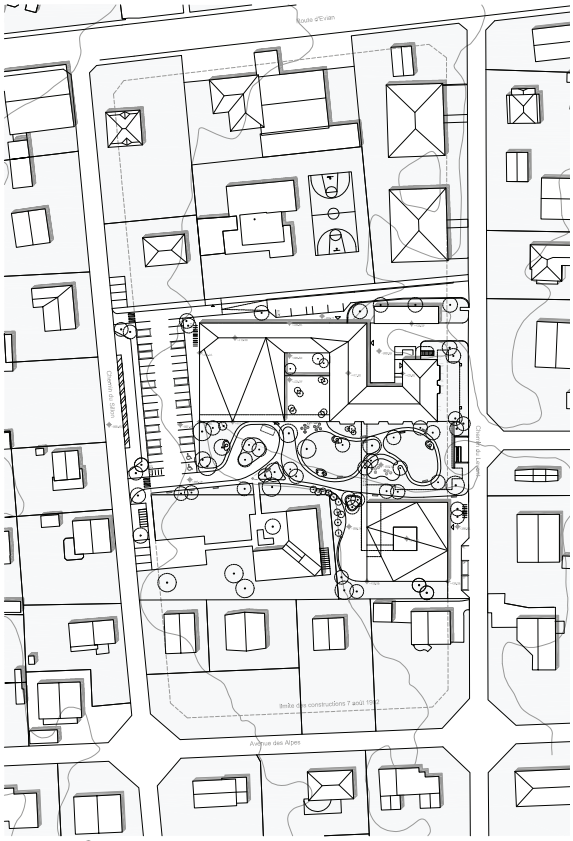

Plan de situation 1:500

07 « ANALOGIES »

Boschetti architectes

Lausanne

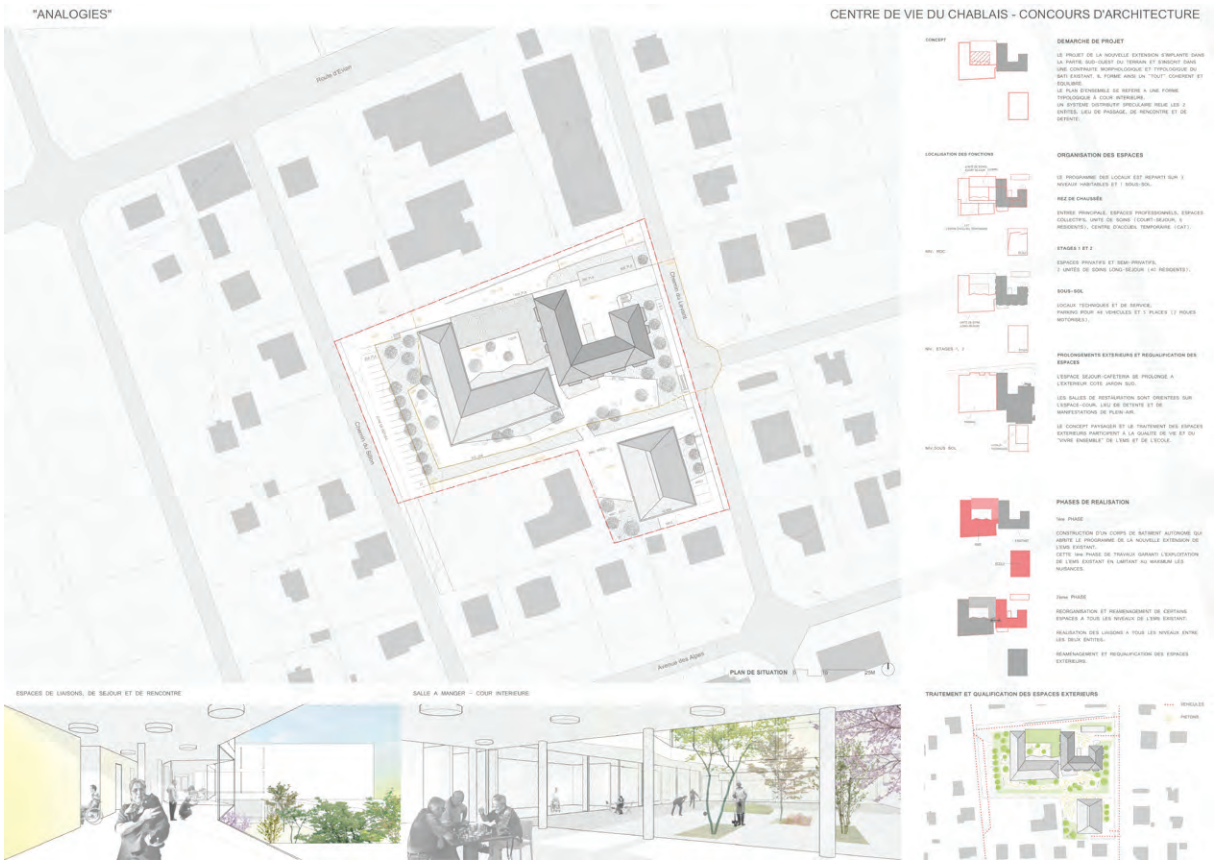

08 LA VIE EN ROSE

Stendardo Menningen Architectes

Genève

L'extension pour le centre de vie du Chablais se positionne à l'ouest du bâtiment existant et se lie à lui à chaque niveaux afin d'assurer un fonctionnement optimal et des synergies facilitées entre unités. Sa forme articulée définit des espaces extérieurs variés en terme d'orientation, de protection contre le soleil, le vent ou le bruit.

Deux patios organisent l'aménagement intérieur en garantissant un éclairage et une ventilation naturelle efficace ainsi que des relations visuelles entre les différents éléments programmatiques. Le rez-de-chaussée accueille les espaces majeurs et collectifs. Le centre d'accueil temporaire ainsi que les espaces professionnels sont intégrés au rez-de-chaussée du bâtiment existant. La nouvelle entrée de l'ensemble prend place au centre de cette nouvelle configuration.

Les salles à manger et le séjour sont divisibles mais organisés comme un seul et même espace autour du patio. La cuisine joue un rôle central dans cette organisation et s'ouvre généreusement sur ces espaces. Cette relation visuelle et spatiale importante renforce son statut au sein du centre.
Des terrasses et loggias en relation avec les programmes collectifs sont proposées et constituent de part leurs situations et orientations de véritables prolongements extérieurs mettant en scène les qualités paysagère indéniables du lieu. La zone d'accueil, la salle à manger et le centre d'accueil temporaire ont tous trois accès direct au jardin nord. Cet espace protégé est également ouvert et donc privatisé.

Les étages qui regroupent les espaces privatifs et semi-privatifs sur le modèle du bâtiment existant sont organisés de manière à minimiser les couloirs en proposant un réseau d'espaces communs réunissant les séjours et la salle à manger. Les circulations deviennent alors espace à part entière et favorisent les rencontres entre résidents, professionnels et visiteurs avec comme toile de fond des cadrages ponctuels sur le paysage selon les orientations.
La perte du terrain est mise à profit afin de minimiser les déplacement de terre relatifs au niveau de sous-sol. Les entrées principales et secondaires sont dissociées. Les livraisons sont prévues par le sous-sol avec un accès aux circulations verticales, à la buanderie ou aux déchets.

Le nouveau volume pour les locaux d'enseignement prend place le long du chemin du Levant requalifiant avec l'EMS la cour existante. Le préau se situe au sud, garantissant ainsi son autonomie et protégeant les résidents de l'EMS des éventuelles gênes sonores.
L'organisation interne se veut simple et rationnelle tout en permettant une flexibilité fonctionnelle selon les besoins. Dans cette optique, les salles de psychomotricité ainsi que la salle polyvalente sont en continuité directe et permettent un usage commun et ouvert sur la nouvelle cour.

Les circulations des étages éclairées par de généreuses ouvertures et par un patio intérieur sont configurées pour accueillir, selon les besoins, des activités complémentaires aux classes et tissent des relations fortes entre les programmes.

Centre de vie du Chablais - concours d'architecture

PLAN DE SITUATION, 1:500

09 HUIT CLOS

3A Atelier Architecture Aigle Sàrl - qd architectes

Aigle

10 AA5214

Aùtenta Atelier d'architecture

Paris - France

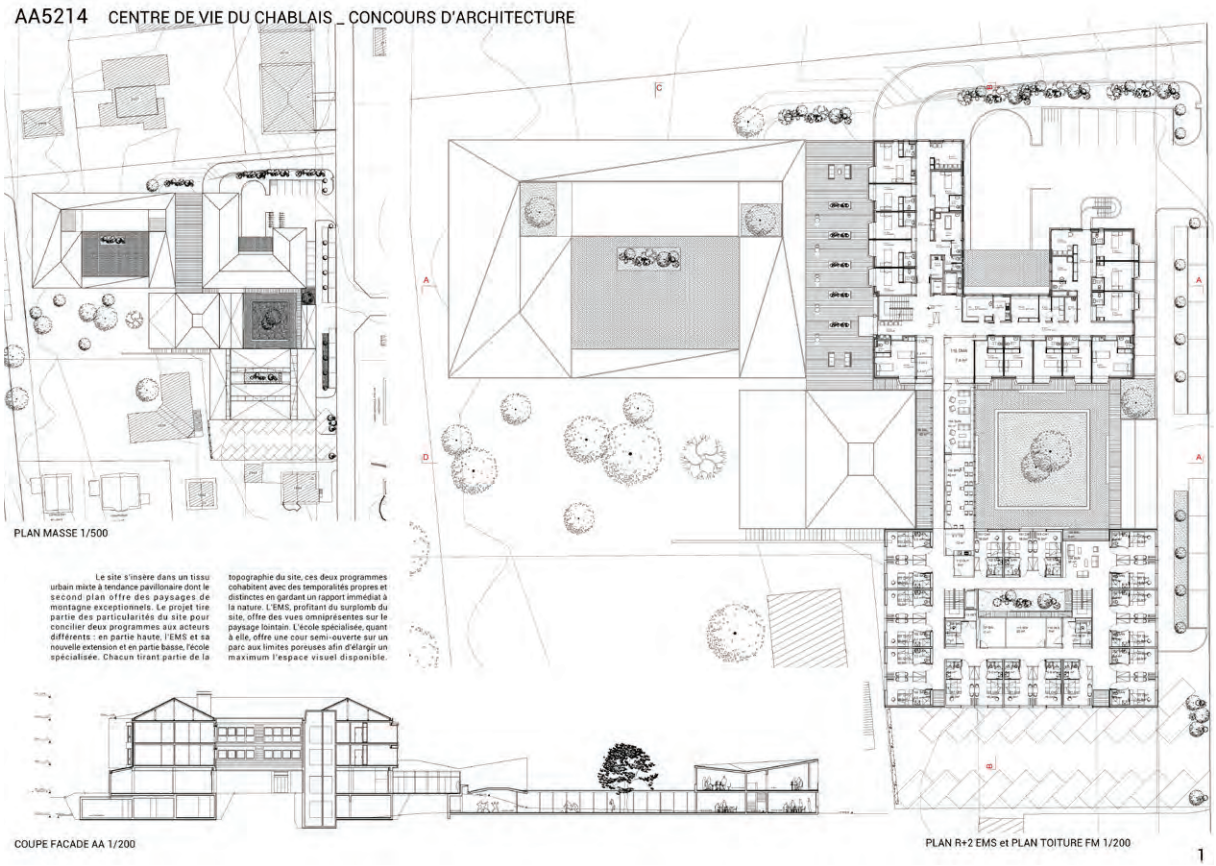

11 LA PERSÉVÉRANCE

groupement Estudio « Somos arquitectos »

Madrid - Espagne

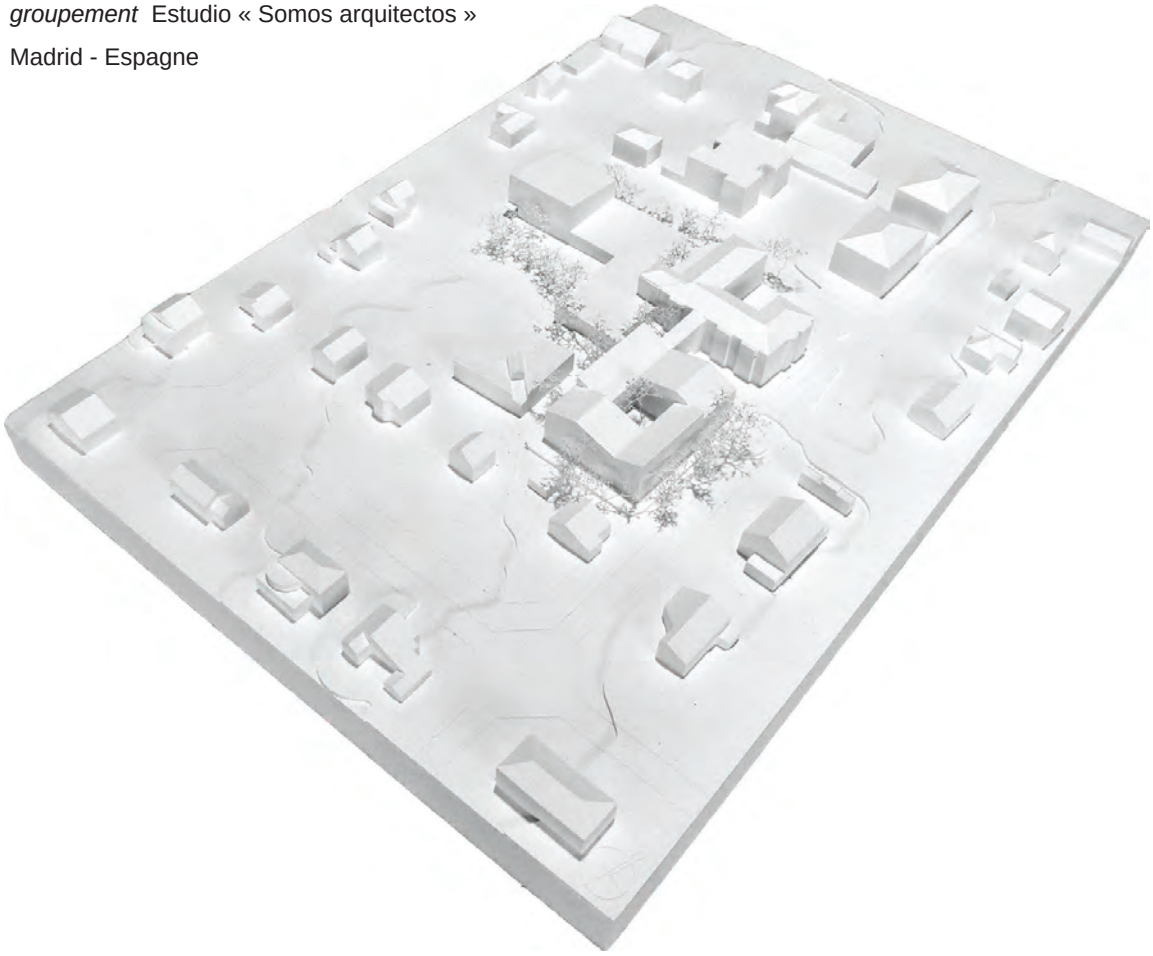

12 COMMUNITY

re :use Architectes Yann Dubied

Fribourg

13 CUCA

groupement

SLFP architectes P.a. Assyneo Sàrl
Crissier

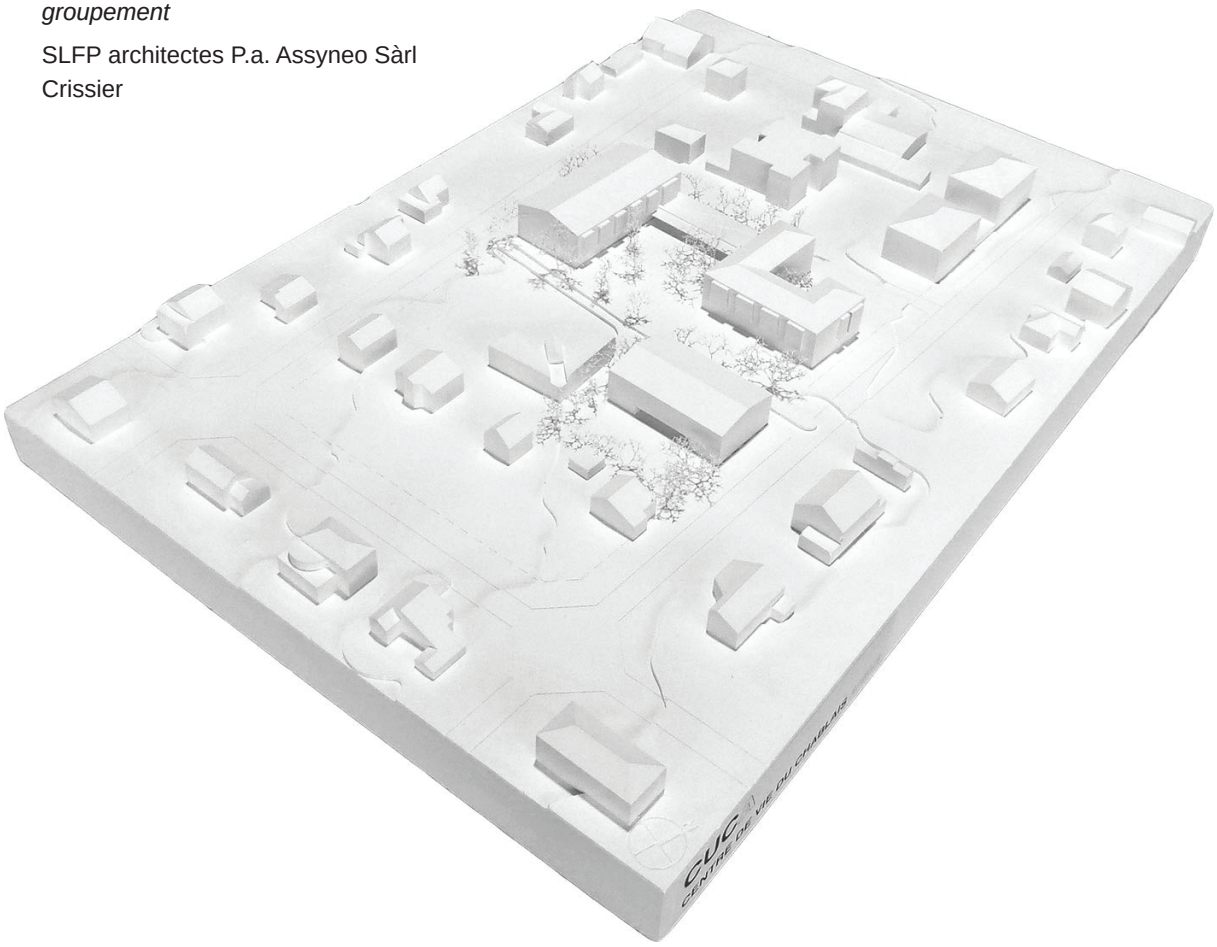

CUCA 1
CENTRE DE VIE DU CHABLAIS

VUE DU JARDIN THÉRAPEUTIQUE

PLAN DE SITUATION

14 L'OREE

groupement
Eric Collaud et Daniel Berner Architecture Sàrl
Vevey

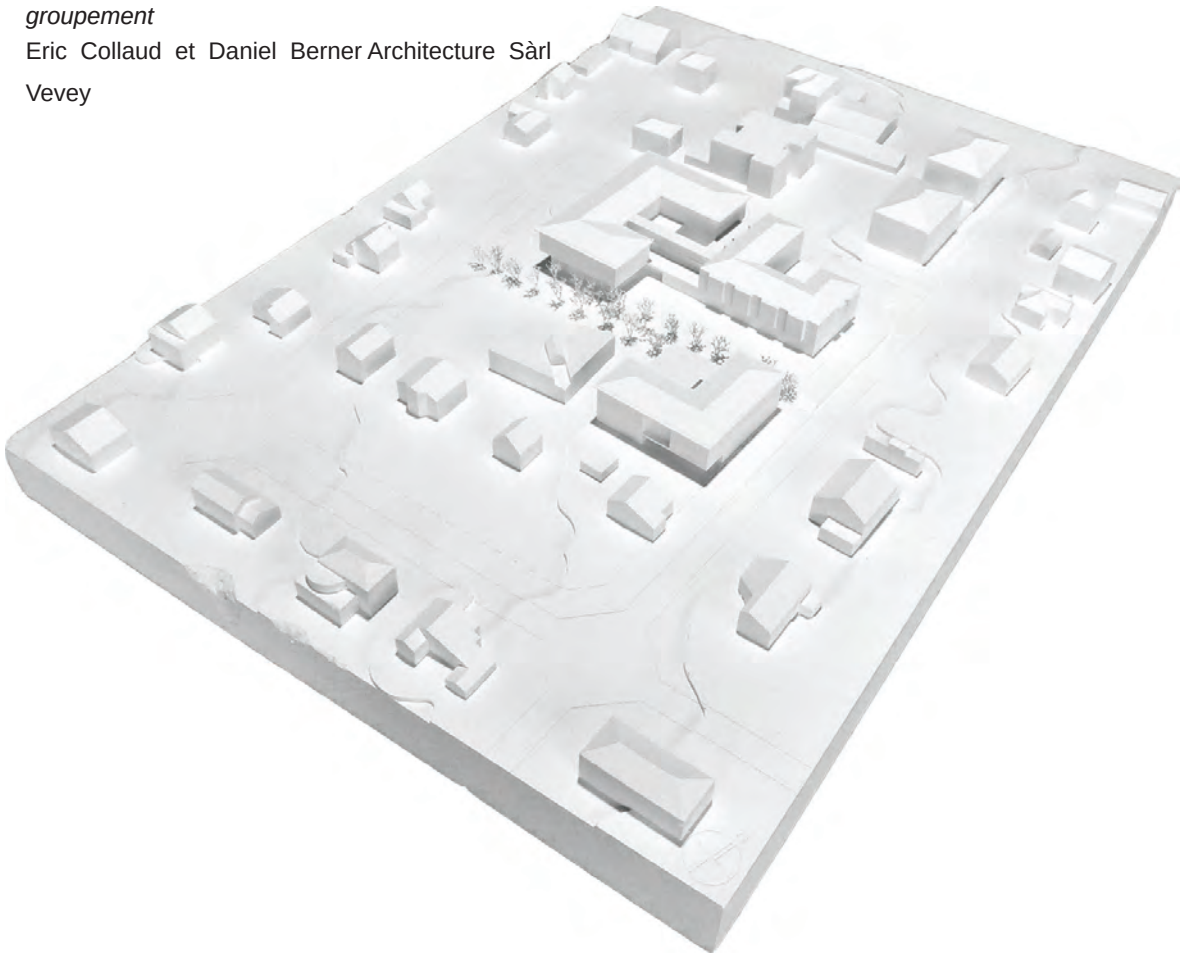

CENTRE DE VIE DU CHABLAIS / AIGLE

Devise "L' OREE"

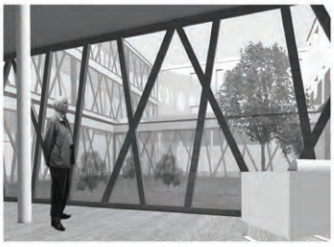

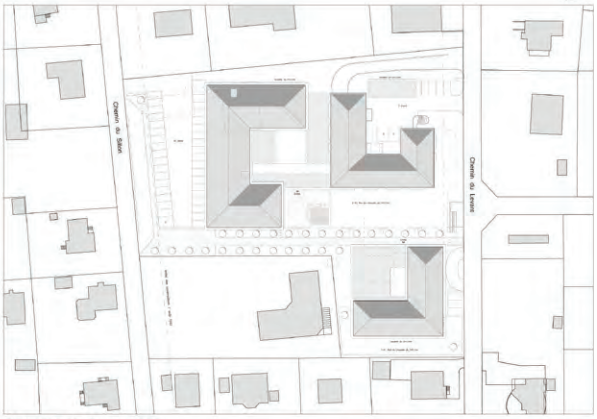

PLAN TOITURE Echelle 1/500

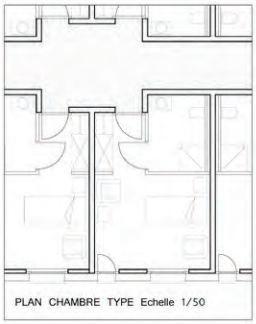

PLAN CHAMBRE TYPE Echelle 1/50

DEVELOPPEMENT DURABLE:

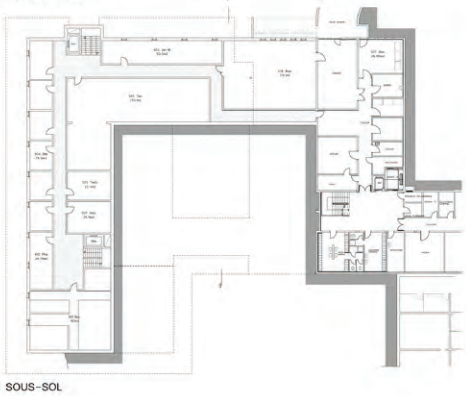

SOUS-SOL

15 faut y aller raoul

Emmanuel Neyt

Leysin

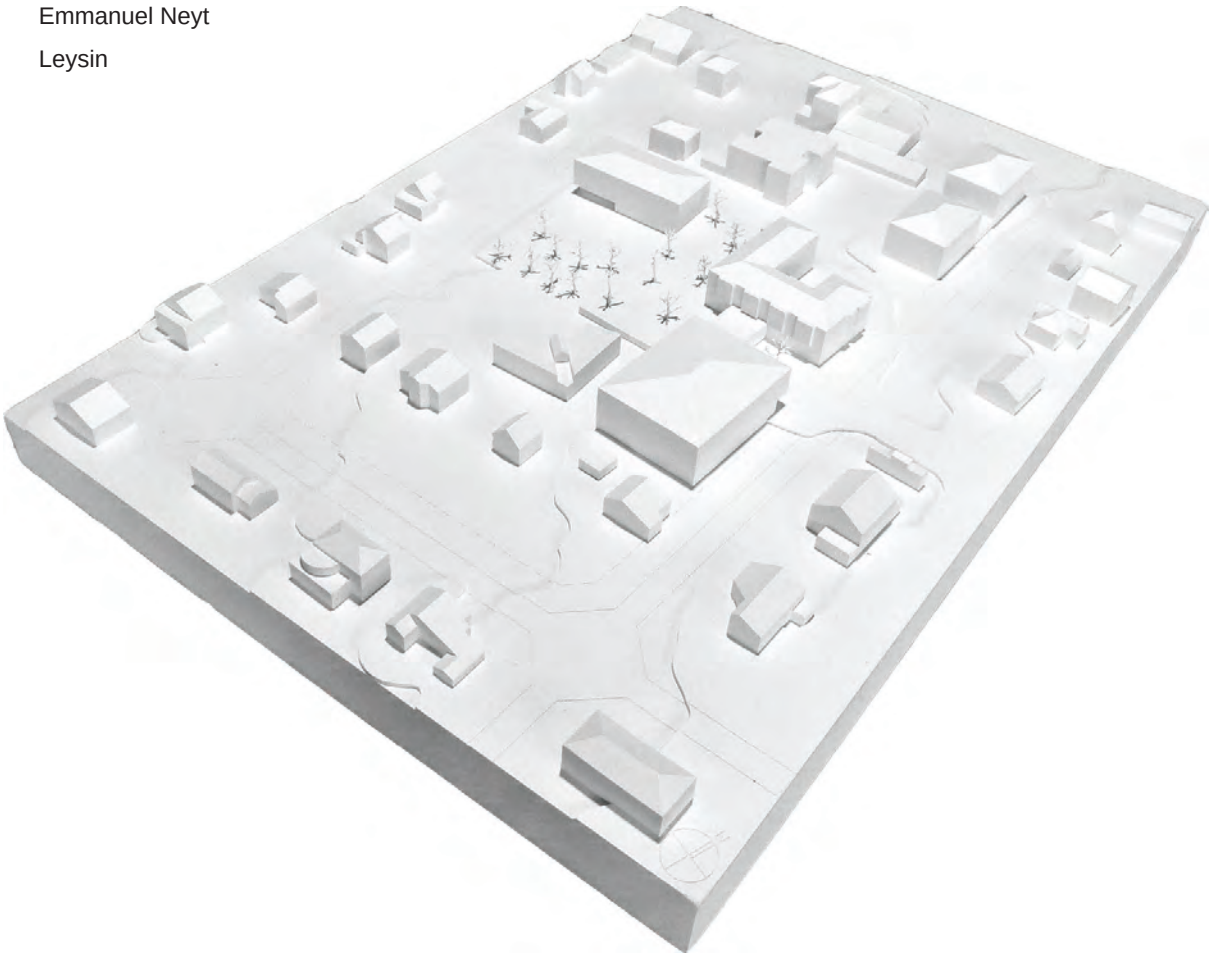

Centre de vie du Chablais; concours d'architecture _ **faut y aller raoul**

Site

Le site dédié au centre de vie du Chablais se trouve dans une zone résidentielle et calme. Il est facilement accessible grâce à la proximité de la sortie de l'autoroute et la gare. Les voitures approchent via les 2 rues; le chemin du Sillon et le chemin du Levant. La différence de la topographie nous permet une qualité d'implantation intéressante et fonctionnelle. La situation de la parcelle dans la vallée nous offre un très beau paysage ainsi qu'un ensoleillement optimale.

Implantation et volumétrie

La première volonté est de bien séparer l'EMS de l'école. L'EMS et son extension s'implantent le long du chemin du Levant. L'entrée est mise en valeur avec sa place d'accueil en lien avec la rue. Elle exprime sa volonté d'accueillir les habitants et ses visiteurs. Les deux volumes avec la liaison vitrée permettent de bien définir l'entrée et sa place d'accueil ainsi que son porte-à-faux creusé dans l'extension.

L'école, accessible depuis le chemin du Sillon profite de la zone de dépose qui sert ainsi les 2 écoles voisinantes. Implanté en contre bas de L'EMS, elle se privatise des autres bâtiments en tournant le dos à l'école située au nord, s'ouvrant ainsi vers le sud, face à la cour et la zone d'arborisation.

EMS_vue sur entrée

Espaces extérieurs et circulations

L'EMS est servi d'un parking public, le long du chemin du Levant. L'accès au nord et son parking est conçu pour le personnel ainsi que pour la livraison des repas en lien avec la cuisine. Le lien entre l'existant et l'extension est entièrement vitrée ce qui met en valeur le jardin et la zone d'accueil.

L'EMS profite de cet espace vert qui s'ouvre vers le sud. Il est aménagé d'un parcours, de bancs et d' arbres, qui se privatise par son terrain surélevé.

La cour de l'école se tient entre le bâtiment, le mur de soutènement et sa zone d'arborisation. Le mur est aménagé comme une tribune interactive avec la cour.

Organisation intérieure

Le fonctionnement de l'EMS dans son volume compact est clair et simple. Tous les services sont intégrés dans des noyaux au centre et toutes les fonctions qui nécessitent de la lumière naturelle suivent la façade avec des interruptions qui laissent pénétrer la lumière dans les couloirs. Le lien entre les deux volumes contient les lieux collectifs.

La cuisine, au rez et proche de la salle à manger est ainsi facilement accessible pour les livraisons à l'extérieur.

L'école s'organise par étage. Au rez les locaux collectifs, au 1er les 6 classes et au 2ème les bureaux et 2 classes secondaires.

Matérialité et ouvertures

L'extension de l'EMS répond à l'existant avec une façade en briques qui nécessite aucun entretien. Les ouvertures des chambres sont généreuses et cadrent le paysage. Les salles à manger et les séjours sont entièrement vitrés afin d'apporter un maximum de lumière naturelle ainsi qu'une transparence avec le jardin et la zone d'accueil.

L'école profite d'une façade en béton lisse, recyclé et teinté dans la masse. C'est une façade facile à nettoyer et très résistante. Les ouvertures qui contournent le bâtiment offrent une grande transparence et luminosité.

Développement durable

Les 2 projets intègrent des panneaux solaires dans leur toiture. Les grandes ouvertures sont équipées de protections solaires. Les matériaux utilisés pour la structure et façade sont issues des ressources naturelles et recyclées.

école_vue sur entrée

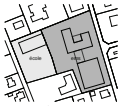

Plan_zone école - ems

Coupe_zone école - ems

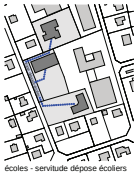

écoles - servitude dépose écoliers

espaces extérieurs - ensoleillement

EMS - accès/parking

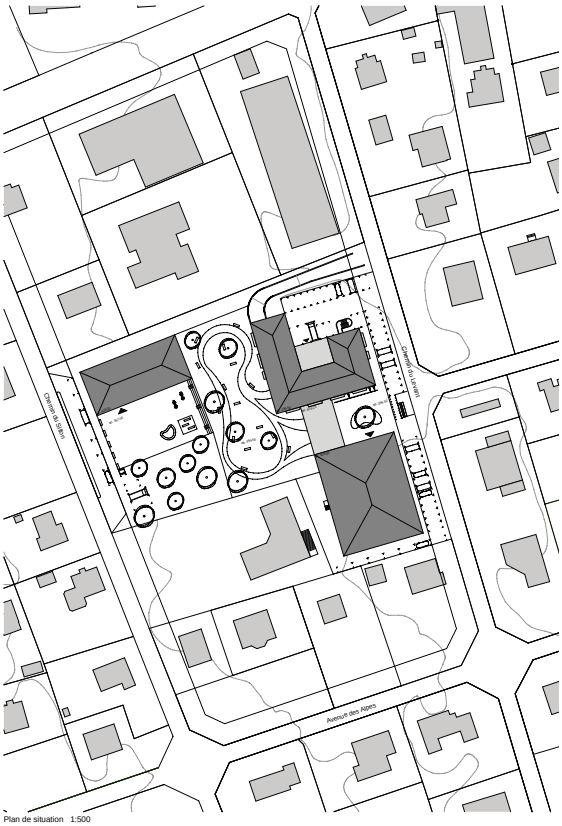

Plan de situation 1:500

16 Le Nid

Dias - Cottet architectes Sàrl

Lausanne

17 ENSEMBLE

Mondada Frigerio Blanc Architectes SA

Lausanne

19 VIS - À - VIS

Amaldi-Neder architectes Sàrl

Carouge

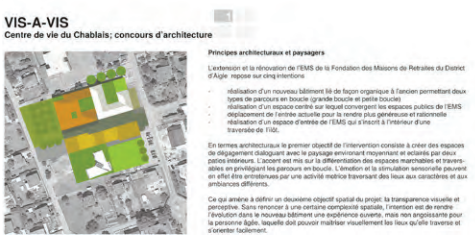
VIS-A-VIS
Centre de vie du Chablais; concours d'architecture

Principes architecturaux et paysagers

L'extension et la rénovation de l'EMS de la Fondation des Maisons de Retraites du District d'Aigle repose sur cinq intentions

- réalisation d'un nouveau bâtiment lié de façon organique à l'ancien permettant deux types de parcours en boucle (grande boucle et petite boucle)
- réalisation d'un espace centré sur lequel convergent les espaces publics de l'EMS
- déplacement de l'entrée actuelle pour la rendre plus généreuse et rationnelle
- réalisation d'un espace d'entrée de l'EMS qui s'inscrit à l'intérieur d'une traversée de l'îlot.

En termes architecturaux le premier objectif de l'intervention consiste à créer des espaces de dégagement dialoguant avec le paysage environant moyennant et eclairés par deux patios intérieurs. L'accent est mis sur la différentiation des espaces marchables et traversables en privilégiant les parcours en boucle. L'émotion et la stimulation sensorielle peuvent en effet être entretenues par une activité motrice traversant des lieux aux caractères et aux ambiances différents.

Ce qui amène à définir un deuxième objectif spatial du projet: la transparence visuelle et perceptive. Sans renoncer à une certaine complexité spatiale, l'intention est de rendre l'évolution dans le nouveau bâtiment une expérience ouverte, mais non angoissante pour la personne âgée, laquelle doit pouvoir maîtriser visuellement les lieux qu'elle traverse et s'orienter facilement.

Plan situation1:500

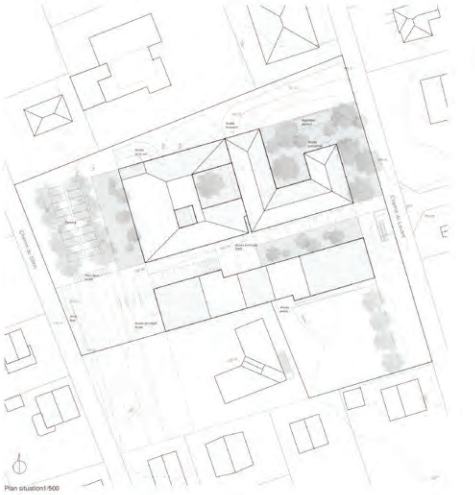
Plan situation1:500

20 Les PAPY'S

Empeyta & Alberi architectes

Genève

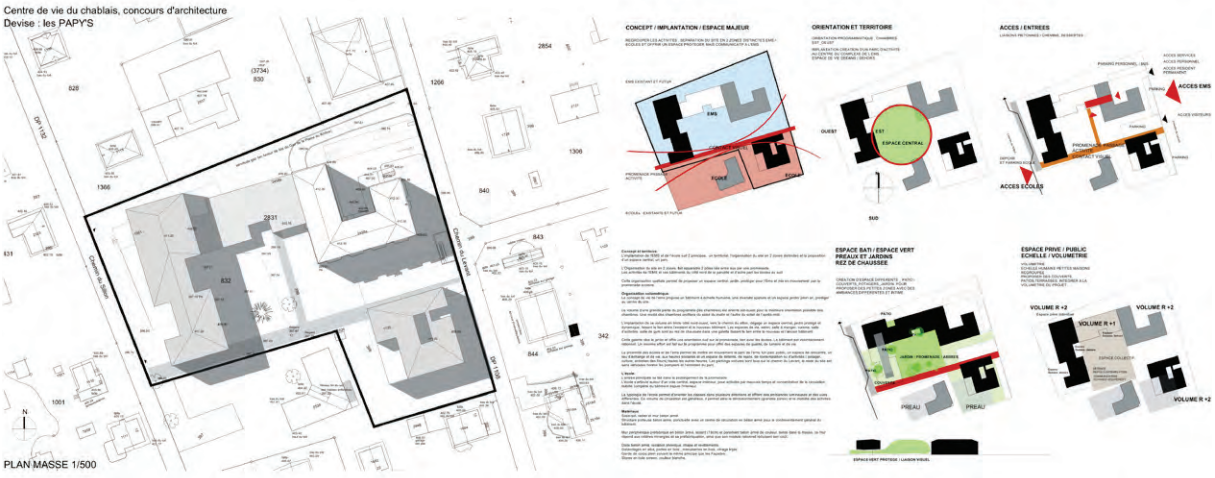

22 Caducee

Link Architectes SA

La Tour-de-Peilz

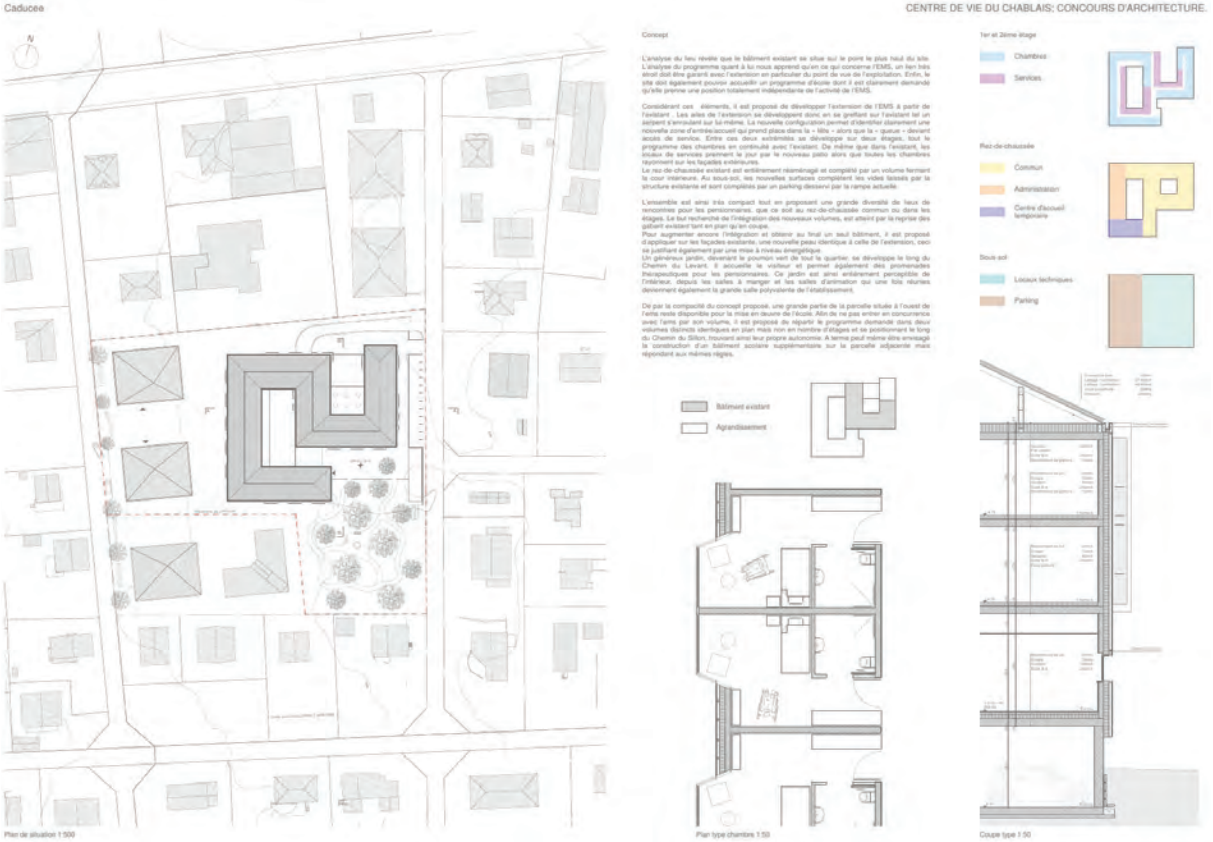

23 le jardin

Meyer architecture

Sion

24 TRAJECTOIRES

terrin.barbier architectes Sàrl

Lausanne

26 « ESPADRILLES & CAMOMILLE »

Architecture & Retail Rites SA

Lausanne

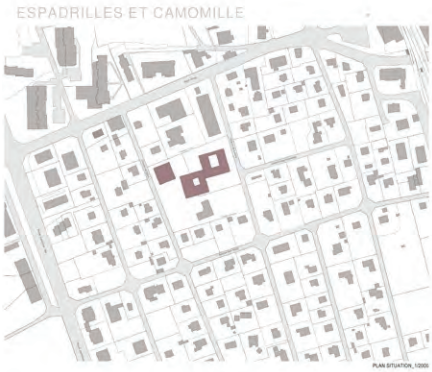

27 LES ANCIENS JEUNES

groupement
AABE - Atelier d'Architecture Bonzon Ecublens Sàrl
ANG - Architecture Nilton Guerreiro
Lausanne

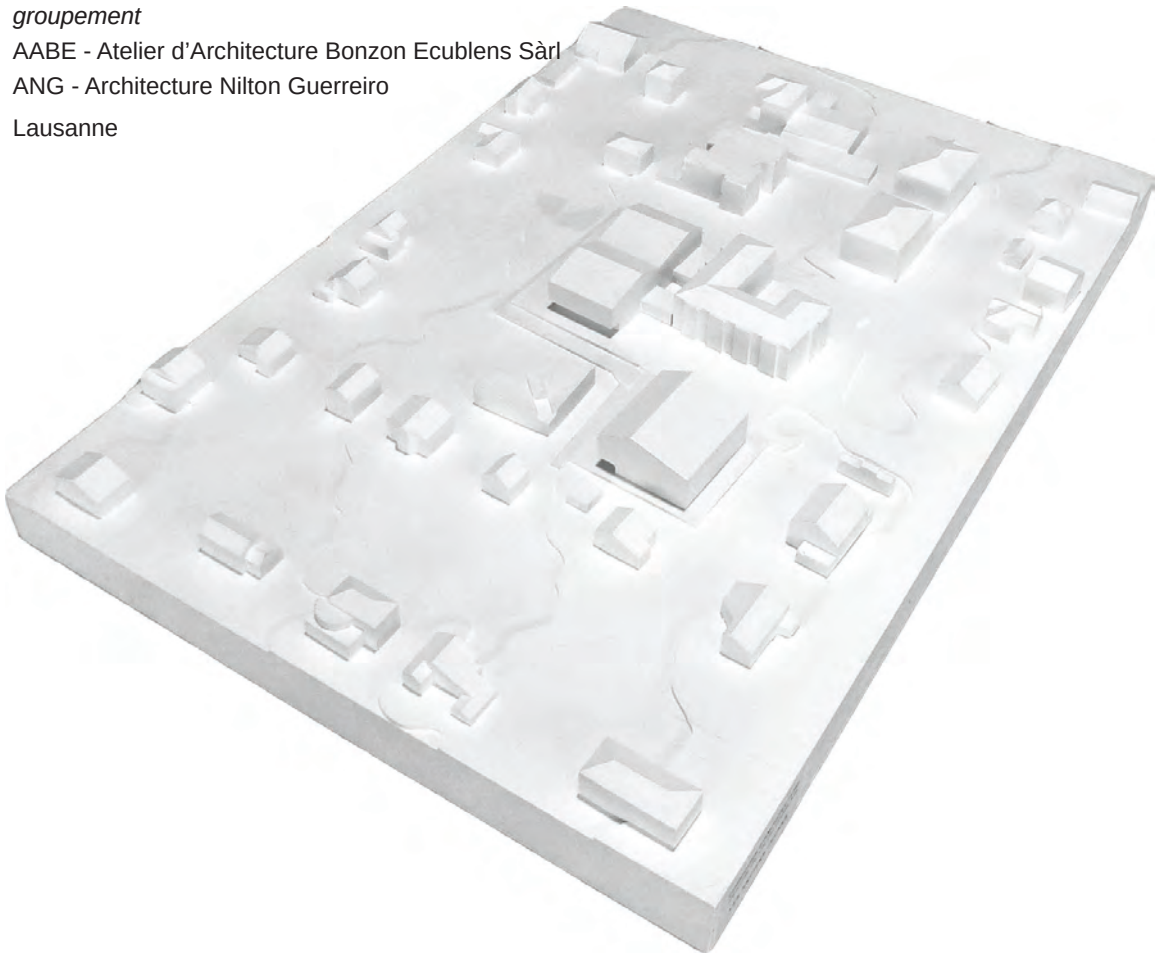

LES ANCIENS JEUNES

CONCEPT ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

L'idée directrice du projet consiste à créer un ensemble de bâtiments, fonctionnant de manière indépendante les uns des autres, mais créant un tout afin de générer des échanges dynamiques intergénérationnels. D'un point de vue urbanistique, cet ensemble favorise un grand espace commun, reliant les chemins du Levant et du Sillon, en prolongeant le chemin des Fleurettes, pour les piétons et pour la mobilité douce.

Cet espace fédérateur agit en tant que lieu d'union entre les personnes âgées et les enfants (3 à 16 ans), entre l'est et l'ouest de la ville, entre la sérénité du troisième âge et l'hyperactivité des jeunes, entre le savoir et l'apprentissage, entre la mort et la vie.

DESCRIPTION DU PROJET - EMS/ECOLE

Le nouveau Centre de Vie du Chablais doit, par sa configuration, permettre aux résidents de profiter d'une vie de quartier banale, mais néanmoins égayée par le rythme des entrées et sorties des classes de la Fondation « Le Manoir/Les » - Les pensionnaires qui le souhaitent pourront être témoins de ces moments clés d'activité juvénile en prenant place sur un banc, près des élèves qui se défient à la marelle, à la corde à sauter ou au chat perché.

Cette proximité avec la vie palpitante de l'école ne doit toutefois pas priver les pensionnaires du calme auxquels ils aspirent peut-être durant la journée. Ainsi, un convivial, une terrasse de plain-pied, orientée vers l'est, permettra aux résidents et leurs proches de profiter des magnifiques vues sur Aigle et sur les Alpes. Ombragée et intimiste, la terrasse en toiture du nouveau bâtiment reliant l'ancien favorisera les vues dégagées et un climat de fraîcheur appréciable en été.

Plus qu'un simple lieu de vie, l'EMS doit générer des moments de détente, la poursuite de certains plaisirs quotidiens et la convivialité entre les pensionnaires, le personnel médical et d'animation. Cette dimension positive se traduit par différents choix architecturaux. Toutes les salles d'animation destinées aux activités sportives ou créatives sont accessibles depuis le mode « chaussée qui donne directement sur la place. Les épicuriens avec leurs cigares et gloire, encore roulées à la main, pourront se délecter par tous les temps à leur vice dans le fumoir ou sous le grand porte-à-faux du bâtiment, en souriant aux passants et aux voisins du quartier. Le long porche d'entrée, abrité de la pluie, verra défiler les buggings, fraîchement garnies par le coiffeur de l'établissement qui aura la possibilité d'avoir pignon sur rue.

DESCRIPTION DU PROJET - ECOLE

Les utilisateurs de la Fondation « le Manoir/les » ne seront pas en reste. De vastes espaces de jeux devant l'école leur permettront de se défouler entre deux cours. L'entrée du bâtiment est isolée de la circulation automobile, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, mais néanmoins accessible aux cyclistes, pour lesquels deux couverts sont prévus aux extrémités de la nouvelle parcelle.

Le bâtiment de l'école, utilisant le même langage architectural que le nouveau projet, apporte une harmonie soulignée par les deux grand porte-à-faux du bâtiment, en saillant par le long couvert, intégrant l'ancien bâtiment dans ce nouveau contexte.

DESCRIPTION DU PROGRAMME - EMS

Le choix de créer un nouveau bâtiment, en se détachant complètement, pour les résidents et pour les étages, de l'ancien bâtiment, permettra de réaliser une grande partie des travaux sans intervenir dans l'existant. La totalité du gros-œuvre pourra être exécuté en phase bien distincte. Le rez-de-chaussée sera entièrement remodelé uniquement quand le nouveau bâtiment sera en fonction.

DEVELOPPEMENT DURABLE

De nouveaux locaux seront à disposition dans l'agrandissement de l'EMS afin de créer une centrale de chauffe pour l'ensemble des bâtiments. La production de chaleur pourra être générée par un agent énergétique comme le bois, une matière première pouvant provenir des forêts propriétés de la commune d'Aigle ou par fuel ou pellets. Cette production de chaleur sera complétée par la production d'eau chaude venant de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, idéalement orientés sur le nouveau bâtiment de l'EMS.

Les nouveaux bâtiments se veulent compacts afin de favoriser l'économie d'énergie et faciliter leur réalisation en utilisant des matériaux simples et, pour la plupart, recyclé. Ce choix stratégique a également motivé le fait de ne pas réaliser l'école sur l'abri PC.

Centre de vie du Chablais; concours d'architecture

29 **chez toi**

Architech SA

Genève

30 **cœur tendre**

decroux + piccolo Sàrl

Lausanne

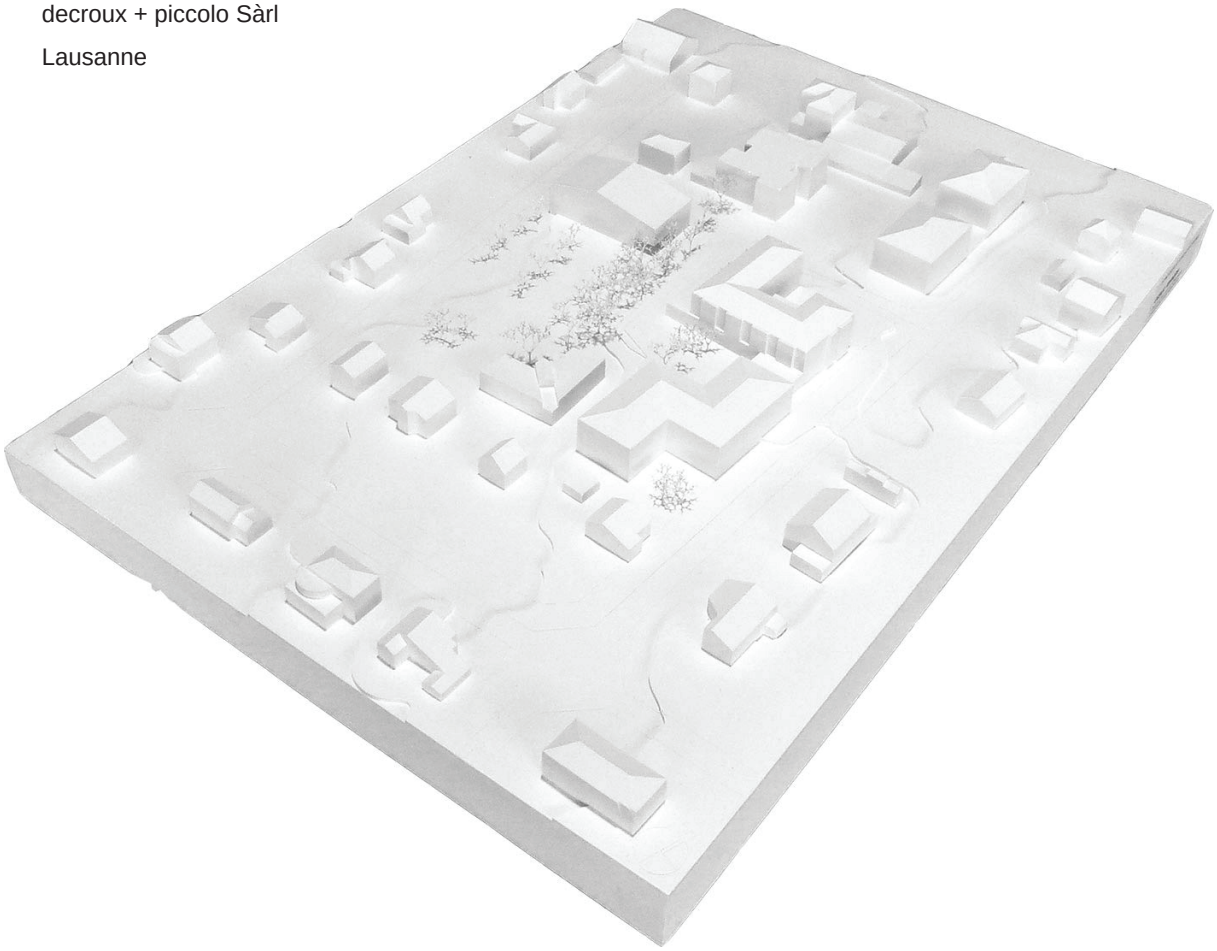

31 TWICE

Croubalian & Delacoste architectes

Genève

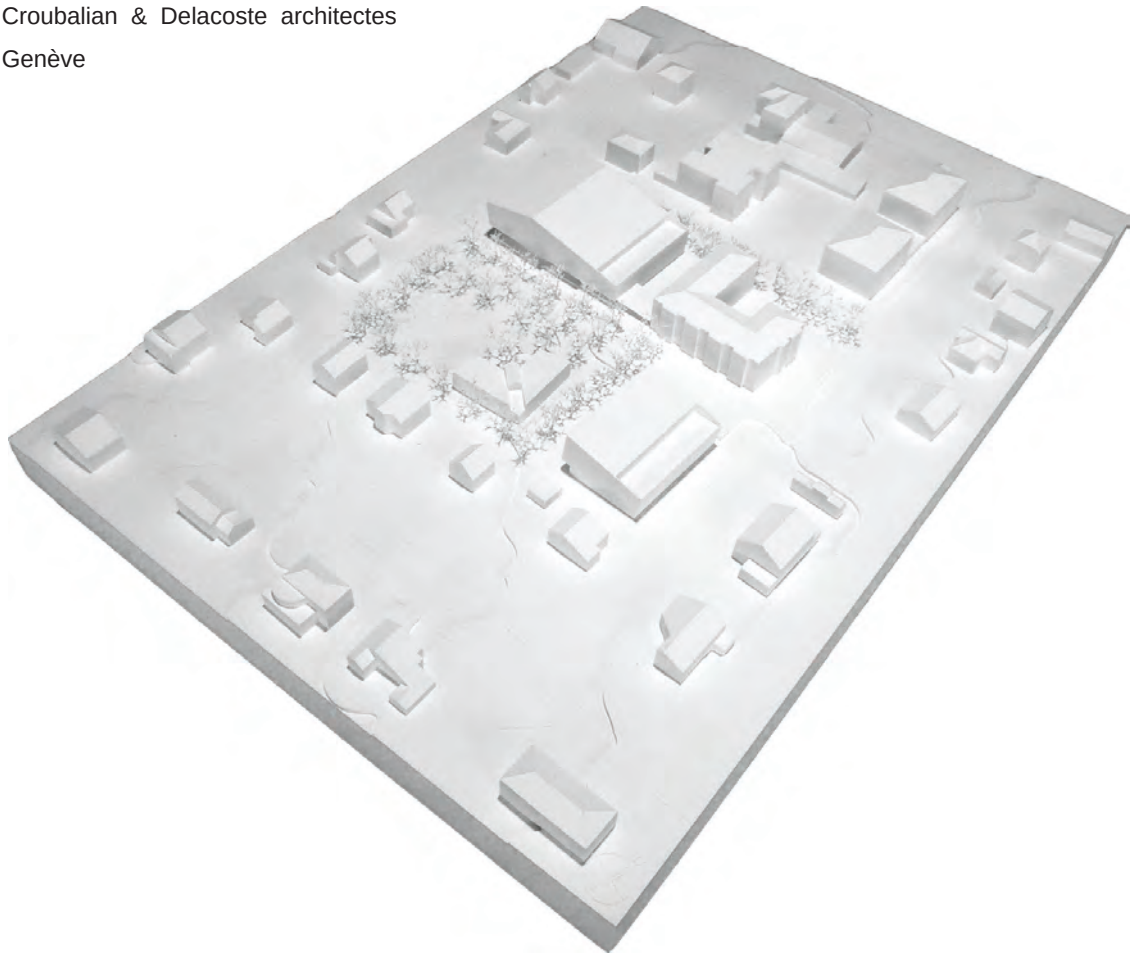

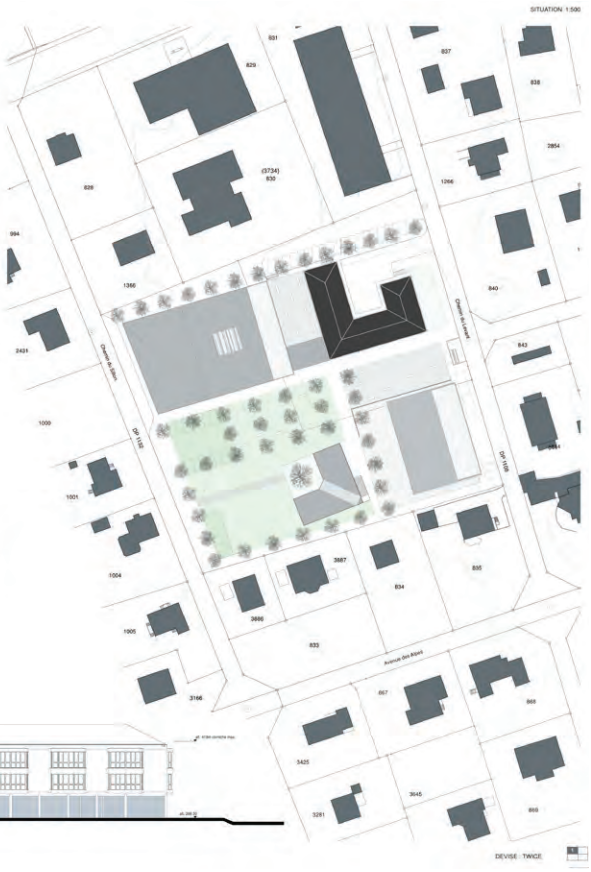

Un point de départ, deux directions, un espace central vert.

Le projet prend son point d'appui sur l'EMS existant et travaille ses deux directions pour assurer un développement cohérent de la parcelle.

Les bâtiments, de par leurs formes (porte à faux et biais de façade), se retournent sur l'espace vert central.

Chaque accès est indépendant, les parkings répartis pour éviter un effet de masse. Chaque programme dispose d'un balcon et d'une terrasse privative.

La parcelle est entourée et traversée d'une circulation publique qui intègre le projet et relie le chemin du Levant au chemin du Sillon.

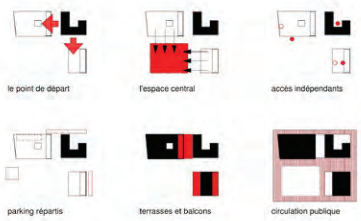

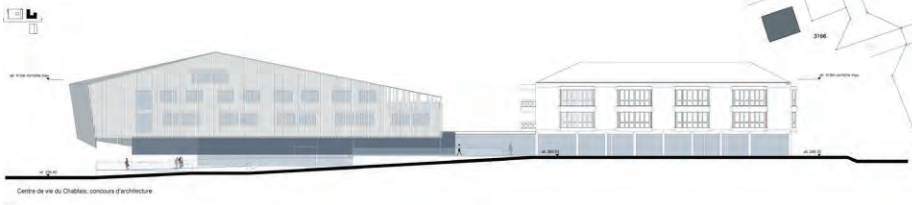

32 Happy papy mamy

Actescollectifs architectes SA

Lausanne

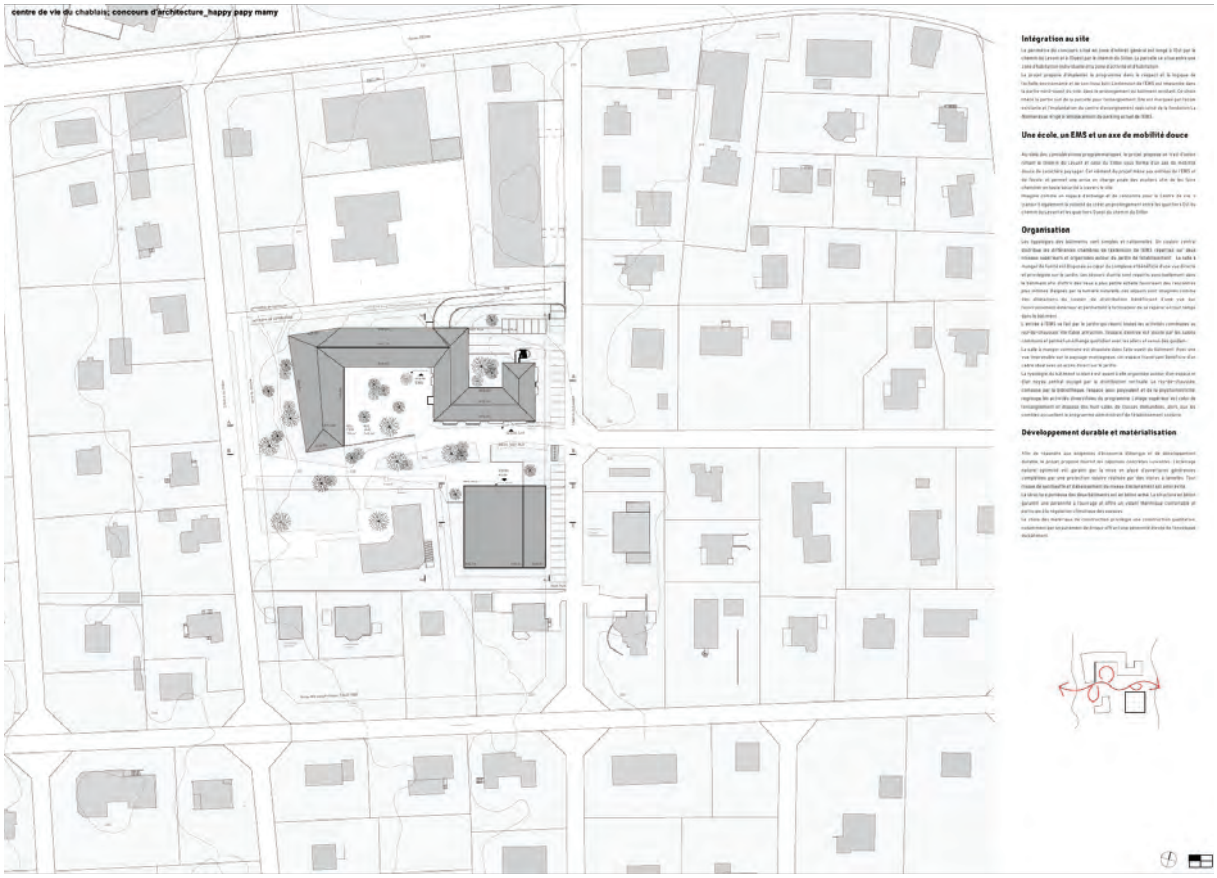

33 BALLON ROUGE

Bonnard Woeffray architectes fas sia

Monthey

34 Les jardins partagés

Adam Khan Architects Ltd

Londres (Angleterre)

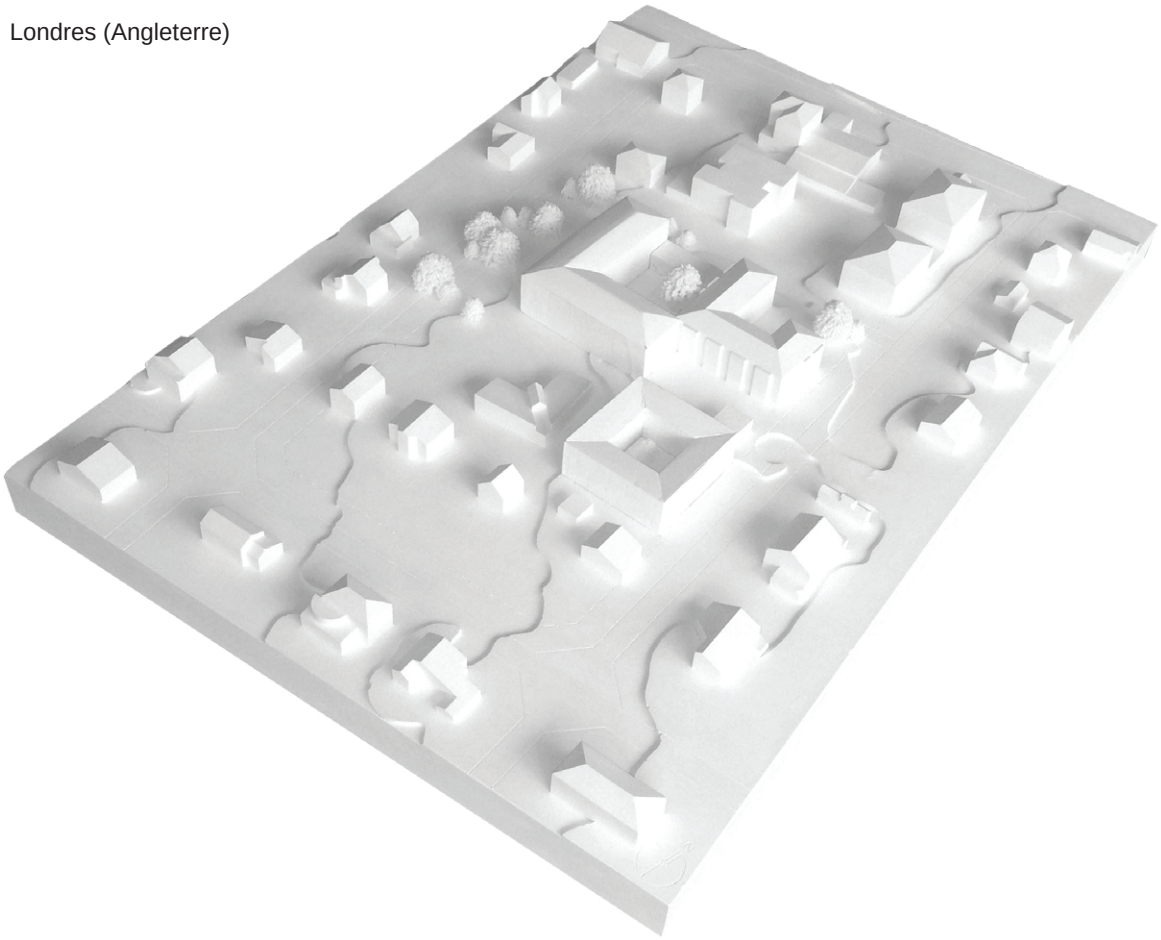

Les jardins partagés

Centre de vie du Chablais - Concours d'architecture

36 AZIMUT

Manuel Vazquez Muino

Genève

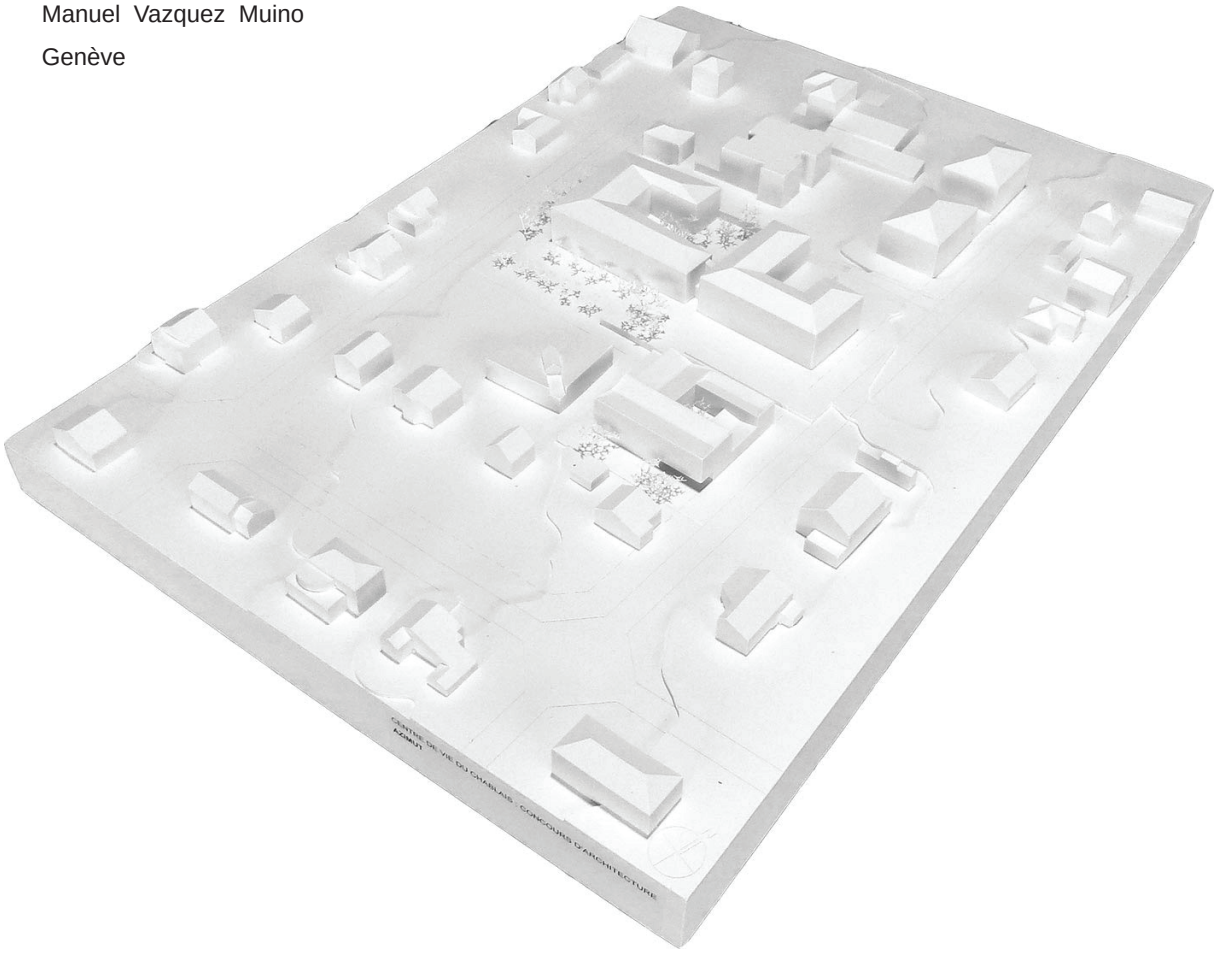

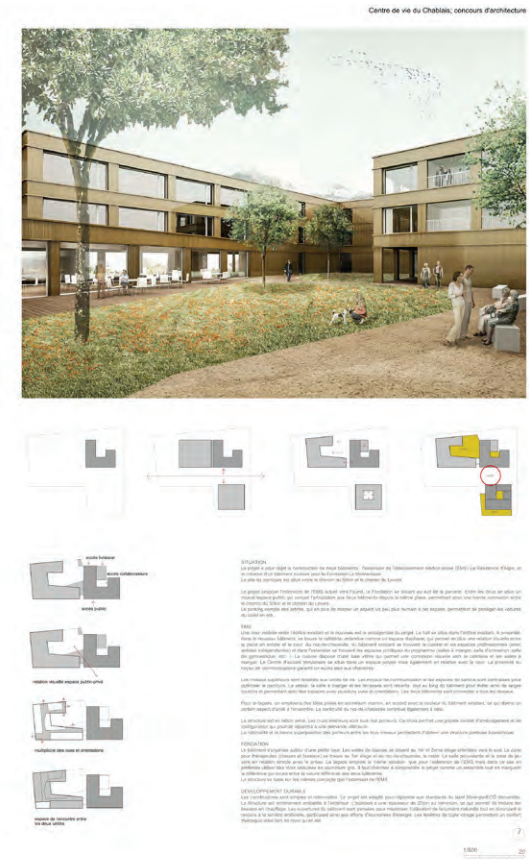

37 LES ÂTRES

Thomas Bregman Architecte

Genève

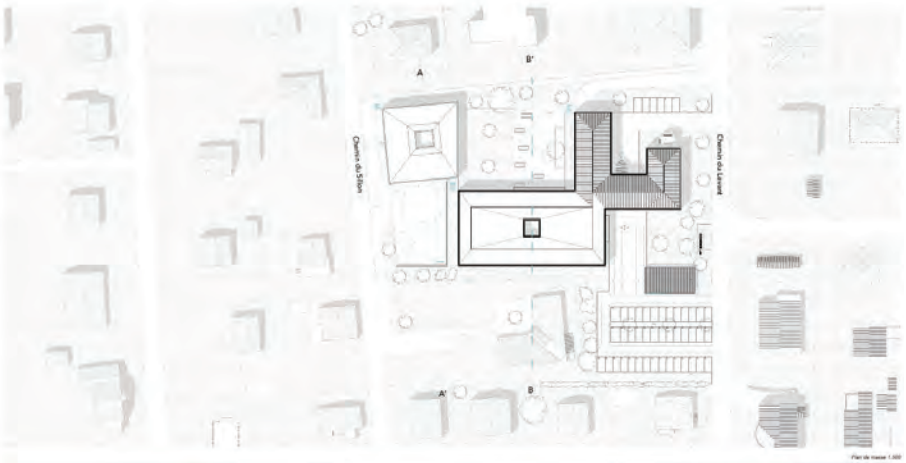

SITUATION

Le site est localisé dans le Chablais vaudois où dominent les massifs du Plantour (à l'est), de Drapel (à l'ouest) ainsi que le sommet du Catogne plus loin au sud. Ce paysage est amplement visible depuis le quartier Sous-Dare, en raison d'une faible densité du bâti.
En explorant les alentours du site, on distinguent de multiples espaces « vides » qui s'établissent comme des respirations dans un environnement composé en majorité de maisons individuelles.

Cette caractéristique se constate sur le périmètre du concours qui offre un espace ouvert dans un contexte clos et un magnifique panorama sur les massifs montagneux de la vallée du Rhône. L'unique édifice (EMS) conservé est disposé en « U » tel un corps avec ses deux ailes. Les vues des chambres ne sont pas gênées par l'environnement bâti existant. Leurs orientations s'ouvrent sur le paysage avec une visibilité lointaine, sans vis-à-vis tandis que les locaux de services donnent vers l'intérieur de la cour.

DES VOLUMES COMPACTS POUR UN SITE OUVERT

Le parti pris du projet "les âtres" est de préserver cette grande et généreuse respiration offerte par l'espace disponible du site. Les deux volumes implantés sur le site cherchent leurs indépendances sans se faire obstacle l'un à l'autre. Leurs gabarits respectent en tout point la réglementation urbaine définie et proposent une image de deux maisons renvoyant à la volumétrie des habitations voisines. Afin d'assurer une économie des l'implantation et de respecter le budget cible, le coefficient d'occupation des sols de ce projet est de 0.28 tandis qu'un maximum de 0.40 est tolérés sur le site mis à disposition.

38 A CHACUN SON BELVEDERE

groupement HQA Sàrl d'architecture

Fontenay-sous-bois / Val-de-Marne -France

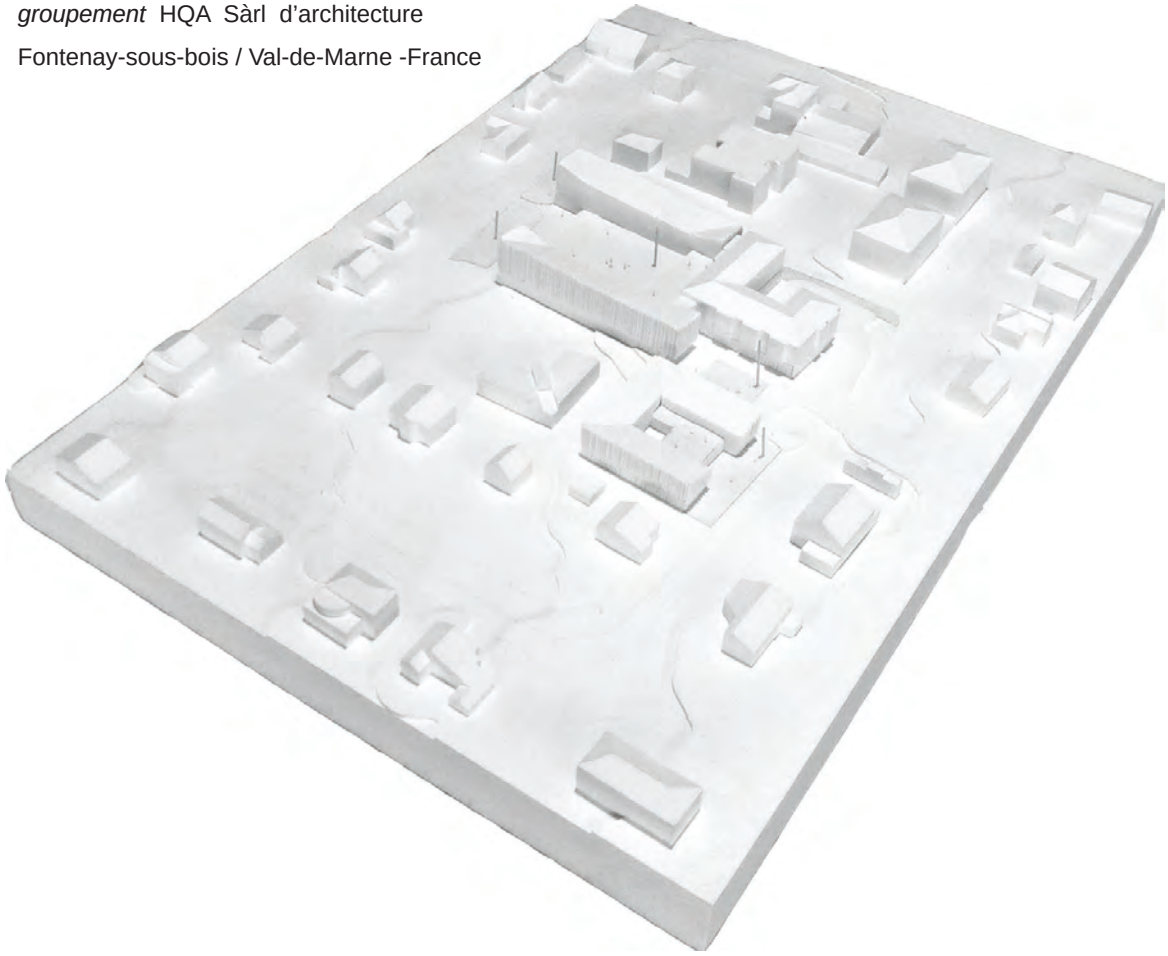

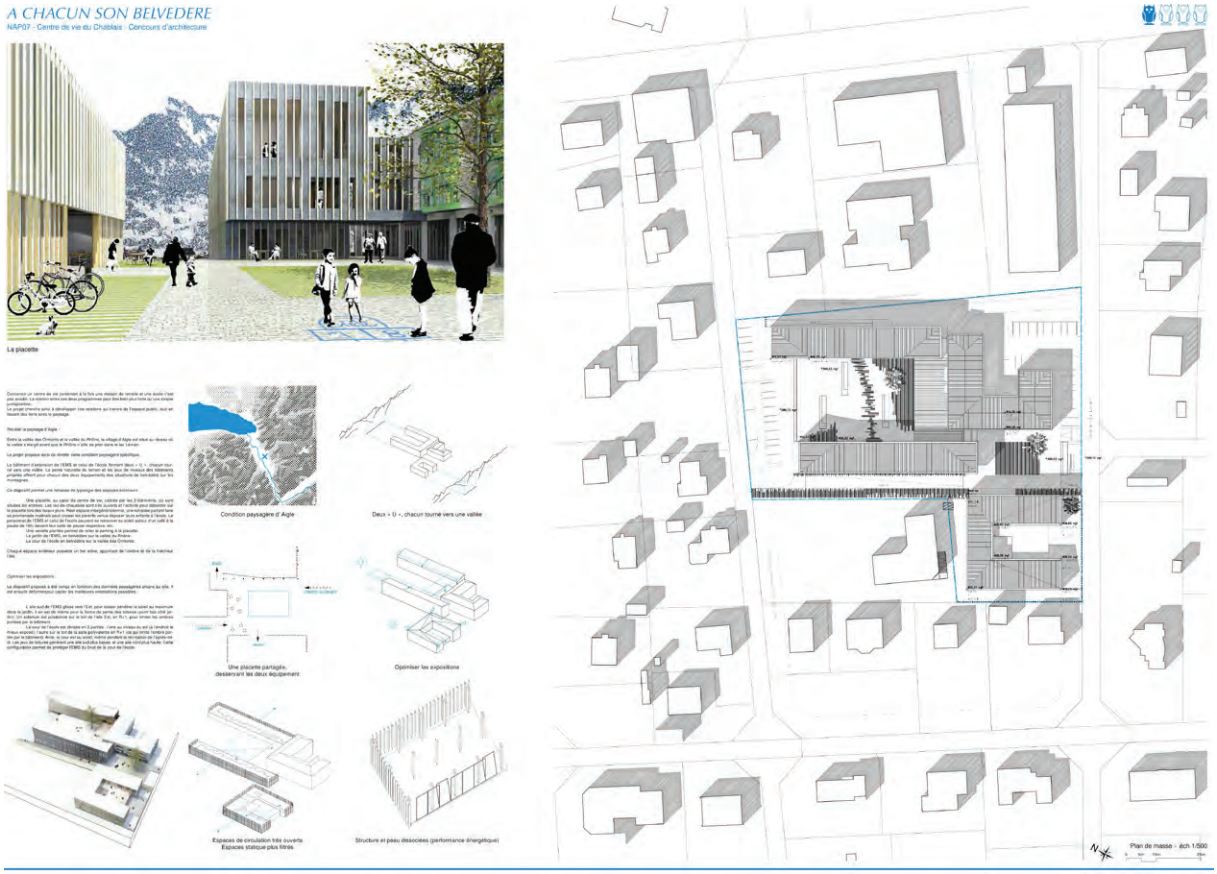

39 un nouvel horizon

AYBAR MATEOS ARCHITECTS

Pully

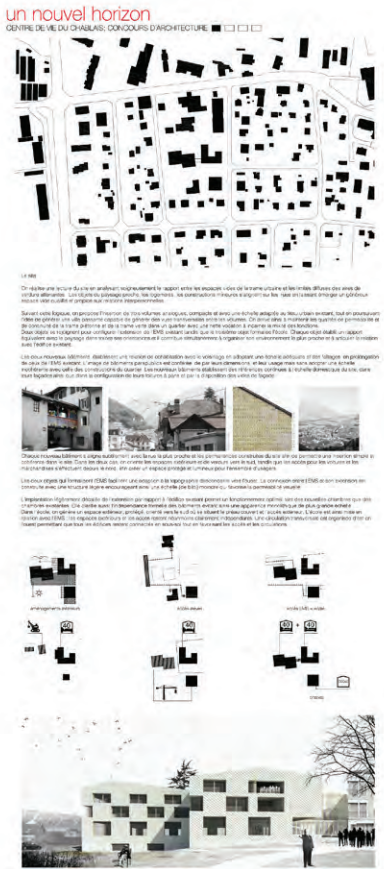

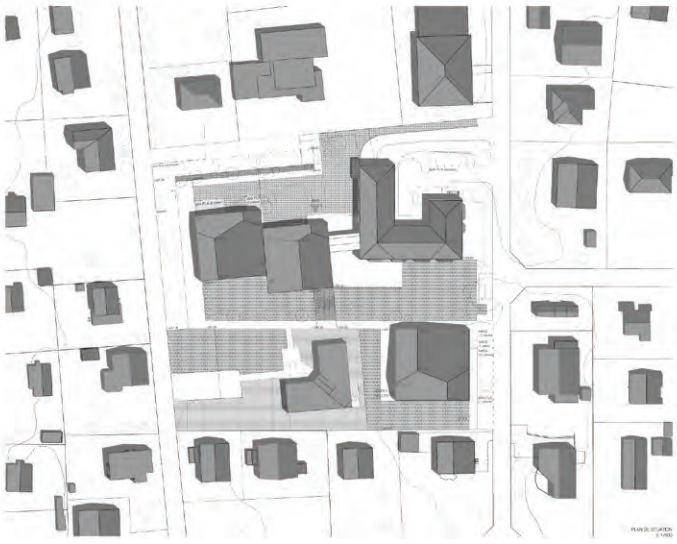

40 LE PARC ET LA PIERRE

groupement Bertoli & Morgat Architectes
Bordeaux - France

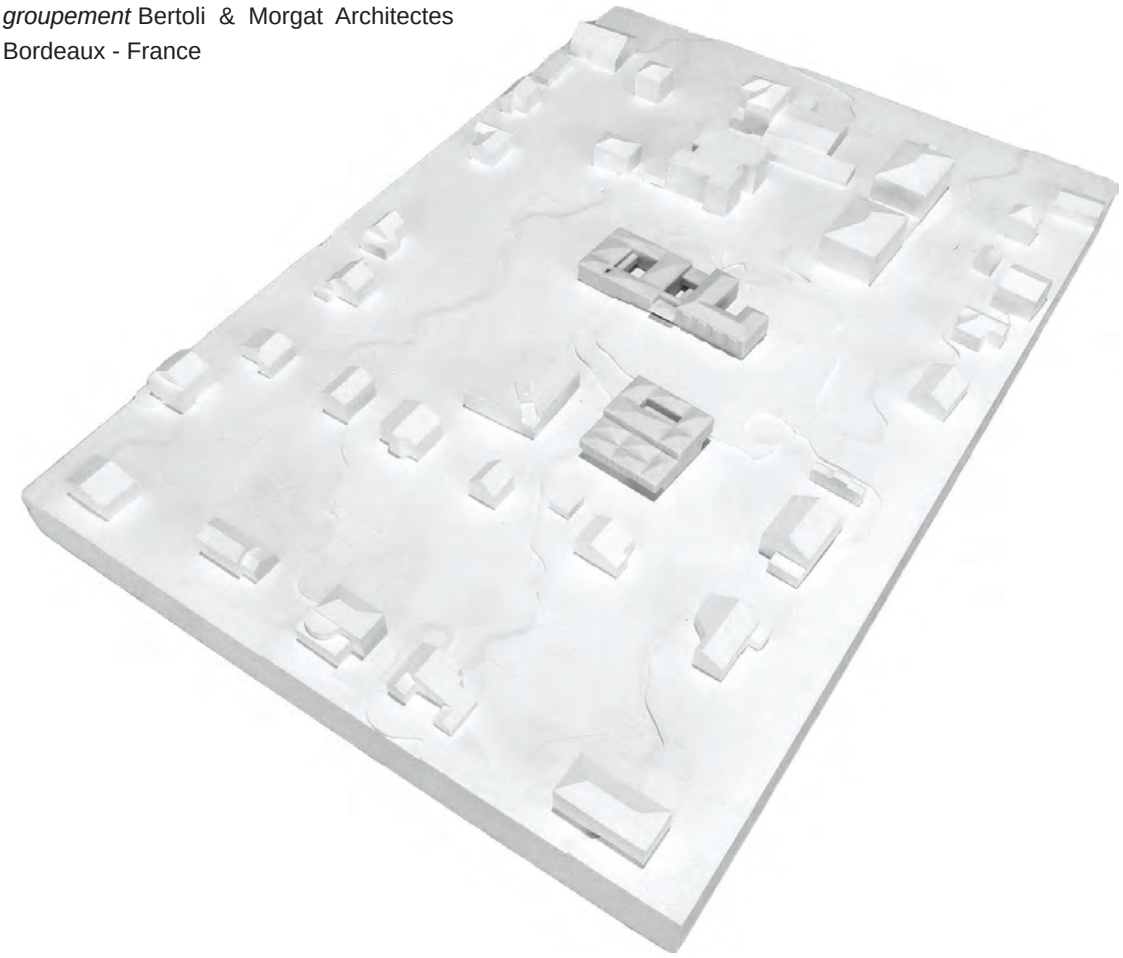

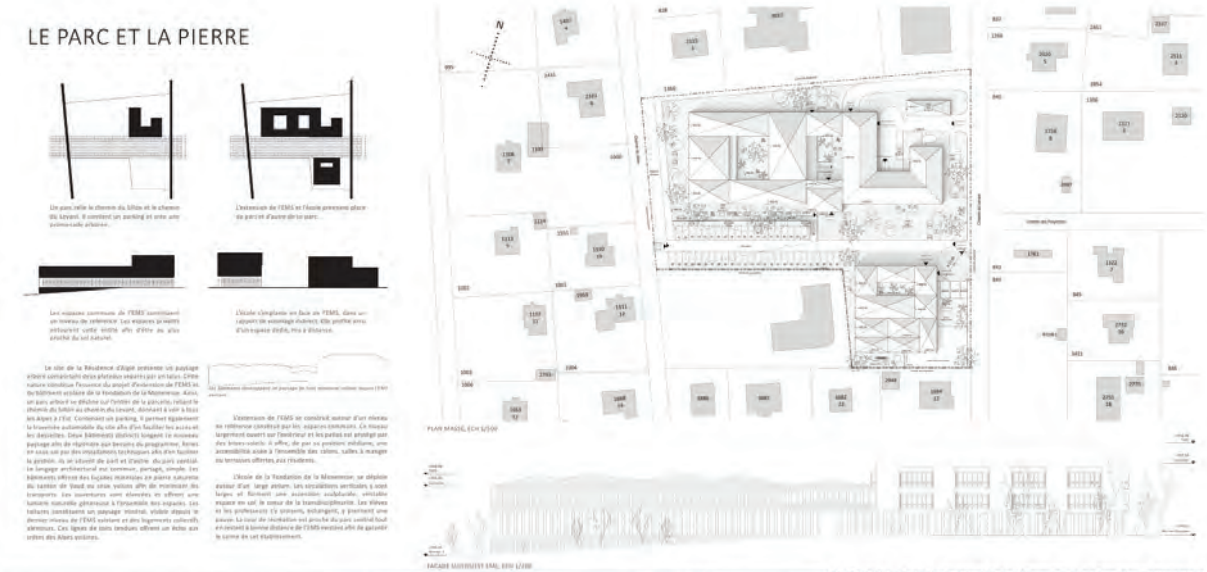

41 BIENVENUE AU JARDIN SECRET

groupement Rodrigues Correia et Mauro João Ribeiro

Gstaad

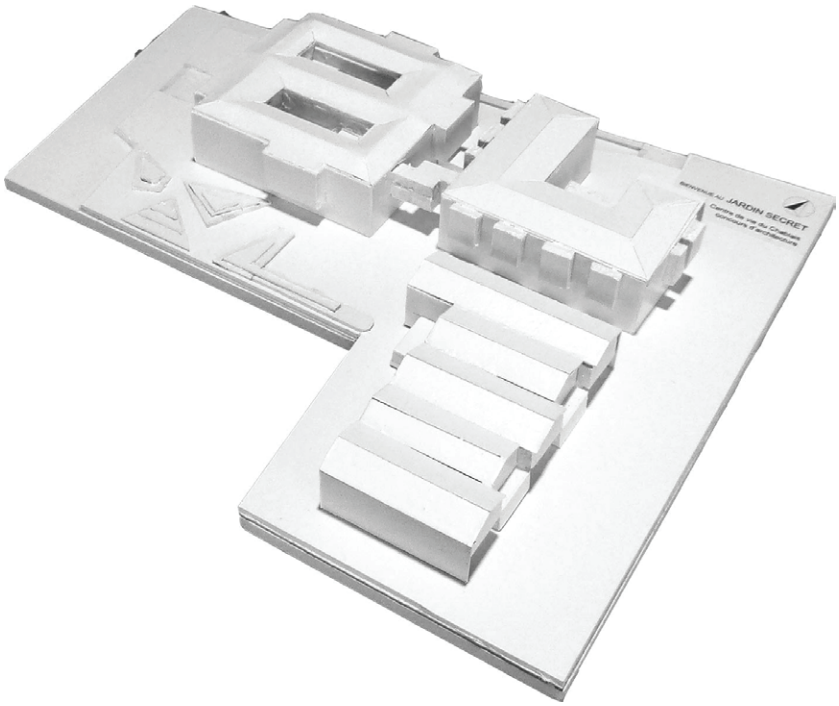

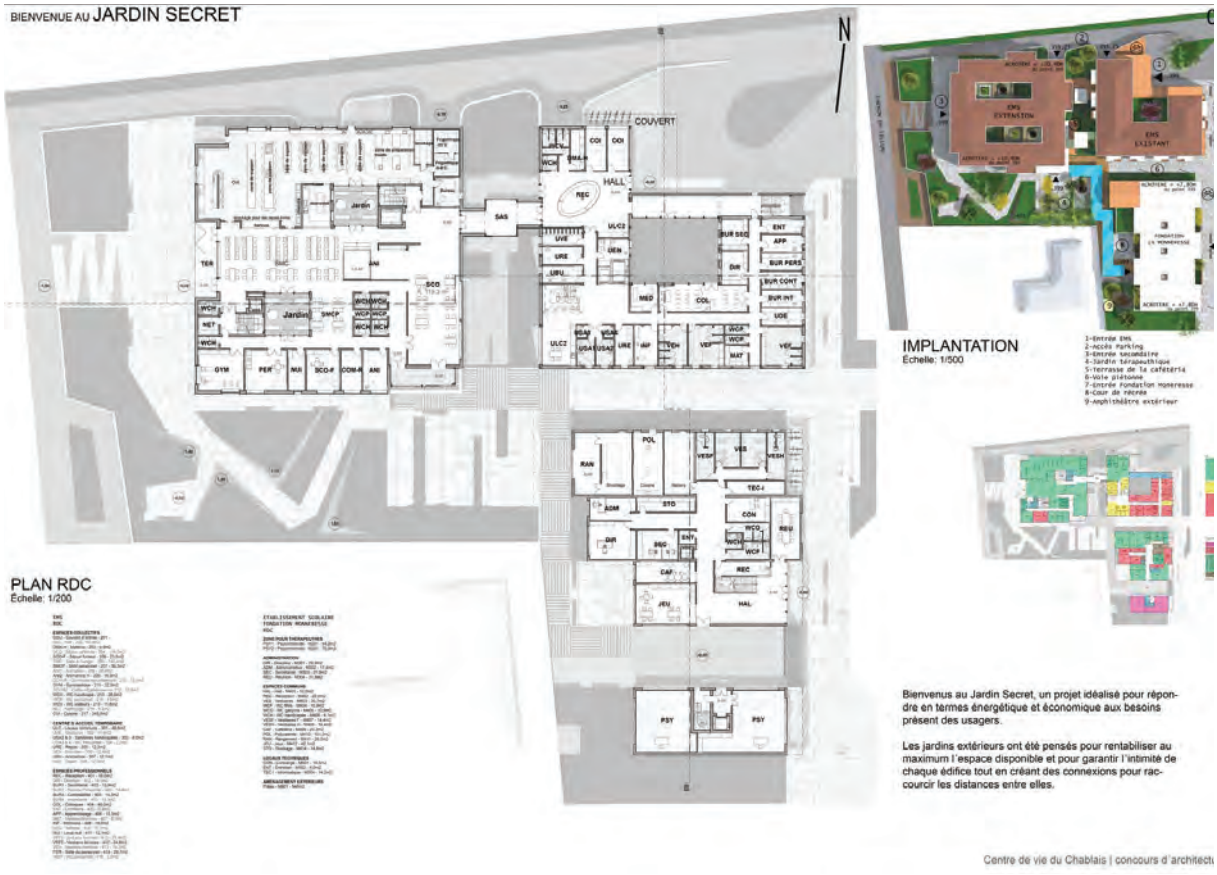

42 DU MATIN AU SOIR

Jorge Muñoz, Marina Cisneros

Madrid - Espagne